



DEMANDE D'EXAMEN CAS PAR CAS COGOLIN (83) - REALISATION D'UNE ENSEIGNE ALIMENTAIRE ET SON ESPACE DE STATIONNEMENT

**DEMANDE D'EXAMEN
CAS PAR CAS**

**CADRAGE ENVIRONNEMENTAL
ET REGLEMENTAIRE**

JANVIER 2026



Préambule

Ce document a pour objectif de présenter l'état initial de l'environnement du site situé dans la commune de Cogolin, rue des Narcisses. Il permet également de définir les impacts pressentis du projet. Ce document sera annexé à la demande d'examen au cas par cas afin de donner une vision claire du projet à l'autorité environnementale.

Les conclusions servent également à éclairer le maître d'ouvrage sur les études environnementales à réaliser.

SOMMAIRE

I- CONTEXTE DE L'OPERATION	9
1. LOCALISATION DU SITE DE PROJET	9
2. L'EMPRISE FONCIERE	10
3. DEFRICHEMENT	11
II- ANALYSE DU CADRE REGLEMENTAIRE	12
1. LE SCOT DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ	12
2. LE PLAN LOCAL D'URBANISME DE COGOLIN	14
3. LES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE	15
4. SYNTHESE DU CADRE REGLEMENTAIRE	16
III- ANALYSE ENVIRONNEMENTALE DU SECTEUR D'ETUDE	17
1. LE SECTEUR FACE AUX RISQUES ET NUISANCES	17
A. RISQUES NATURELS	17
I. LE RISQUE INONDATION	17
II. LE RISQUE INCENDIE DE FORET	19
III. LE RISQUE MOUVEMENTS DE TERRAINS	21
IV. LE RISQUE RETRAIT – GONFLEMENT DES ARGILES	22
V. LE RISQUE SISMIQUE	23
B. RISQUES TECHNOLOGIQUES	24
I. LE RISQUE DE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES / CANALISATION DE MATIERE DANGEREUSES	24
C. MOBILITE ET POLLUTION	25
I. NUISANCES SONORES	25
II. POLLUTIONS DE SOL	26
III. QUALITE DE L'AIR	31
IV. DEPLACEMENTS	33
2. LES SENSIBILITES ECOLOGIQUES CONNUES DU SECTEUR – DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE	34
A. DESCRIPTION DES PERIMETRES D'ETUDE	34
D. SITUATION PAR RAPPORT AUX PERIMETRES A STATUT	38
I. LES ZONES D'INVENTAIRES	38
II. LES ZONES REGLEMENTAIRES	42
III. LES ZONES CONTRACTUELLES HORS NATURA 2000	44
IV. LE RESEAU NATURA 2000	44
V. ENJEUX RELATIFS AUX ZONES NATURELLES A STATUT	47
VI. LES ZONES HUMIDES	47
E. OCCUPATION DU SOL	49
I. REFERENTIEL CORINE LAND COVER 2018	49
II. REFERENTIEL OCCSOL DU CRIGE PACA 2019	49
F. LE SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ÉCOLOGIQUE (SRCE)	53
I. POSITION DU SECTEUR D'ETUDE AU REGARD DU SRCE ET DE LA TRAME VERTE ET BLEUE	53
G. HABITATS ET FLORE RECENSES DANS LES SECTEURS D'ETUDE	56
I. LA FLORE	56
II. LES HABITATS	59
III. ENJEUX RELATIFS AUX ESPECES FLORISTIQUES ET AUX HABITATS	66
H. LA FAUNE	68
I. METHODOLOGIE DE RECHERCHE DE DONNEES	68
II. LIBELLULES ET PAPILLONS	69

III.	AMPHIBIENS.....	74
IV.	REPTILES	75
V.	MAMMIFERES (HORS CHIROPTERES)	78
VI.	CHIROPTERES (CHAUVES-SOURIS)	81
VII.	OISEAUX	85
I.	SYNTHESE DES ENJEUX ECOLOGIQUES EN PHASE DE DIAGNOSTIC	94
3.	LES SENSIBILITES PAYSAGERES	98
A.	UN SITE FORTEMENT URBANISE.....	98
B.	LECTURE DU PAYSAGE A L'ECHELLE DU SECTEUR D'ETUDE	99
I.	VUES PROCHES SUR LE SECTEUR D'ETUDE	99
II.	VUES LOINTAINES SUR LE SECTEUR D'ETUDE	101
4.	SYNTHESE DES SENSIBILITES ENVIRONNEMENTALES	104
IV-	DESCRIPTION DE L'OPERATION ET DE SES INCIDENCES PRESENTIES.....	107
1.	PRESENTATION DE L'OPERATION ET DE SES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES.....	107
A.	DESCRIPTION DU PROJET	107
2.	PRISE EN COMPTE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DANS LA CONCEPTION DU PROJET – INCIDENCES PRESENTIES ET MESURES PROPOSEES	110
A.	INCIDENCES SUR LES RISQUES	110
B.	INCIDENCES SUR LES NUISANCES SONORES.....	112
C.	INCIDENCES SUR LA QUALITE DE L'AIR.....	113
D.	INCIDENCES SUR LES DEPLACEMENTS.....	113
E.	INCIDENCES SUR LES ZONES HUMIDES.....	113
F.	INCIDENCES SUR LE VOLET BIODIVERSITE	114
G.	INCIDENCES SUR LE PAYSAGE.....	115
V-	CONCLUSION GENERALE	118

TABLE DES FIGURES

FIGURE 1 :	LOCALISATION DU SECTEUR D'ETUDE DANS LA COMMUNE (QGIS, SCET)	9
FIGURE 2 :	EXTRAIT DU REGISTRE PARCELLAIRE (LIDL FRANCE, 2025).....	10
FIGURE 3 :	VUES AERIENNES DU SECTEUR D'ETUDE ENTRE 2015 (GAUCHE) ET 2025 (DROITE) (REMONTER LE TEMPS)	10
FIGURE 4 :	EXTRAIT DES ZONES SOUMISES A AUTORISATION DE DEFRICHEMENT DANS LE PROJET (DDTM 83).....	11
FIGURE 5 :	PRESENTATION DU TERRITOIRE CONCERNE PAR LE SCoT DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ (GOLFE DE SAINT-TROPEZ)	12
FIGURE 6 :	EXTRAIT DU DOO – SCHEMA ILLUSTRATIF DE L'ACCUEIL DU DEVELOPPEMENT FUTUR (GEOPORTAIL DE L'URBANISME).....	13
FIGURE 7 :	EXTRAIT DU ZONAGE DU PLU (GEOPORTAIL DE L'URBANISME)	14
FIGURE 8 :	EXTRAIT DE LA CARTE DE LOCALISATION DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE SUR LA COMMUNE DE COGOLIN (PLU).....	15
FIGURE 9 :	ETAT D'AVANCEMENT DES PPRI DANS LE VAR (HTTP://WWW.VAR.GOUV.FR).....	17
FIGURE 10 :	EXTRAIT DU PPRI (SIG VAR)	18
FIGURE 11 :	ÉTAT D'AVANCEMENT DES PPRIF DANS LE VAR (HTTP://WWW.VAR.GOUV.FR)	19
FIGURE 12 :	EXTRAIT DE LA CARTE DES ALEAS INCENDIE DE FORET (HTTP://WWW.VAR.GOUV.FR)	19
FIGURE 13 :	MOUVEMENTS DE TERRAIN HISTORIQUES PRESENTS A L'ECHELLE DE LA COMMUNE ET A PROXIMITE DU SECTEUR D'ETUDE (GEORISQUES).....	21

FIGURE 14 : EXTRAIT DE LA CARTE D'EXPOSITION AU RETRAIT GONFLEMENT DES SOLS ARGILEUX (GEORISQUES)	22
FIGURE 15 : EXPOSITION SISMIQUE, SUR LA COMMUNE DE COGOLIN (GEORISQUES)	23
FIGURE 16 : LOCALISATION DE LA CANALISATION DE MATIERES DANGEREUSES A PROXIMITE DU SECTEUR D'ETUDE (GEORISQUES)	24
FIGURE 17 : CLASSEMENT SONORE DES VOIES ROUTIERES DANS LA COMMUNE DE COGOLIN (DDTM 83).....	25
FIGURE 18 : SITES ET SOLS POTENTIELLEMENT POLLUES DANS LE SECTEUR D'ETUDE (GEORISQUES).....	26
FIGURE 19 : SONDAGES REALISES ET ZONES POTENTIELLEMENT CONTAMINEES (SOCOTEC).....	27
FIGURE 20 : ICAIR365 (ATMOSUD).....	31
FIGURE 21 : O3 (ATMOSUD) FIGURE 22 : NO2 (ATMOSUD)	32
FIGURE 23 : PM2.5 (ATMOSUD) FIGURE 24 : PM10 (ATMOSUD)	32
FIGURE 25 : VISUALISATION DES ACCES DU SECTEUR D'ETUDE (GEOPORTAIL)	33
FIGURE 26 : COURS D'EAU PRESENT AU NORD-OUEST DU SECTEUR D'ETUDE (DREAL PACA).....	48
FIGURE 27 : ZONES HUMIDES RECENSEES PAR LA DREAL A PROXIMITE DU SECTEUR D'ETUDE (DREAL PACA).....	48
FIGURE 28 : EXTRAIT DU SRCE PACA (DREAL PACA)	54
FIGURE 29 : LOCALISATION DES CAVITES NATURELLES A PROXIMITE DU SECTEUR D'ETUDE (EN BLEU, GEORISQUES)	82
FIGURE 30 : VUE AERIENNE DU SECTEUR D'ETUDE ET OCCUPATION DU SOL (GEOPORTAIL)	98
FIGURE 31 : LOCALISATION DES POINTS DE VUE DE PROXIMITE SUR LE SECTEUR DE PROJET (GOOGLE EARTH PRO).....	99
FIGURE 32 : LOCALISATION DES POINTS DE VUE LOINTAINS (GOOGLE EARTH)	101
FIGURE 33 : PLAN MASSE DE L'EXISTANT (LIDL).....	102
FIGURE 34 : PLAN MASSE DE L'EXISTANT (LIDL)	103
FIGURE 35 : INVENTAIRE DES ARBRES (LIDL)	108
FIGURE 36 : PLAN MASSE DU PROJET (LIDL)	109
FIGURE 37 : EQUIPEMENTS GESTION DU RISQUE INCENDIE (LIDL)	112
FIGURE 38 : LOCALISATION DU CORDON VEGETALISE EVITE PAR LE PROJET ET PERMETTANT DE PRESERVER ZONE HUMIDE ET COURS D'EAU (LIDL).....	114
FIGURE 39 : INSERTIONS PAYSAGERES (LIDL).....	115
FIGURE 40 : VUE 01 (LIDL)	116
FIGURE 41 : VUE 02 (LIDL).....	116
FIGURE 42 : VUE 03 (LIDL).....	117

TABLE DES PHOTOGRAPHIES

PHOTO 1 : COURS D'EAU PRESENT AU NORD-OUEST DU SECTEUR D'ETUDE (CITADIA, JANVIER 2026)	49
PHOTO 2 : STATION DE CANNES DE PROVENCE AU NORD-OUEST DU SECTEUR D'ETUDE (CITADIA, JANVIER 2026).....	60
PHOTO 3 : STATION DE CANNES DE PROVENCE EN COURS DE COLONISATION A L'EST DU SECTEUR D'ETUDE (CITADIA, JANVIER 2026).....	60
PHOTO 4 : VUE D'ENSEMBLE DU SECTEUR D'ETUDE (CITADIA, JANVIER 2026)	61
PHOTO 5 : AMAS DE DECHETS PRESENTS DANS LE SECTEUR D'ETUDE (CITADIA, JANVIER 2026).....	62
PHOTO 6 : HERBE DE LA PAMPA (CITADIA, JANVIER 2026).....	63
PHOTO 7 : RUE DES NARCISSES LONGEANT LE SUD-EST DU SECTEUR D'ETUDE (CITADIA, JANVIER 2026).....	63
PHOTO 8 : CLOTURES PRESENTES SUR LA PERIPHERIE DU SECTEUR D'ETUDE (CITADIA, JANVIER 2026)	79
PHOTO 9 : COURS D'EAU PRESENT EN CONTRE BAS DU SECTEUR D'ETUDE (CITADIA, JANVIER 2026).....	79
PHOTO 10 : VUE PROCHE 1 DEPUIS L'AVENUE DES NARCISSES (GOOGLE EARTH PRO)	100
PHOTO 11: VUE PROCHE 2 DEPUIS L'AVENUE DES NARCISSES (GOOGLE EARTH PRO)	100

PHOTO 12 : VUE LOINTAINE 1 DEPUIS L'AVENUE DE VALENTOLE (GOOGLE EARTH PRO)	102
PHOTO 13 : VUE LOINTAINE 2 DEPUIS L'AVENUE DE VALENTOLE (GOOGLE STREET VIEW).....	102
PHOTO 14 : VUE LOINTAINE 3 DEPUIS LE CHEMIN DU GRAND PONT (GOOGLE EARTH PRO)	103

TABLE DES CARTOGRAPHIES

CARTE 1 : PERIMETRES D'ETUDE	36
CARTE 2 : SECTEUR D'ETUDE A L'ECHELLE DU PERIMETRE RAPPROCHE	37
CARTE 3 : ZONES D'INVENTAIRES A L'ECHELLE DU PERIMETRE ELOIGNE.....	40
CARTE 4 : ZONES D'INVENTAIRES A L'ECHELLE DU PERIMETRE RAPPROCHE	41
CARTE 5 : ZONES REGLEMENTAIRES IDENTIFIEES A L'ECHELLE DU PERIMETRE ELOIGNE.....	43
CARTE 6 : PNA DU LEZARD OCELLE A L'ECHELLE DU SECTEUR D'ETUDE (DREAL PACA)	44
CARTE 7 : ZONES CONTRACTUELLES HORS NATURA 2000 IDENTIFIEES A L'ECHELLE DU PERIMETRE ELOIGNE	46
CARTE 8 : OCCUPATION DU SOL A L'ECHELLE DU PERIMETRE RAPPROCHE SELON LE REFERENTIEL CORINE LAND COVER 2018.....	51
CARTE 9 : OCCUPATION DU SOL, A L'ECHELLE DU PERIMETRE RAPPROCHE, SELON LE REFERENTIEL DU CRIGE PACA 2019	52
CARTE 10 : EXTRAIT DU SRCE PACA A L'ECHELLE DU SECTEUR D'ETUDE.....	55
CARTE 11 : HABITATS IDENTIFIES DANS LE SECTEUR D'ETUDE SELON LE REFERENTIEL EUNIS.....	65
CARTE 12 : ENJEUX PREVISIONNELS SUR LA FLORE ET LES HABITATS A L'ECHELLE DU SECTEUR D'ETUDE....	67
CARTE 13 : ENJEUX PREVISIONNELS PRESENTIS SUR PAPILLONS ET LES LIBELLULES	73
CARTE 14 : ENJEUX PREVISIONNELS PRESENTIS SUR LES REPTILES ET LES AMPHIBIENS.....	77
CARTE 15 : ENJEUX PREVISIONNELS PRESENTIS SUR LES MAMMIFERES HORS CHIROPTERES	80
CARTE 16 : ENJEUX PREVISIONNELS PRESENTIS SUR LES MAMMIFERES DONT LES CHIROPTERES.....	84
CARTE 17 : ENJEUX PREVISIONNELS PRESENTIS SUR LES OISEAUX.....	93
CARTE 18 : SYNTHESE PREVISIONNELLE DES ENJEUX ECOLOGIQUES PRESENTIS DANS LE SECTEUR D'ETUDE	97

I- CONTEXTE DE L'OPERATION

1. Localisation du site de projet

LIDL prévoit la délocalisation de son enseigne le long de l'avenue des Narcisses à Cogolin. Le magasin sera donc reconstruit sur une plus grande surface permettant de créer davantage de places de stationnement. Cette opération fera l'objet d'un aménagement d'ensemble soumis à permis de construire.

Le site de projet est localisé dans une zone commerciale récente (Font Mourier), et est enclavé entre le cours d'eau « La Giscle », la D98, nommée Avenue de Valensole et la rue des Narcisses.

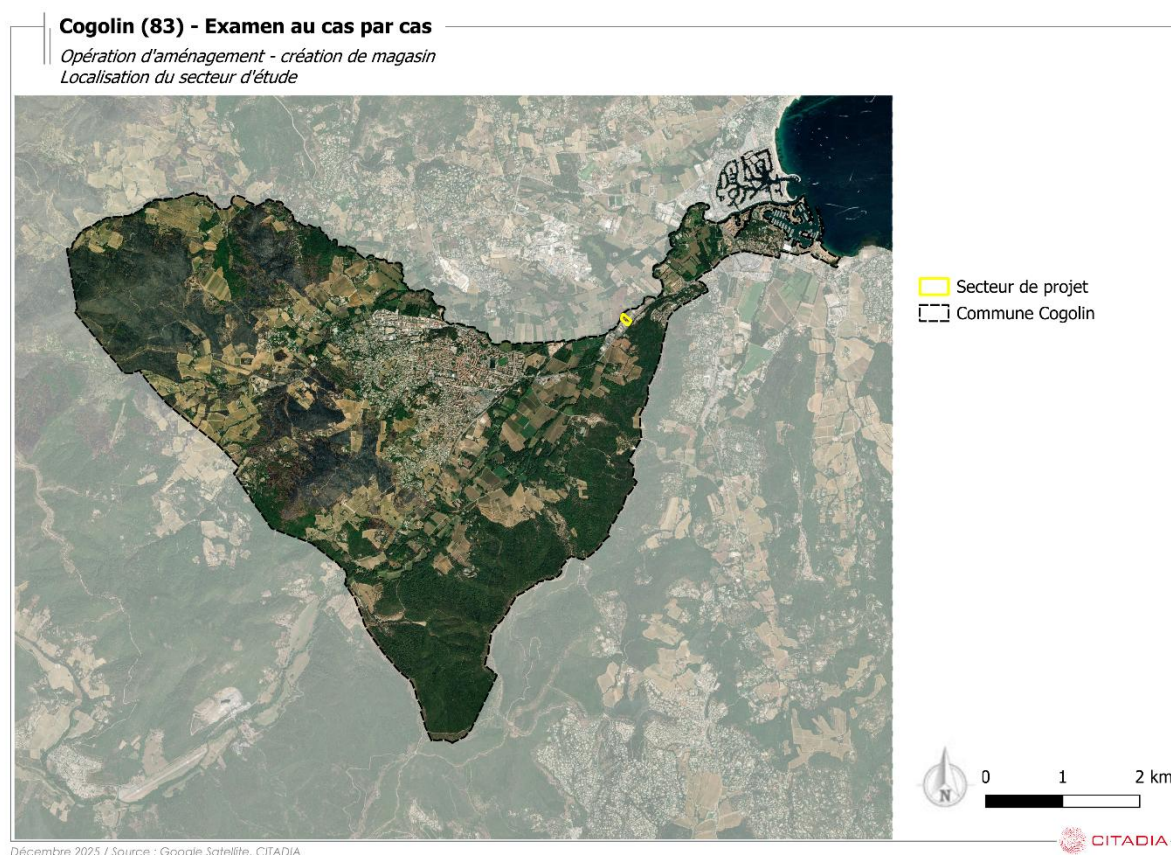


Figure 1 : Localisation du secteur d'étude dans la commune (QGIS, SCET)

2. L'emprise foncière

Le cadrage environnemental suivant est réalisé sur l'emprise foncière du projet, laquelle concerne les parcelles cadastrales suivantes, en section BB : 159-164 et 166.

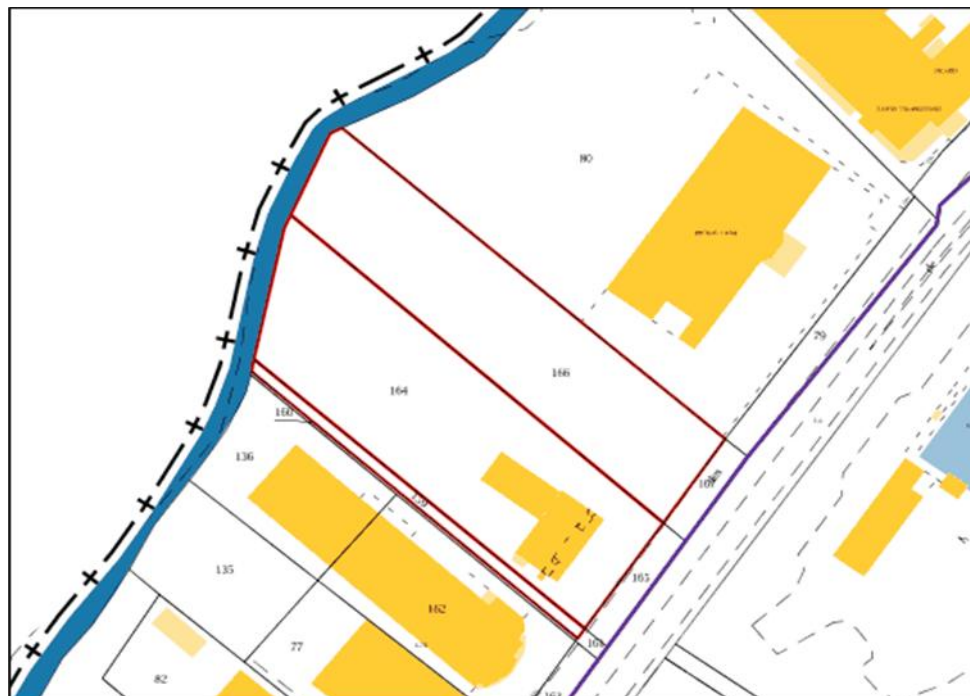


Figure 2 : Extrait du registre parcellaire (LIDL France, 2025)

Afin de mieux appréhender l'évolution temporelle du secteur d'étude, des recherches ont été menées à l'aide de l'outil Remonter le temps, permettant d'observer l'évolution des parcelles au travers des orthophotographies.



Figure 3 : Vues aériennes du secteur d'étude entre 2015 (gauche) et 2025 (droite) (Remonter le temps)

La comparaison de ces vues aériennes montre que le secteur d'étude a évolué. En 2015, le secteur d'étude était occupé par un atelier de réparation automobile, Garage Bégnis. Aujourd'hui, le secteur d'étude ne contient plus de bâti, l'ensemble ayant été démoli. Les arbres situés sur le site ont également été supprimés.

3. Défrichement

La commune de Cogolin est concernée par des zones soumises à autorisation préalable de défrichement.

La partie Nord-Ouest du projet est concernée par des zones soumises à une demande d'autorisation préalable de défrichement, d'après les services de la DDTM du Var.

- ⇒ **Selon les données fournies par le site la DDTM du Var, le secteur d'étude est soumis sur sa partie Nord-Ouest à une demande d'autorisation préalable de défrichement.**
- ⇒ Cependant, le projet n'a pas vocation impacter cette partie. Aucune demande d'autorisation de défrichement ne sera donc demandée. (voir chapitre IV).



Figure 4 : Extrait des zones soumises à autorisation de défrichement dans le projet (DDTM 83)

II- ANALYSE DU CADRE REGLEMENTAIRE

1. Le SCoT du Golfe de Saint-Tropez

La commune de Cogolin fait partie du **Schéma de Cohérence Territoriale du Golfe de Saint-Tropez** a été révisé et approuvé par délibération le 2 octobre 2019 le Projet de Schéma de Cohérence Territoriale, qui devient le document d'urbanisme de référence sur le territoire.

Le périmètre du SCoT du Golfe de Saint-Tropez s'étend sur environ 43 000 hectares, de la mer Méditerranée à l'arrière-pays, pour 57 409 habitants (INSEE 2020). Il comprend 12 communes réparties comme suit :

- **Les communes de Communautés de communes de Saint-Tropez**

Cavalaire-sur-Mer, Cogolin, La Croix-Valmer, La Garde-Freinet, Gassin, Grimaud, La Mole, Le Plan-de-la-Tour, Ramatuelle, Sainte-Maxime, Saint-Tropez, Rayol-Canadel-sur-Mer.



Figure 5 : Présentation du territoire concerné par le SCoT du Golfe de Saint-Tropez (Golfe de Saint-Tropez)

Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) du SCoT en vigueur, permet de rendre compte des zones de développement futures, dans la commune de Cogolin. Le secteur d'étude est localisé dans un espace à privilégier pour le renouvellement et l'intensification urbaine (projection 2030).

⇒ **Le secteur d'étude se situe dans un espace à privilégier pour le renouvellement et l'intensification urbaine, d'ici 2030.**

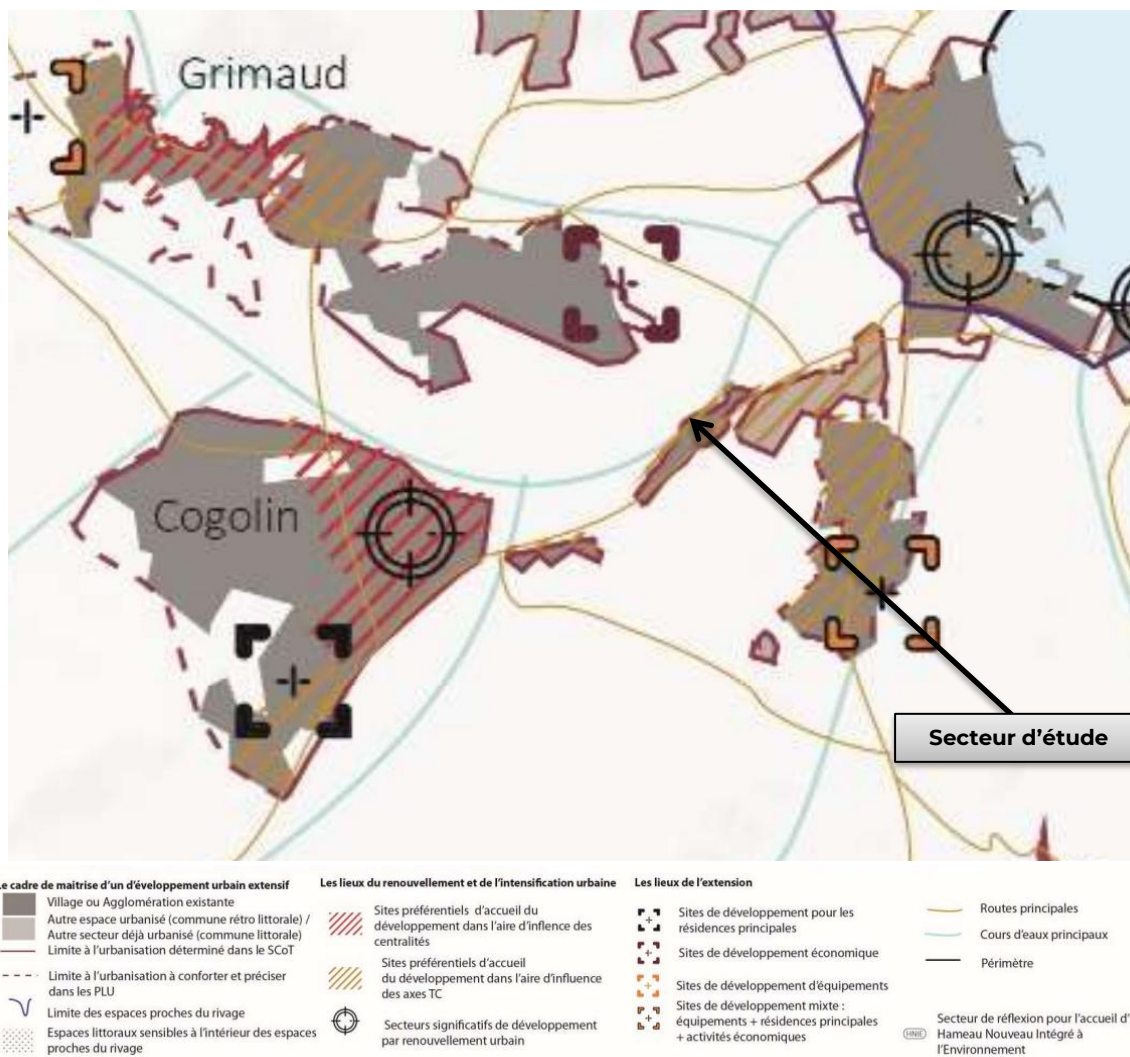


Figure 6 : Extrait du DOO – Schéma illustratif de l'accueil du développement futur (Géoportail de l'urbanisme)

2. Le Plan Local d'Urbanisme de Cogolin

Par délibération du 27 novembre 2023, le conseil municipal a voté l'approbation de la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

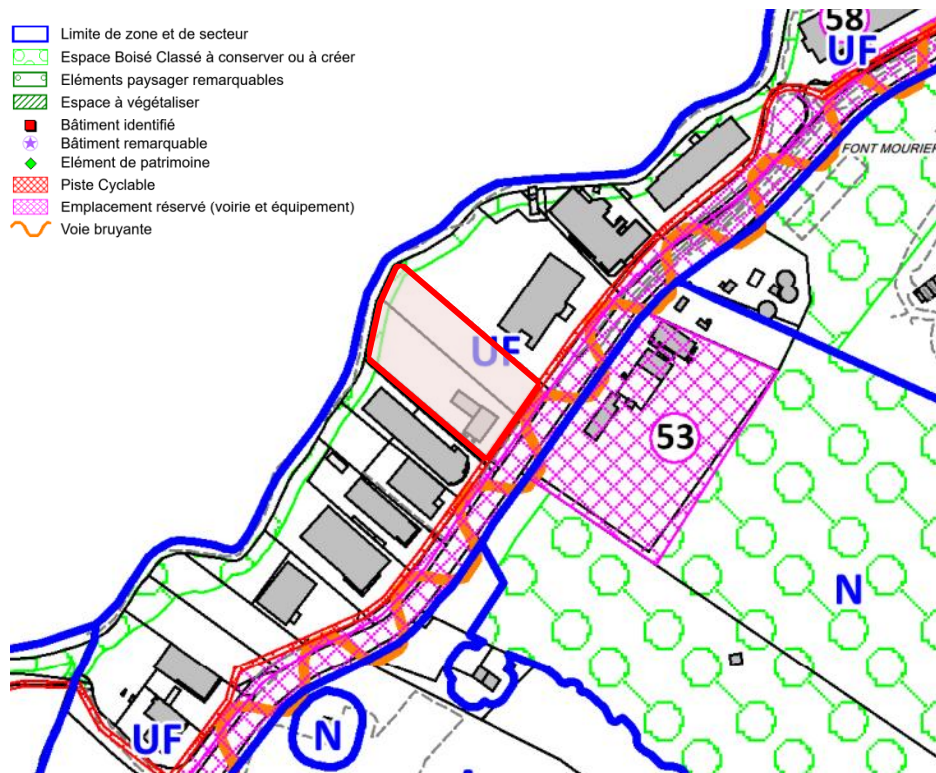


Figure 7 : Extrait du zonage du PLU (Géoportail de l'Urbanisme)

Le secteur d'étude est situé dans une zone UF.

Cette zone correspond à :

- **UF** : Les secteurs classés en UF correspondent à une zone d'activités économiques destinée à accueillir des établissements industriels, commerciaux, artisanaux et tertiaires.
 - Principales caractéristiques réglementaires :
 - Emprise au sol : non réglementée ;
 - Hauteur des constructions : 8,5m.

Le Nord-Ouest de sa parcelle est classé en Espace Boisé Classé (EBC) :

« Les plans locaux d'urbanisme peuvent classer comme espaces boisés, les bois, forêts, parcs à conserver, à protéger ou à créer, qu'ils relèvent ou non du régime forestier, enclos ou non, attenant ou non à des habitations. Ce classement peut s'appliquer également à des arbres isolés, des haies ou réseaux de haies, des plantations d'alignements. Le classement interdit tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements. »
(Article L.130-1 du Code de l'Urbanisme)

⇒ **La portion du secteur d'étude située en zone UF correspondant à une zone d'activités économiques destinée à accueillir des établissements industriels, commerciaux, artisanaux et tertiaires.**

3. Les servitudes d'utilité publique

Le PLU en vigueur permet de prendre connaissance des éventuelles servitudes d'utilité publiques présentes à l'échelle de la commune et donc du secteur d'étude.

Selon l'extrait de carte ci-dessous, le secteur d'étude est concerné par deux SUP :

- AC2 : Protection des sites et monuments naturels inscrits et classés
- AS1 : Conservation des eaux potables et minérales

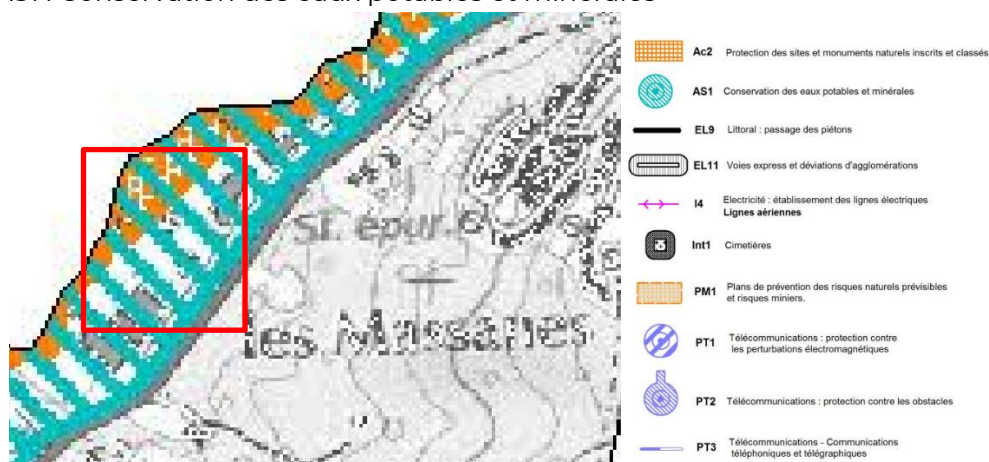


Figure 8 : Extrait de la carte de localisation des servitudes d'utilité publique sur la commune de Cogolin (PLU)

⇒ Selon l'extrait de carte ci-dessus, le secteur d'étude concerné par deux SUP (AC2 et AS1)

4. Synthèse du cadre réglementaire

DOCUMENTS OU CONTRAINTES	CARACTÉRISTIQUES	LE PROJET
SCoT	SCoT du Golfe de Saint-Tropez, approuvé le 2 octobre 2019.	Le secteur d'étude est localisé dans un espace à privilégier pour le renouvellement et l'intensification urbaine d'ici 2030.
PLU	PLU de Cogolin approuvé le 27 novembre 2023	Les secteurs classés en UF correspondent à une zone d'activités économiques destinée à accueillir des établissements industriels, commerciaux, artisanaux et tertiaires.
SUP	La ville de Cogolin est concernée par plusieurs SUP.	Le secteur d'étude est concerné par deux SUP : AC2 (Protection des sites et monuments naturels inscrits et classés) et AS1 (Conservation des eaux potables et minérales)

III- ANALYSE ENVIRONNEMENTALE DU SECTEUR D'ETUDE

1. Le secteur face aux risques et nuisances

Le site Géorisques permet de visualiser les risques présents sur la commune de Cogolin, selon différentes thématiques, présentées ci-dessous.

a. Risques naturels

i. Le risque inondation

La commune de Cogolin est concernée par le Plan de Prévention des Risques inondations (PPRi) de la Giscle, la Môle, la Grenouille approuvé le 30 décembre 2005.

A ce titre, elle est soumise à un risque d'inondation.

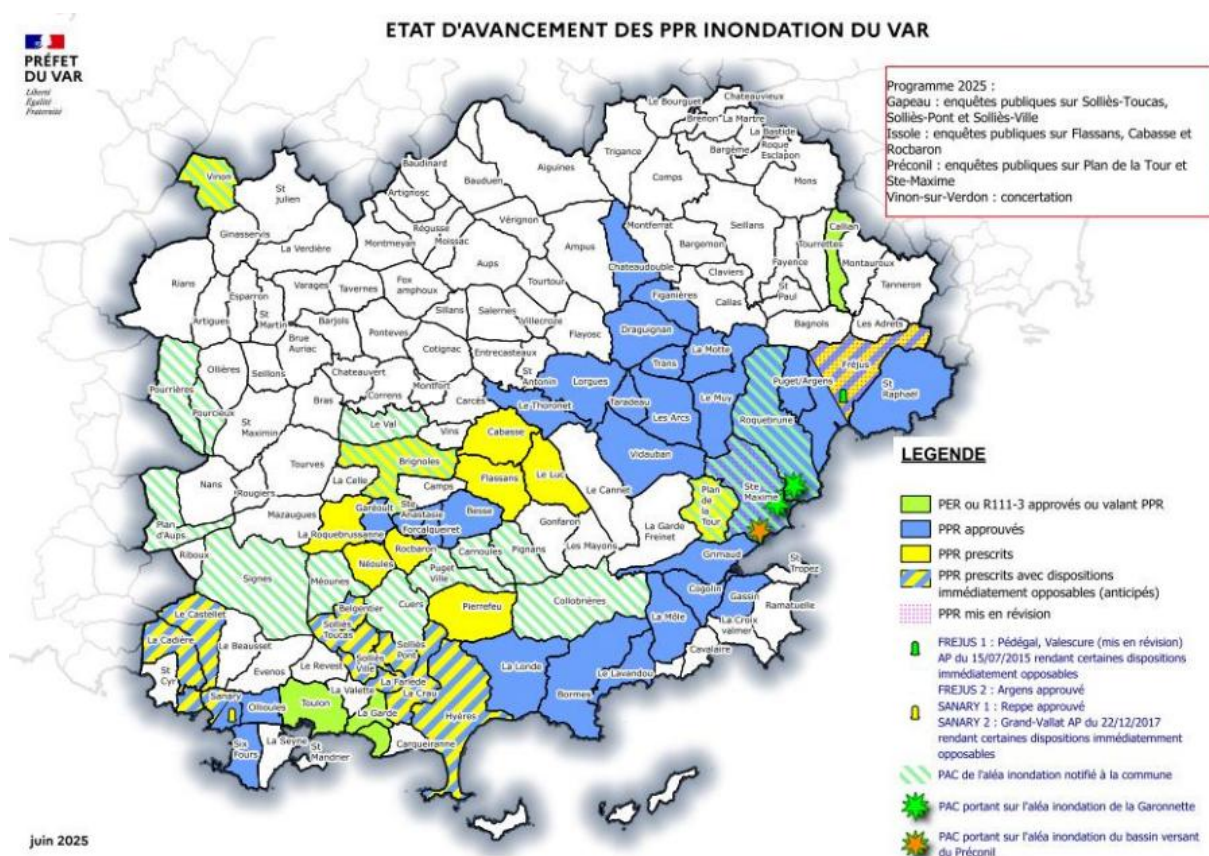


Figure 9 : Etat d'avancement des PPRi dans le Var (<http://www.var.gouv.fr>)

D'après le PPRi, le secteur d'étude est localisé en partie Ouest, sur une zone bleue, à risques moindres. Les espaces concernés par des risques avérés sont situés de l'autre côté du cours d'eau, au niveau des espaces agricoles. Les espaces situés à l'est de la zone de projet ne sont concernés par aucun risque inondation.

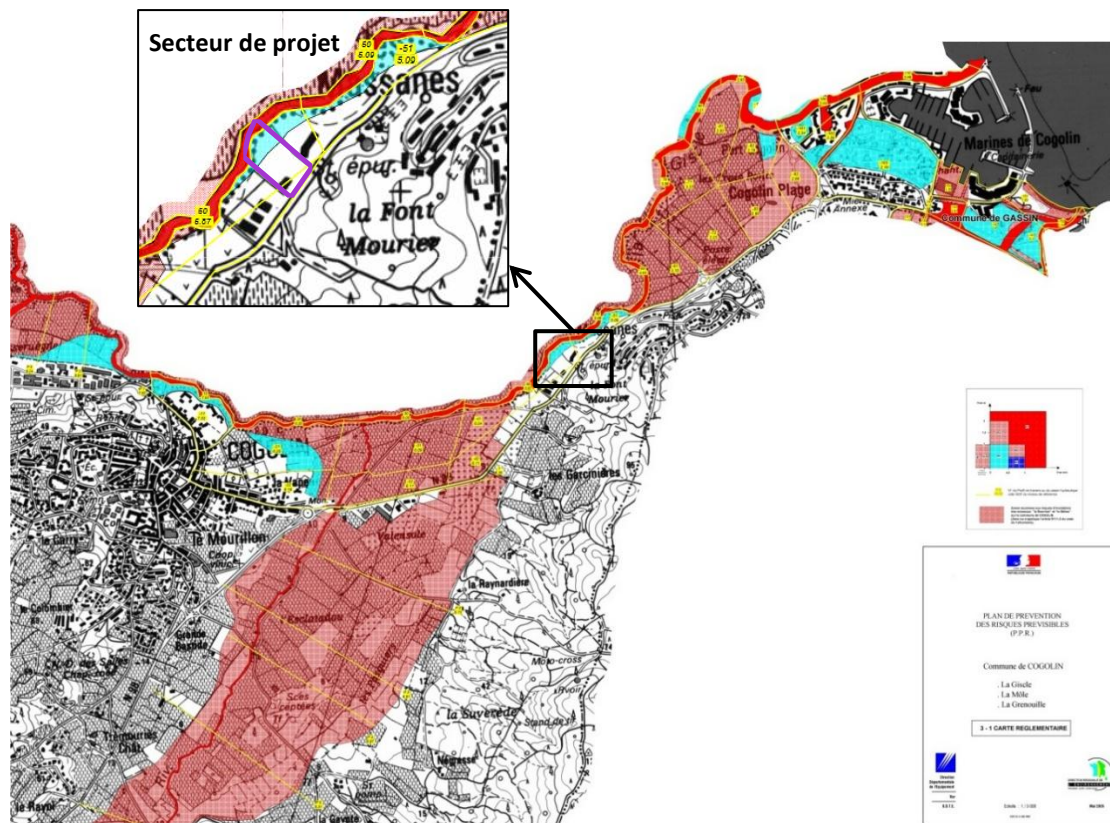


Figure 10 : Extrait du PPRI (SIG Var)

- ⇒ La commune est concernée par un PPRI.
- ⇒ **Le secteur d'étude est concerné par des risques d'inondations selon le PPRI.**
- ⇒ **Les enjeux concernant le risque inondation à l'échelle du secteur de projet sont jugés faibles.**

ii. Le risque incendie de forêt

La commune de Cogolin est concernée par le risque incendie de forêt selon le site Géorisques. Cependant, la commune n'est pas concernée par un PPRIF, mais par un PAC.

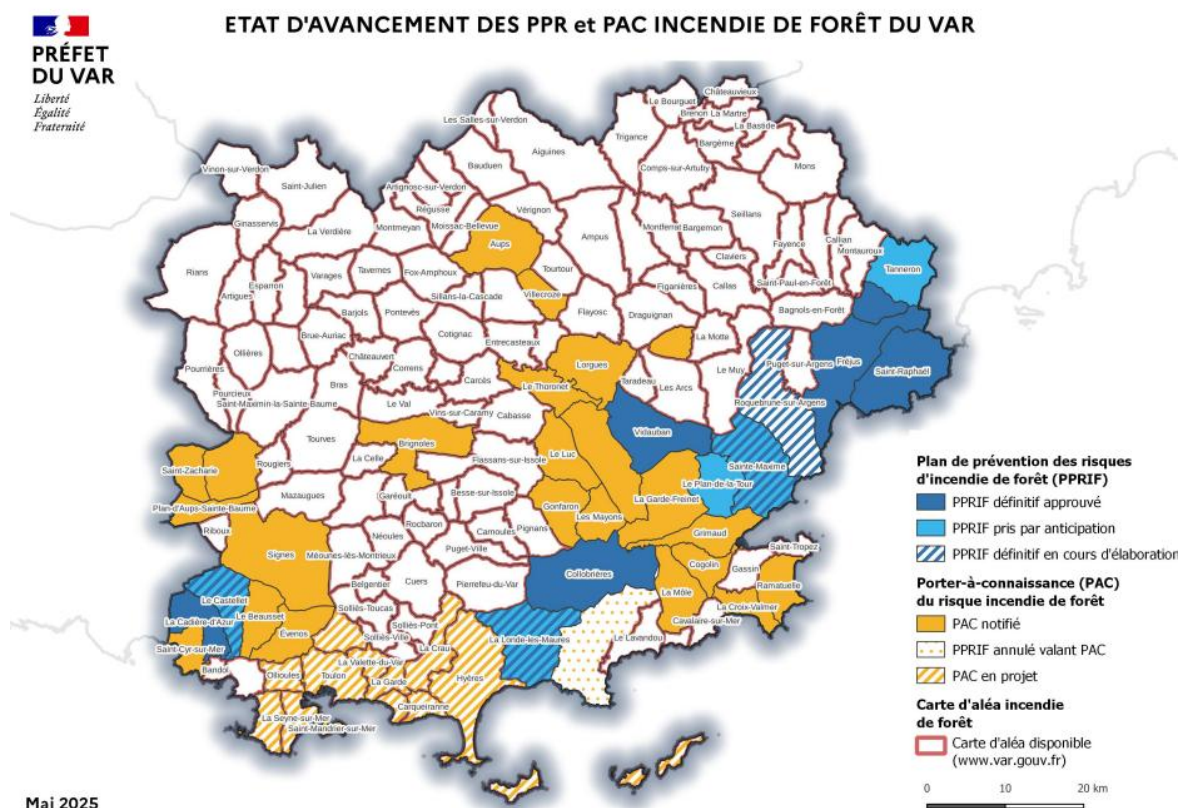


Figure 11 : État d'avancement des PPRIF dans le Var (<http://www.var.gouv.fr>)

Une carte d'aléa a été réalisée et divise le territoire en cinq zones : aléa très faible, faible, moyen, fort et très fort.

Le secteur d'étude est concerné par **des aléas moyens**.

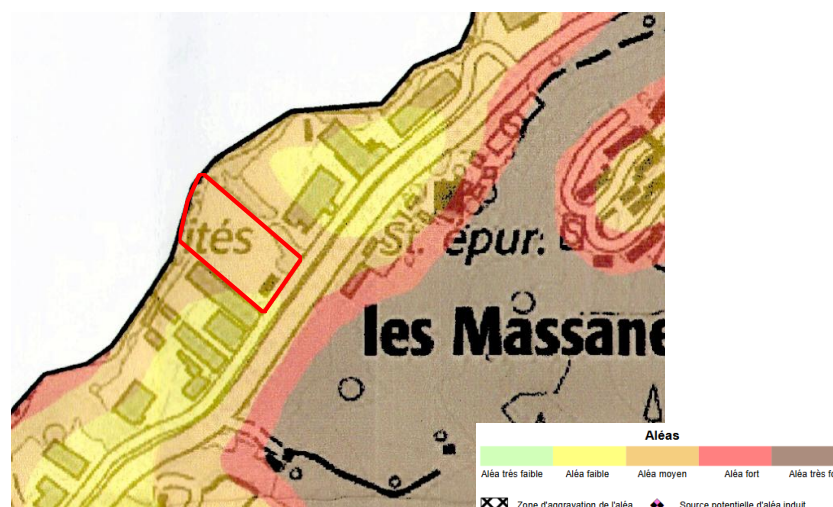


Figure 12 : Extrait de la carte des aléas incendie de forêt (<http://www.var.gouv.fr>)

En complément de ces données, la base de données BDIFF a été interrogée afin de recenser les incendies de forêt sur une période de 10 ans (entre 2015 et 2025).

Sur cette période, 4 incendies sont recensés sur la commune, pour une surface totale d'environ 16 hectares. Deux de ces incendies sont malveillants et les deux autres sont involontaires. **Aucune de ces données ne concernent le secteur d'étude.**

Année	Alerte	Département	Commune	Surface (ha)	Nature
2016	01/08/2016 05:40	83	Cogolin	0.0100	Malveillance
2021	25/08/2021 14:25	83	Cogolin	0.0002	Involontaire (travaux)
2023	06/08/2023 18:33	83	Cogolin	0.0001	Malveillance
2023	25/11/2023 00:27	83	Cogolin	16.0000	Involontaire (travaux)

- ⇒ Selon le croisement de toutes ces données, et au regard du faciès urbanisé du secteur d'étude, il est moyennement concerné par le risque incendie de forêt.
- ⇒ **Les enjeux sont donc jugés modérés.**

iii. Le risque mouvements de terrains

Un mouvement de terrain est un déplacement d'une partie du sol ou du sous-sol. Le sol est déstabilisé pour des raisons naturelles (la fonte des neiges, une pluviométrie anormalement forte...) ou occasionnées par l'homme : déboisement, exploitation de matériaux ou de nappes aquifères... Un mouvement de terrain peut prendre la forme d'un affaissement ou d'un effondrement, de chutes de pierres, d'éboulements, ou d'un glissement de terrain.

Selon les données cartographiques fournies par le BRGM et Géorisques, **la commune de Cogolin n'est pas concernée par le risque mouvement de terrain.**

La commune n'est pas concernée par un Plan de Prévention des Risques Mouvements de Terrain.



Figure 13 : Mouvements de terrain historiques présents à l'échelle de la commune et à proximité du secteur d'étude (Géorisques)

- ⇒ **La commune de Cogolin n'est pas concernée par un PPRMVT.**
- ⇒ **Par conséquent, les enjeux sont jugés faibles à l'échelle du secteur d'étude.**

iv. Le risque retrait – gonflement des argiles

La consistance et le volume des sols argileux se modifient en fonction de leur teneur en eau :

- Lorsque la teneur en eau augmente, le sol devient souple et son volume augmente. On parle alors de « gonflement des argiles ».
- Un déficit en eau provoquera un assèchement du sol, qui devient dur et cassant. On assiste alors à un phénomène inverse de rétractation ou « retrait des argiles ».

Selon les données fournies par le site Géorisques, la commune de Cogolin est concernée par **des expositions faibles concernant l'aléa retrait gonflement des sols argileux. La commune n'est cependant pas concernée par un PPR.**

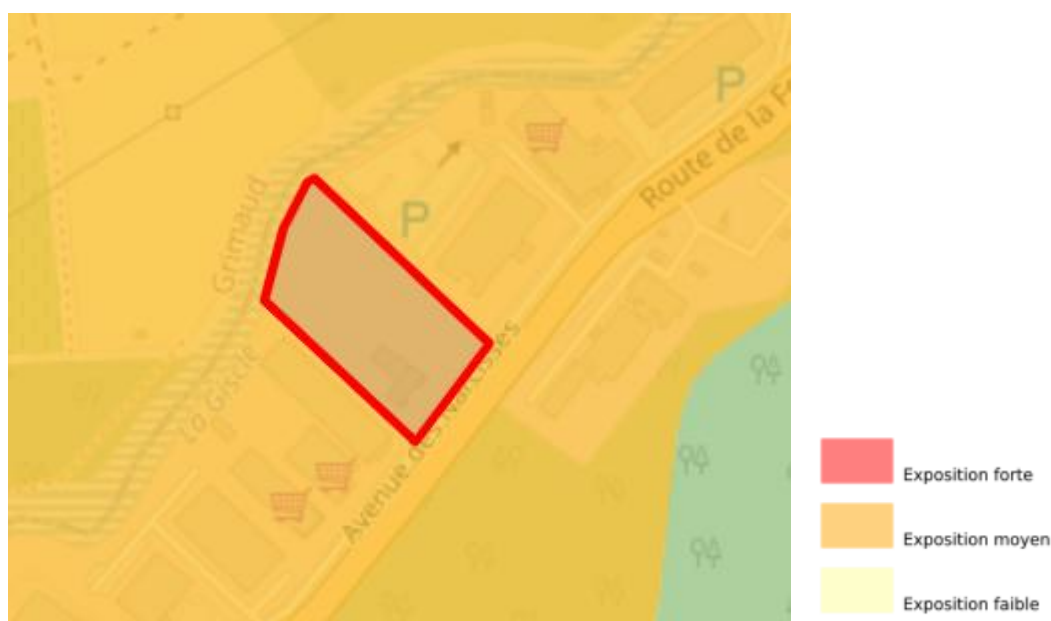


Figure 14 : Extrait de la carte d'exposition au retrait gonflement des sols argileux (Géorisques)

Selon les données fournies par Géorisques et le BRGM, le secteur d'étude est directement concerné par des risques faibles.

- ⇒ Le secteur d'étude est concerné par des risques faibles sur le phénomène de retrait gonflement des sols argileux.
- ⇒ Les enjeux sont considérés comme faibles à l'échelle du secteur d'étude.

v. Le risque sismique

Un séisme ou tremblement de terre se traduit en surface par des vibrations du sol. Ce phénomène résulte de la libération brusque d'énergie accumulée par les contraintes exercées sur les roches.

La commune de Cogolin est exposée à des risques sismiques faibles, selon les données Géorisques. La commune ne dispose pas d'un PPRN-Séismes.



Figure 15 : Exposition sismique, sur la commune de Cogolin (Géorisques)

- ⇒ **La commune et le secteur d'étude sont concernés par des risques sismiques faibles.**
- ⇒ **Les enjeux sont jugés faibles.**

b. Risques technologiques

i. Le risque de transport de matières dangereuses / canalisation de matière dangereuses

Une canalisation de matières dangereuses achemine du gaz naturel, des produits pétroliers ou chimiques à destination de réseaux de distribution, d'autres ouvrages de transport, d'entreprises industrielles ou commerciales de sites de stockage ou de chargement

Le risque de transport de matières dangereuses sur la commune est lié à l'importance des flux de transit et de desserte. À Cogolin, La RD98 est ainsi concerné par ce risque.

Le secteur d'étude est situé le long de l'avenue des Narcisses et de l'avenue de Valensole (RD98) identifiées comme axes exposés au risque de transport de matières dangereuses.

Le secteur d'étude est concerné par le risque de transport de matières dangereuses.

Au contraire, aucune canalisation de transport de matières dangereuses n'a été identifiée dans ou à proximité du secteur d'étude.



Figure 16 : Localisation de la canalisation de matières dangereuses à proximité du secteur d'étude (Géorisques)

⇒ Les enjeux sur cette thématique sont considérés comme modérés : le secteur d'étude est concerné par le risque transport de matières dangereuses, mais ne

se situe pas sur ou à proximité du passage d'une canalisation de transport de matières dangereuses.

c. Mobilité et pollution

i. Nuisances sonores

- Voies routières

La loi Bruit (n°92-1444 du 31 décembre 1992), relative à la lutte contre le bruit a pour objet de prévenir, supprimer ou limiter les bruits susceptibles de causer un trouble excessif aux personnes, de nuire à leur santé ou de porter atteinte à l'environnement. Cette loi a mis l'accent sur la protection des riverains vis-à-vis du bruit généré par les infrastructures de transports terrestres à travers la prise en compte :

- des nuisances sonores générées par la réalisation de voies nouvelles ou la modification de voies existantes (article 12 de la loi bruit / article L571.9 du CE)
- du recensement et du classement des infrastructures de transports terrestres (article 13 de la loi bruit / article L571.10 du CE).

Le secteur d'étude se situe dans la zone commerciale de Font Mourier à Cogolin. Il est longé au Sud-Est par l'avenue des Narcisses et par l'avenue de Valensole (RD98), classée en catégorie 3. Il est également situé à environ 260 m du tronçon de la RD98 classé en catégorie 2. Par conséquent, le secteur d'étude est exposé à des nuisances sonores en lien avec la circulation routière (localisation du secteur d'étude dans une zone affectée par le bruit des voiries).

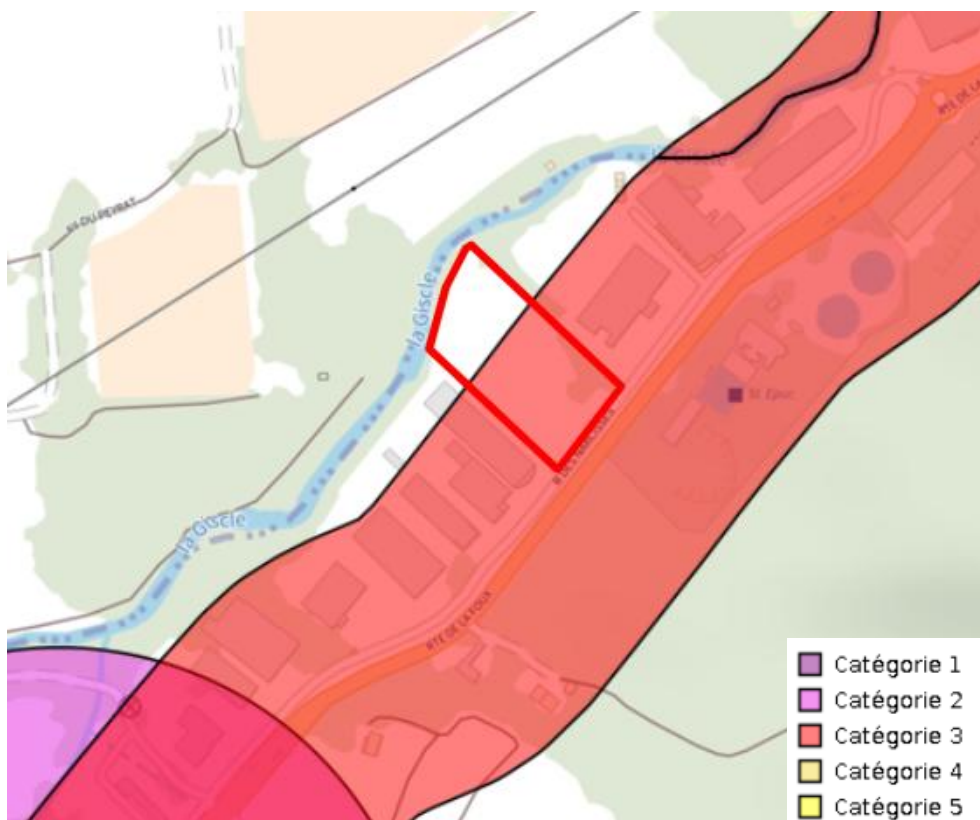


Figure 17 : Classement sonore des voies routières dans la commune de Cogolin (DDTM 83)

⇒ **Les enjeux sur cette thématique sont considérés comme forts : le secteur d'étude est longé par un axe routier source de fortes nuisances sonores.**

ii. Pollutions de sol

Selon la base de données Géorisques, la commune de Cogolin n'est pas concernée par des sites pollués ou potentiellement pollués (BASOLS) mais compte 7 anciens sites industriels et activités de services (BASIAS). **Le secteur d'étude n'est pas concerné par ces sites**, le site BASIAS le plus proche se situe à environ 1 500 m.



Figure 18 : Sites et sols potentiellement pollués dans le secteur d'étude (Géorisques)

D'autre part, afin de compléter ce cadrage environnemental, et au regard de l'occupation récente du sol (ancienne casse automobile et entretien des véhicules), **la société LIDL a missionné SOCOTEC afin d'établir une analyse environnementale ciblée sur la présence de métaux dans le sol et sur le site. Le site de projet ayant été utilisé pour la casse automobile, les sols sont susceptibles de contenir des métaux localement lixiviables.**

« Cette étude, composée d'une visite de site, d'une étude documentaire et historique, d'une étude de vulnérabilité et de prélèvements et analyses sur le milieu sol a mis en évidence des sources potentielles de contamination dues à des activités et des installations potentiellement polluantes. Des prélèvements de sol ont donc été réalisés au droit du site à proximité de ces sources potentielles. Les résultats d'analyses ont montré des impacts diffus par des métaux lourds (notamment cadmium, plomb et zinc) vraisemblablement liés aux activités du site (découpe, dépollution et stockage de VHU à même le sol). Une zone présentant un impact un peu plus marqué en métaux a également été identifiée à proximité de l'aire de dépollution.

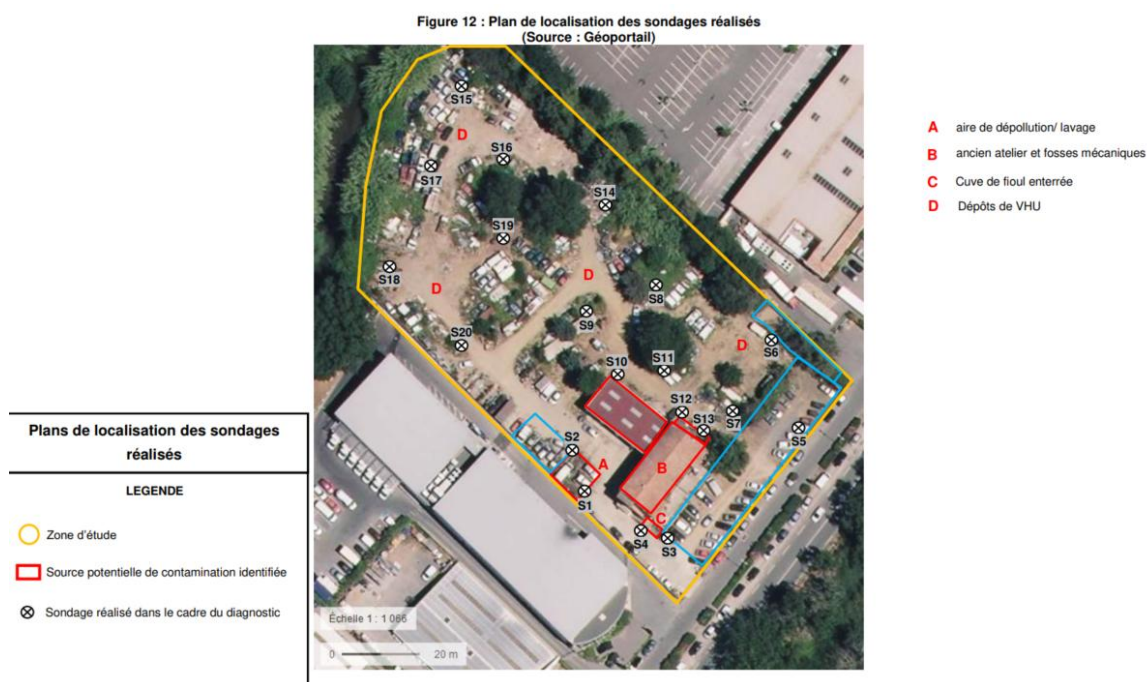


Figure 19 : Sondages réalisés et zones potentiellement contaminées (SOCOTEC)

Compte-tenu de la mise en évidence d'impacts, notamment par des métaux lixiviables dans les sols, un maillage complémentaire de sondages a été effectué afin d'identifier sur site les zones comportant des métaux lixiviables. Ces investigations ont également eu pour objectif de caractériser les futurs déblais générés par le projet afin de permettre leur gestion (sur site ou hors site).

Par ailleurs, des investigations ont été réalisées à l'intérieur des bâtiments (à proximité des anciennes fosses à vidanges) car ces zones étaient inaccessibles initialement (refus de l'exploitant de faire des sondages en intérieur).



Figure 19 : Plan de localisation des sondages réalisés (initiaux et complémentaires)

Les investigations réalisées au droit du site ont mis en évidence une dégradation de la qualité environnementale des sols avec la présence de deux zones de pollution concentrées en métaux au Nordouest et au droit de l'aire de dépollution/lavage entre 0 et 2 m. Par ailleurs, des impacts diffus en métaux lourds parfois lixiviables ont également été relevés sur le reste du site. Des impacts en HCT sont également identifiés entre 1 et 2 m au Nord des bâtiments. Concernant les eaux souterraines, un impact en métaux lourds vraisemblablement lié au site est identifié en aval. Les impacts identifiés sont cependant limités à ces milieux, les sédiments de la Giscle et les eaux superficielles s'écoulant au Nord du site ne présentant en effet pas d'impacts.



Figure 19 : Plan d'orientation des terres impactées en métaux lixiviables (couche 0,4-1m) (Socotec)

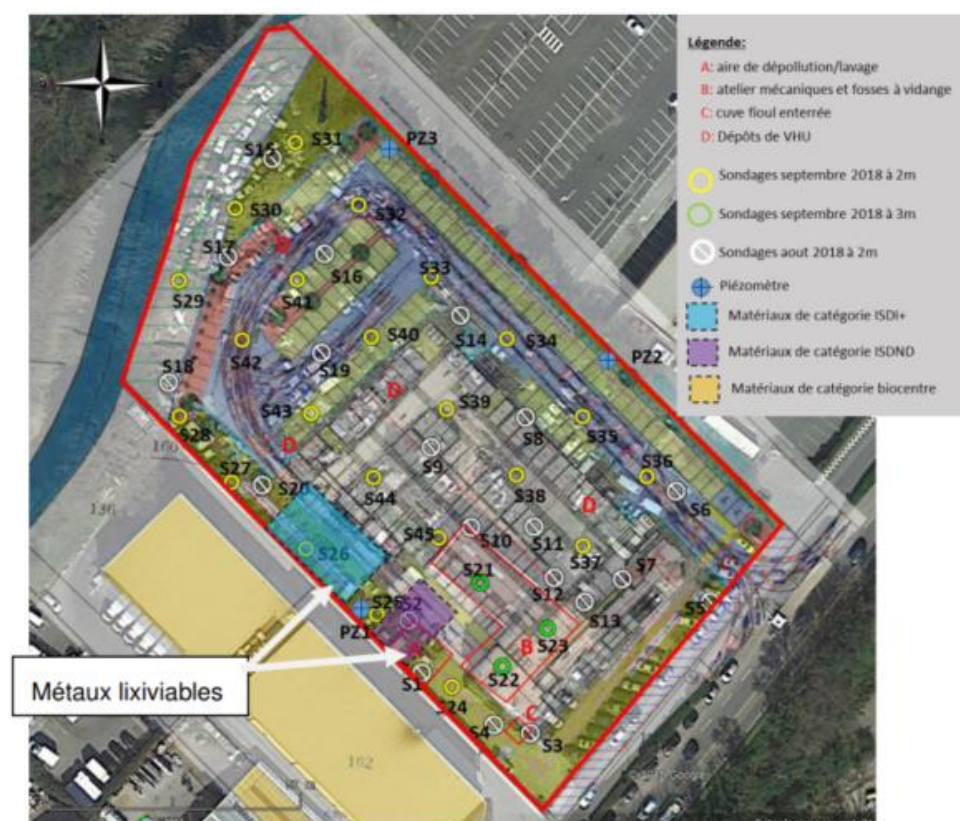


Figure 19 : Plan d'orientation des terres impactées en métaux lixiviables (couche 1-2m) (Socotec)



Figure 19 : Plan d'orientation des terres impactées en hydrocarbures (couche 1-2m) (Socotec)

Les rapports de la société SOCOTEC sont consultables en Annexe et permettent de présenter la qualité des sols et les scénarios envisagés afin de permettre la construction du magasin LIDL.

⇒ **Les enjeux sur cette thématique sont considérés comme forts : le secteur d'étude est concerné par des pollutions de sols qu'il faut prendre en compte en amont de la conception du projet afin de mettre en place un protocole de gestion des terres polluées.**

iii. Qualité de l'air

Depuis 2022, l'indicateur ICAIR365 remplace l'ancien Indice Synthétique de l'Air (ISA) pour évaluer l'exposition annuelle de la population aux polluants atmosphériques. Ce nouvel indicateur s'appuie sur les Lignes Directrices de l'OMS 2021 et intègre les particules fines PM_{2.5}, en plus des PM₁₀, du dioxyde d'azote (NO₂) et de l'ozone (O₃). La méthode de calcul a été revue pour exprimer un « équivalent nombre de lignes directrices dépassées », permettant une lecture plus fine de l'exposition globale aux polluants. Par souci de cohérence, seule la valeur maximale entre les PM₁₀ et les PM_{2.5} est retenue après normalisation.

Lorsqu'une zone est verte, la qualité de l'air y est considérée comme acceptable, en revanche les zones rouges sont celles les plus polluées. Face à ce constat, la commune de Cogolin présente une qualité de l'air plutôt mauvaise.

À l'échelle du secteur d'étude, le même constat s'impose, la qualité de l'air y est également plutôt mauvaise, en particulier le long de l'avenue des Narcisses et la RD98, où les émissions de polluants liées au trafic automobile sont importantes.

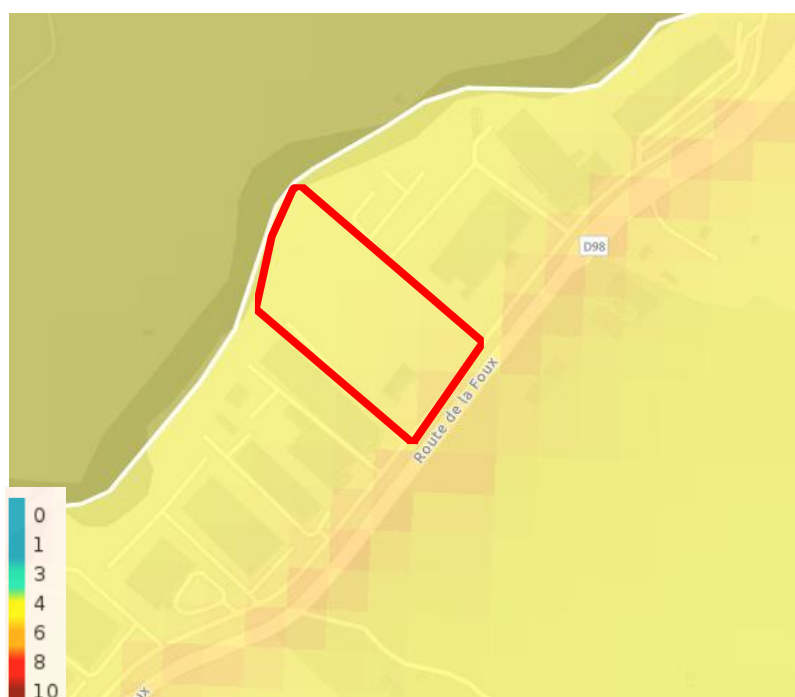


Figure 20 : ICAIR365 (Atmosud)

Dans le secteur d'étude, les concentrations O₃ atteignent environ 100 µg/m³, soit un niveau supérieur aux recommandations de l'OMS. Le NO₂ dépasse également les valeurs seuils (LD OMS et VL 2030), en particulier le long de l'avenue des Narcisses et de l'avenue de Valensole (RD98), où la circulation automobile constitue la principale source d'émissions. Les particules fines (PM_{2.5} et PM₁₀) restent globalement conformes aux seuils établis par l'OMS, mais présentent des dépassements localisés sur cette même avenue, où les valeurs seuils respectives de 5 µg/m³ et 15 µg/m³ sont franchies.

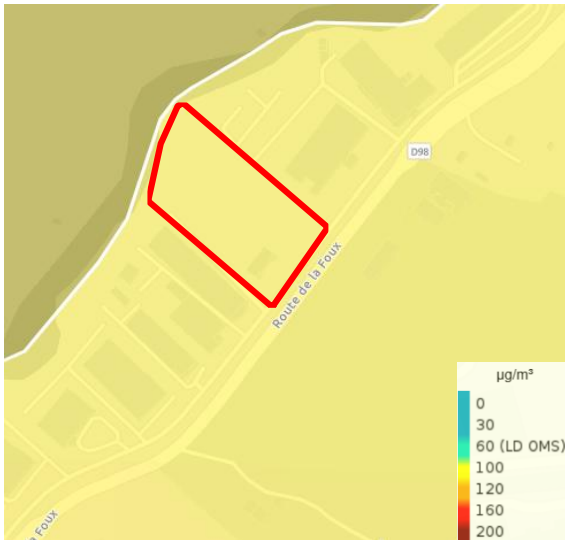


Figure 21 : O3 (Atmosud)

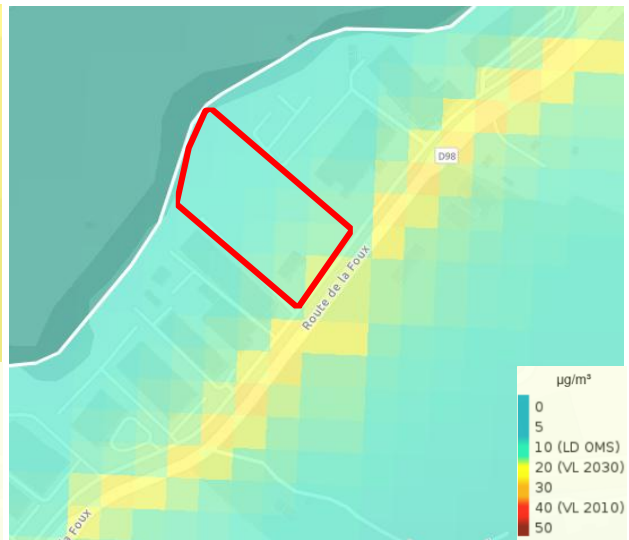


Figure 22 : NO2 (Atmosud)

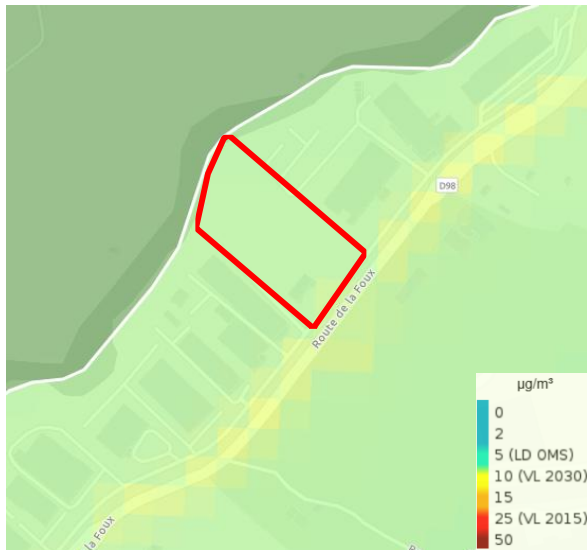


Figure 23 : PM2.5 (Atmosud)

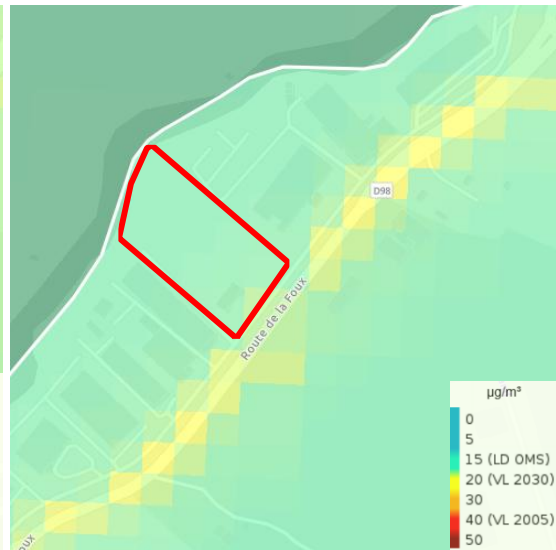


Figure 24 : PM10 (Atmosud)

- ⇒ Les enjeux sur cette thématique sont considérés comme modérés: le secteur d'étude est exposé à des polluants atmosphériques qui, pour la plupart, dépassent les seuils de l'OMS.
- ⇒ L'indice ICAIR365 met en évidence une qualité de l'air relativement modérée.

iv. Déplacements

Le secteur d'étude est desservi par un axe principal : l'avenue des Narcisses qui constitue la seule voie d'accès au périmètre étudié.

Le projet consiste à créer un magasin LIDL, plus précisément, à relocaliser l'enseigne située au 626 Avenue des Narcisses de Cogolin en y intégrant des places de stationnement supplémentaires. En outre, le projet vise à assurer une circulation cohérente et un accès optimisé au magasin.



Figure 25 : Visualisation des accès du secteur d'étude (Géoportail)

- ⇒ Les enjeux sur cette thématique sont considérés comme modérés. Le projet permettra de créer de nouvelles places de stationnement pouvant influencer sur la circulation.
- ⇒ La clientèle sera augmentée. L'accès et la circulation seront optimisés.

2. Les sensibilités écologiques connues du secteur – Diagnostic écologique

a. Description des périmètres d'étude

L'analyse du secteur d'étude et de ses potentielles sensibilités environnementales repose sur une approche élargie, permettant d'appréhender la zone de projet dans son contexte global. Cette méthode vise à considérer l'environnement dans son ensemble, en intégrant aussi bien les espèces faunistiques à large rayon de dispersion que celles présentant des déplacements plus restreints.

La recherche et la prise en compte des zones naturelles à statut (telles que les zones protégées, les ZNIEFF, Natura 2000, etc.) constituent une étape essentielle. Ces données permettent d'affiner l'analyse des enjeux écologiques et de compléter les observations de terrain grâce à une base bibliographique solide.

Afin de hiérarchiser les niveaux d'analyse, trois périmètres d'étude ont été définis en fonction du type de projet et de la localisation du site :

- Le secteur d'étude : il correspond à l'emprise directe du projet, c'est-à-dire aux limites précises des parcelles concernées. Les relevés floristiques et faunistiques détaillés sont principalement réalisés dans ce périmètre.
- Le périmètre rapproché : il s'agit d'une zone tampon d'environ 150 mètres autour du secteur d'étude. Ce périmètre permet d'intégrer le contexte environnemental immédiat, notamment les continuités écologiques et les espaces connectés au site principal.
- Le périmètre éloigné : d'un rayon de 3 kilomètres, il englobe les grandes entités paysagères environnantes et prend en compte les espèces faunistiques à large dispersion (notamment les oiseaux et les chiroptères). Ce périmètre sert également à recenser les zones à statut présentes dans le rayon d'étude, susceptibles d'abriter une faune ou une flore remarquables.

NB : Une visite de site avait été réalisée par CITADIA en septembre 2018 dans le cadre du montage d'un premier dossier d'examen cas par cas. N'ayant pas abouti, et au regard de l'ancienneté des données, une nouvelle visite de site a été réalisée le 8 janvier afin de mettre à jour les données faune flore. Cette nouvelle visite de site est également l'occasion de visualiser l'évolution du site depuis le retrait de l'activité du garage Bégnis.

Tableau 1 : Conditions lors de la visite de site

Date	Groupe observé	Conditions météorologiques
08 01 2026	Faune flore	8°C ensoleillé

Les inventaires de terrain ont été réalisés selon un transect aléatoire, couvrant à la fois le secteur d'étude et les zones connexes.

Flore

Les espèces végétales présentes ont été relevées et identifiées tout au long du transect, afin de caractériser la composition floristique et le degré de naturalité du milieu.

Faune

Pour l'avifaune, seules les espèces directement observées ou entendues ont été recensées. Concernant les mammifères terrestres, les indices de présence (empreintes, crottes, coulées, terriers, etc.) ont été recherchés.

Pour les reptiles et amphibiens, l'approche s'est concentrée sur l'identification des habitats favorables (pierriers, fissures, mares, zones humides, etc.), susceptibles d'abriter ces espèces. Le groupe des chiroptères n'a pas fait l'objet d'un inventaire nocturne dans le cadre de ce diagnostic. Les données communales et les fiches des zones naturelles à statut seront consultées pour compléter les observations de terrain et affiner la définition des enjeux écologiques locaux.

Sources de données et traitement

Les données communales et régionales ont été extraites des plateformes suivantes :

- INPN (Inventaire National du Patrimoine Naturel),
- Faune PACA,
- Silène Faune-Flore.
- Les fiches INPN correspondant aux zones à statut situées dans le périmètre éloigné seront également examinées.

Afin d'assurer la fiabilité et la représentativité des informations, seules les données récentes, datées de moins de dix ans, ont été retenues. Ainsi, les données antérieures à 2015 n'ont pas été prises en compte dans l'analyse.

.

COGOLIN (83) - Diagnostic écologique

Réalisation d'un espace de stationnement

Présentation des périmètres d'étude



▬ Limites communales

Périmètres d'étude

▬ Secteur d'étude

▬ Périmètre rapproché (150 m)

▬ Périmètre éloigné (3 km)



0 0.5 1 km



COGOLIN (83) - Diagnostic écologique

Réalisation d'un espace de stationnement

Présentation du secteur d'étude à l'échelle du périmètre éloigné



Limites communales

Périmètres d'étude

Secteur d'étude

Périmètre rapproché (150 m)



0 0.05 0.1 km



d. Situation par rapport aux périmètres à statut

i. Les zones d'inventaires

ZONES NATURELLES D'INTERET ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE (ZNIEFF – TYPES I ET II)

Le programme ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique) a été initié en 1982 par le ministère de l'Environnement.

Son objectif principal est de recenser, sur l'ensemble du territoire national, les espaces présentant une richesse biologique et écologique notable, ainsi qu'un état de conservation satisfaisant.

Le référentiel ZNIEFF constitue aujourd'hui un outil de connaissance essentiel pour l'identification et la préservation de la biodiversité.

Selon le type de ZNIEFF, il permet de localiser les espaces à enjeux écologiques forts, véritables réservoirs de biodiversité.

Bien que ces zones ne disposent pas d'un statut réglementaire de protection, elles doivent être prises en compte dans la planification et la conception des projets d'aménagement, car elles jouent un rôle structurant dans la fonctionnalité du réseau écologique. Les inventaires réalisés dans le cadre du programme ZNIEFF fournissent des listes actualisées d'espèces rares, protégées ou déterminantes, précieuses pour l'évaluation des enjeux locaux.

Deux types de zones sont distingués :

- ZNIEFF de type I : zones de faible superficie, caractérisées par un intérêt biologique remarquable et la présence d'espèces ou de milieux rares, protégés ou menacés.
- ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, présentant des potentialités écologiques importantes ou regroupant plusieurs ZNIEFF de type I.

ZONES IMPORTANTES POUR LA CONSERVATION DES OISEAUX (ZICO)

Les ZICO (Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux) résultent d'un inventaire scientifique international mené dans le cadre du programme de BirdLife International.

Ce dispositif vise à identifier les sites les plus favorables à la conservation des oiseaux sauvages, qu'ils soient sédentaires, nicheurs ou migrateurs.

Pour être classé ZICO, un site doit répondre à au moins l'un des critères suivants :

- abriter une population significative d'une espèce reconnue comme menacée à l'échelle internationale ;
- constituer l'habitat d'un grand nombre d'oiseaux migrateurs, côtiers ou marins ;
- accueillir une diversité d'espèces à aire de répartition restreinte.

Ces zones répertorient ainsi les espèces présentes de manière permanente ou temporaire, tout en garantissant la préservation de leurs habitats essentiels.

Les ZICO ont d'ailleurs servi de base scientifique à la délimitation des ZPS (Zones de Protection Spéciale) du réseau Natura 2000, à partir de 1991.

À l'échelle nationale, elles couvrent en moyenne 8,1 % du territoire français.

- ⇒ **Le nord-ouest du secteur d'étude est inclus dans une ZNIEFF de type 2 : « Vallées de la Giscle et de la Mâle » (Id MNHM : 930012542).**
- ⇒ **La ZNIEFF de type 1 la plus proche du secteur d'étude « Adret du Mont Roux » (id MNHM 930012550), se situe à environ 3.3 km de la limite ouest du secteur d'étude.**

⇒ Aucune ZICO n'est recensée dans le périmètre éloigné. Cependant, une ZNIEFF 2 est localisé dans le périmètre éloigné.

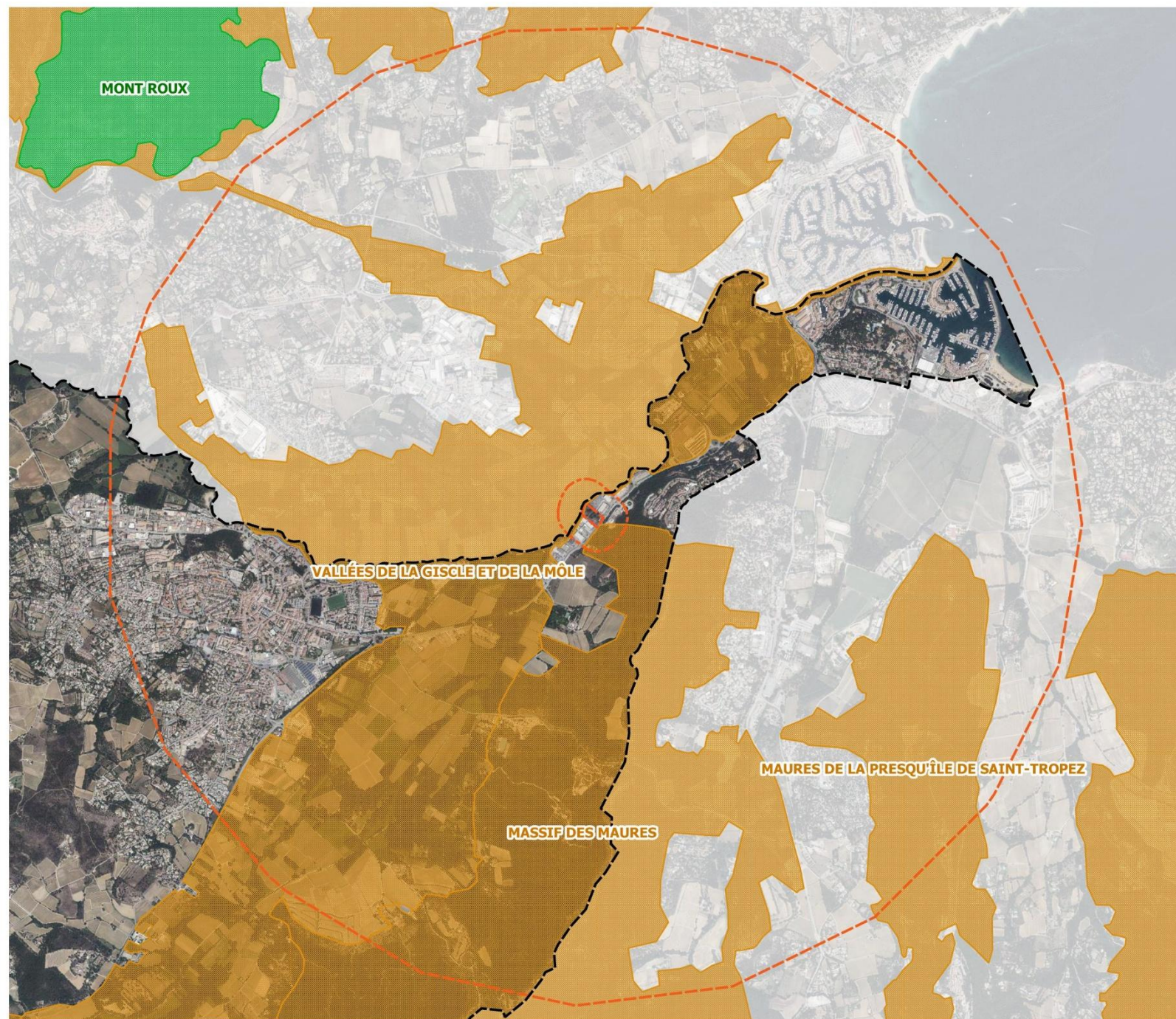
Tableau 2 : Liste des zones d'inventaires recensées dans le périmètre éloigné

ZNIEFF 1		
Identifiant INPN	Nom	Distance avec le secteur d'étude
930012550	Mont Roux	3.1 km
ZNIEFF 2		
930012543	Maures de la presqu'île de Saint-Tropez	1.8 km
930012542	Vallées de la Giscle et de la Môle	0 km
930012516	Massif des Maures	0.1 km

COGOLIN (83) - Diagnostic écologique

Réalisation d'un espace de stationnement

Présentation des zones d'inventaires à l'échelle du périmètre éloigné



Limites communales

Périmètres d'étude

- Secteur d'étude
- Périmètre rapproché (150 m)
- Périmètre éloigné (3 km)

Zones d'Inventaires

- ZNIEFF 1
- ZNIEFF 2

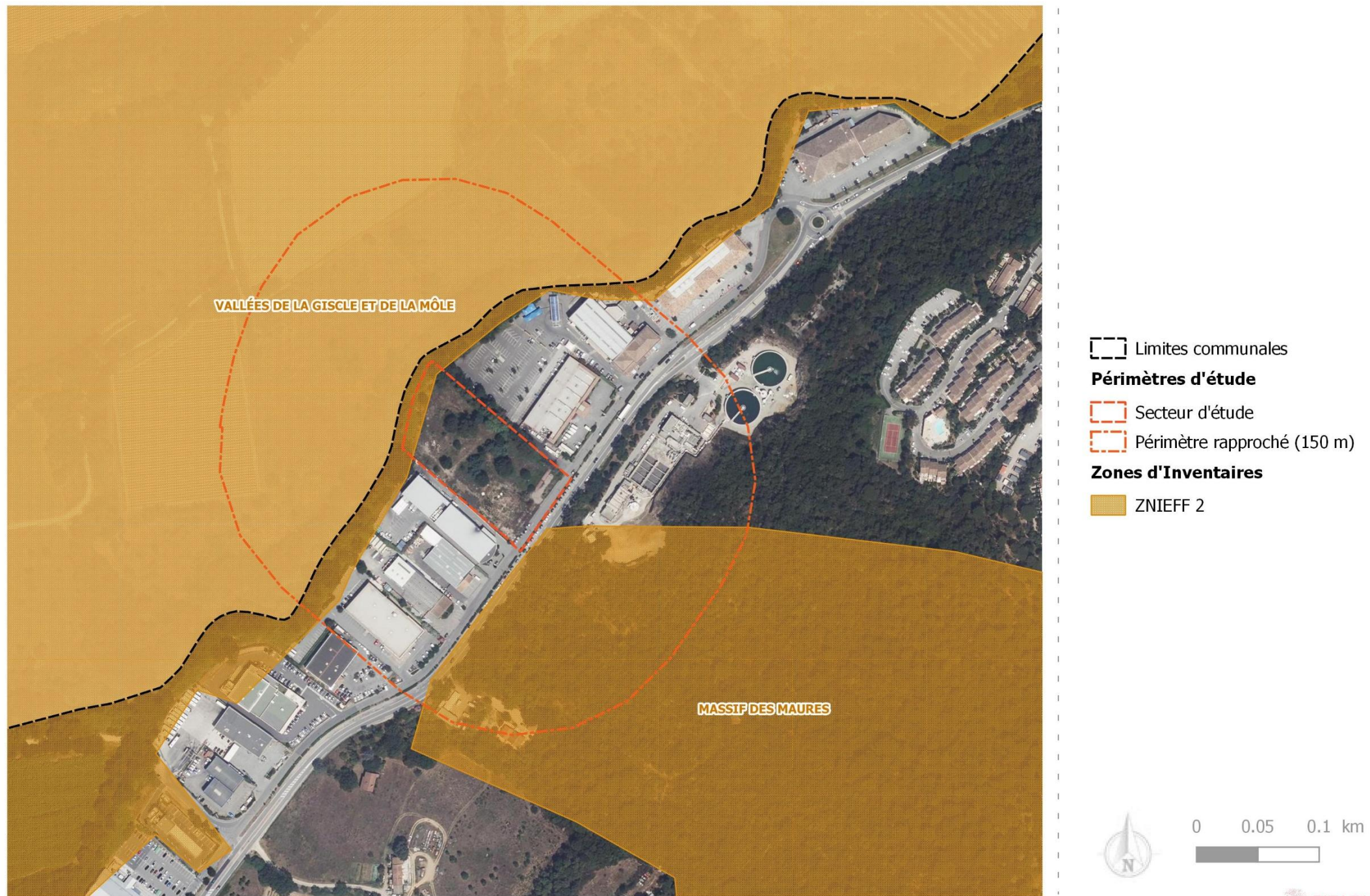


0 0.5 1 km

COGOLIN (83) - Diagnostic écologique

Réalisation d'un espace de stationnement

Présentation des zones d'inventaires à l'échelle du périmètre rapproché



ii. Les zones réglementaires

LES ESPACES NATURELS SENSIBLES

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) ont pour objectif de préserver la qualité des sites, des paysages, ainsi que des milieux et habitats naturels, y compris les zones naturelles d'expansion des crues.

Créés et gérés par le Département, ils constituent un outil permettant de définir et de mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public de ces espaces remarquables.

- ⇒ Le secteur d'étude **n'est inclus dans aucun espace naturel sensible.**
- ⇒ **Un ENS est situé dans le périmètre éloigné, à environ 1.7 km à l'ouest du secteur d'étude.**

Tableau 3 : Liste des ENS identifiés dans le périmètre éloigné

Espace Naturel Sensible (ENS)		
Identifiant INPN	Nom	Distance avec le secteur d'étude
FR4701743	Pas de Grimaud	1.7 km

- ⇒ Le secteur d'étude **n'est inclus dans aucune zone réglementaire.**

COGOLIN (83) - Diagnostic écologique

Réalisation d'un espace de stationnement

Présentation des zones réglementaires à l'échelle du périmètre éloigné



Limites communales

Périmètres d'étude

Secteur d'étude

Périmètre rapproché (150 m)

Périmètre éloigné (3 km)

Zones réglementaires

Espaces Naturels Sensibles (ENS)



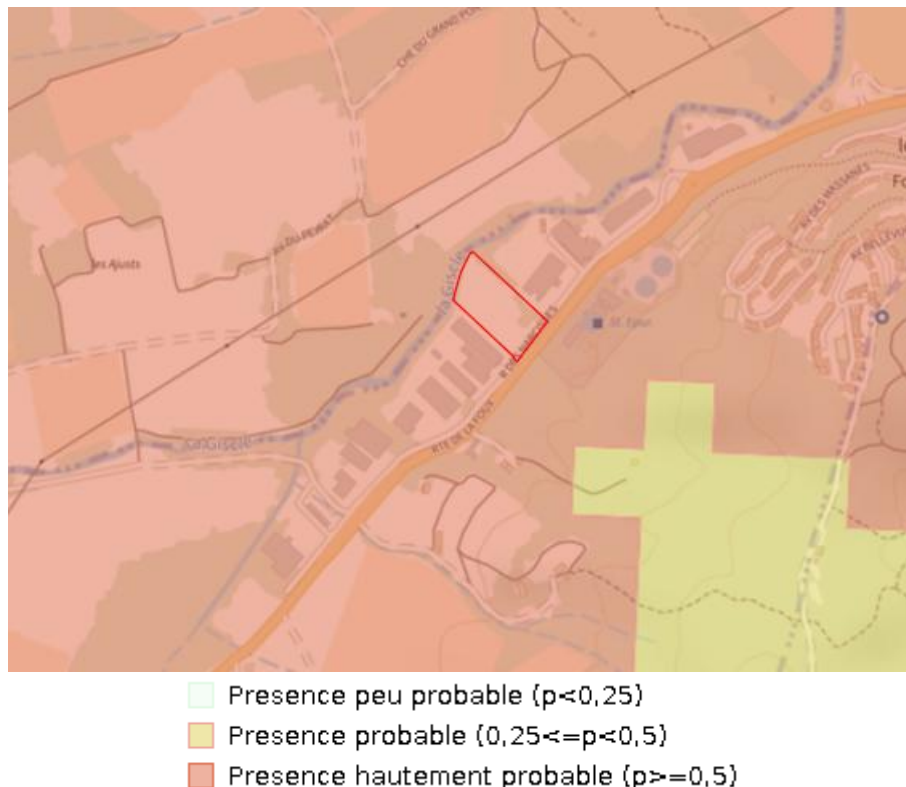
0 0.5 1 km

iii. Les zones contractuelles hors Natura 2000

LE PLAN NATIONAL D'ACTION (PNA) DU LÉZARD OCELLE

Le lézard ocellé est une espèce de reptile protégée en France métropolitaine. Il est inscrit sur la liste rouge nationale des reptiles dans la catégorie VU – Vulnérable, et classé NT – Quasi menacée sur la liste rouge des reptiles de la région PACA.

Cette espèce présente une forte vulnérabilité et connaît un déclin de ses effectifs, ce qui justifie la mise en place d'un Plan National d'Actions (PNA) visant à favoriser le maintien et le renforcement de ses populations.



Carte 6 : PNA du lézard ocellé à l'échelle du secteur d'étude (DREAL PACA)

- ⇒ La commune de Cogolin est concernée par ce PNA.
- ⇒ Le secteur d'étude est localisé dans une zone de présence hautement probable de l'espèce.

iv. Le réseau Natura 2000

Les zones Natura 2000 constituent un réseau européen de sites écologiques. Elles poursuivent deux objectifs majeurs :

- Préserver la diversité biologique.
- Valoriser le patrimoine naturel des territoires.

Ce réseau forme un maillage cohérent à travers l'Europe afin de favoriser la conservation des habitats naturels et des espèces. Les textes les plus importants encadrant cette initiative sont les directives « Oiseaux » (1979) et « Habitats, faune, flore » (1992), qui sont les fondements de la création des zones Natura 2000.

LA DIRECTIVE OISEAUX / ZONES DE PROTECTION SPECIALE (ZPS)

Elle permet de :

- Répertorier les espèces et sous-espèces menacées.
- Classer, à l'échelle européenne, plus de 3 000 zones présentant un intérêt particulier pour l'avifaune.
- Délimiter les Zones de Protection Spéciale (ZPS).

LA DIRECTIVE HABITATS, FAUNE, FLORE / ZONES DE SPECIALES DE CONSERVATION (ZSC)

Elle permet de :

- Répertorier les espèces animales et végétales présentant un intérêt communautaire.
- Classer, à l'échelle européenne, plus de 200 types d'habitats naturels, 200 espèces animales et 500 espèces végétales.
- Délimiter les Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

L'ensemble des ZSC et des ZPS constitue le réseau Natura 2000.

LA BIODIVERSITE EN REGION PACA

L'extrême richesse de la biodiversité en Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) résulte d'une grande diversité de climats (méditerranéen à alpin), de reliefs (plaines, littoral, montagnes), de territoires urbains et ruraux, ainsi que de pratiques humaines traditionnelles. La région constitue également un carrefour biogéographique, avec des corridors biologiques et des couloirs de migration, d'un grand intérêt au niveau européen.

NATURA 2000 EN PACA

Le réseau Natura 2000 en PACA reflète cette richesse et contribue à sa gestion. Il comprend 128 sites désignés au titre des deux directives :

- Habitats : 96 sites (pSIC, SIC ou ZSC)
- Oiseaux : 32 ZPS

Ces sites couvrent environ 30 % de la superficie régionale.

Près de 700 communes sont concernées, et de nombreux acteurs – élus, propriétaires, associations, particuliers – participent à différents niveaux de la gestion.

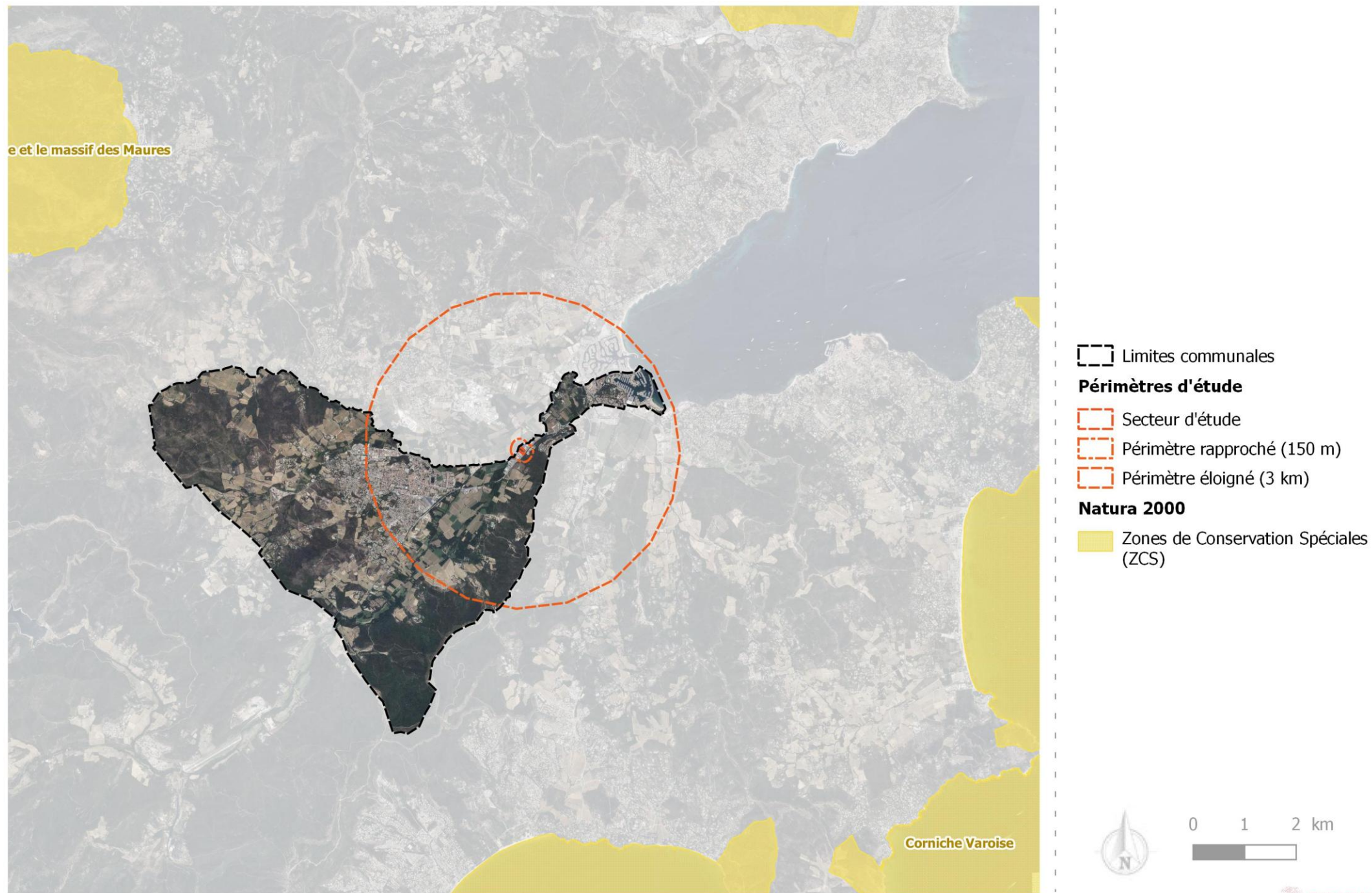
Actuellement, 70 % des sites font l'objet d'un document d'objectifs (DOCOB), élaboré par les comités de pilotage avec les opérateurs locaux (collectivités, parcs, ONF). De nombreux contrats ont été signés (MAET et autres contrats Natura 2000), et les chartes, nouvel outil d'adhésion, visent à sensibiliser un maximum d'acteurs.

- ⇒ **Le secteur d'étude n'est situé ni dans une ZPS ni dans une ZSC.**
- ⇒ **Aucune zone Natura 2000 n'est située dans le périmètre éloigné.**

COGOLIN (83) - Diagnostic écologique

Réalisation d'un espace de stationnement

Présentation des zones Natura 2000 à l'échelle du périmètre éloigné



v. Enjeux relatifs aux zones naturelles à statut

Le secteur d'étude est situé, dans sa partie nord-ouest, au sein d'une ZNIEFF de type 2 « Vallées de la Giscle et de la Môle ». Il se trouve également, dans sa partie sud-est, à proximité de la ZNIEFF de type 2 « Massif des Maures ».

Concernant les zonages contractuels, le secteur d'étude est concerné par le Plan National d'Actions (PNA) en faveur du Lézard ocellé (*Timon lepidus*), et se situe dans une zone de présence hautement probable de l'espèce.

Le secteur d'étude est en revanche situé à distance des zones réglementaires et des sites Natura 2000. Par ailleurs, il est implanté en bordure de la rue des Narcisses, elle-même longeant la RD 98 (avenue de Valensole). Plusieurs enseignes commerciales sont présentes de part et d'autre du secteur d'étude, traduisant une intégration du site dans un environnement soumis à de fortes pressions anthropiques.

Au regard de l'ensemble de ces éléments et du contexte général du site de projet, les enjeux liés aux zones à statut peuvent être considérés comme globalement modérés.

vi. Les zones humides

Selon le Code de l'environnement, les zones humides sont définies comme des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année » (Art. L.211-1).

La délimitation des zones humides est encadrée par l'arrêté du 24 juin 2008, qui établit des critères permettant de considérer qu'une zone est humide :

- critère relatif à l'hydromorphologie des sols,
- critère relatif à la présence de plantes hygrophiles.

Selon les données fournies par la DREAL, le secteur d'étude est concerné par la présence de zones humides dans sa partie nord-ouest. Cette zone est par ailleurs longée par le cours d'eau de la Giscle.

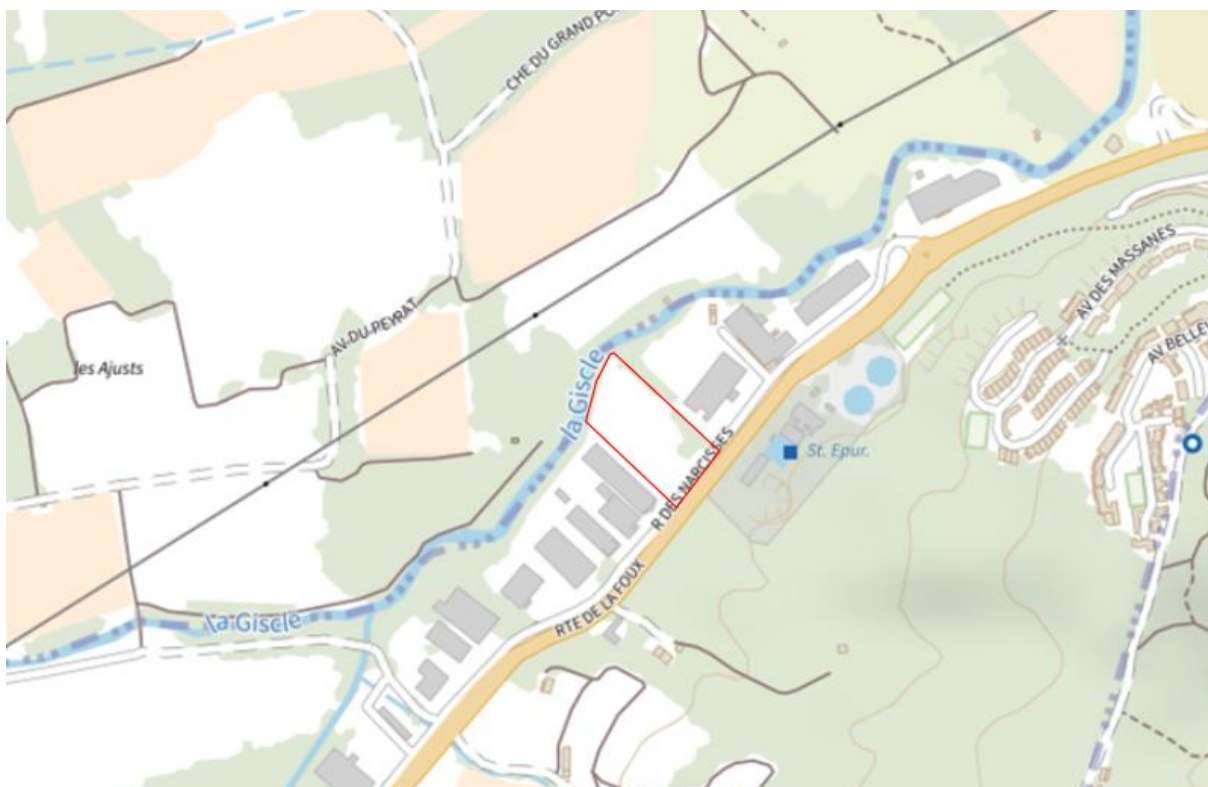


Figure 26 : Cours d'eau présent au nord-ouest du secteur d'étude (DREAL PACA)



Figure 27 : Zones humides recensées par la DREAL à proximité du secteur d'étude (DREAL PACA)



Photo 1 : Cours d'eau présent au nord-ouest du secteur d'étude (Citadia, Janvier 2026)

⇒ **Les enjeux vis-à-vis des zones humides identifiées par la DREAL sont donc pressentis comme modérés.**

e. Occupation du sol

i. Référentiel Corine land cover 2018

Le référentiel Corine Land Cover 2018 permet de cartographier les grandes entités géographiques du territoire français. Bien que sa précision ne soit pas adaptée aux petites échelles, il offre une vue d'ensemble de l'environnement du secteur d'étude.

Le secteur d'étude est classé dans l'unité :

- 242 : Systèmes cultureux et parcellaires complexes

Cette classification ne correspond pas exactement à la composition actuelle du secteur d'étude. En effet, celui-ci a fait l'objet d'une activité industrielle par le passé et ne présente pas les caractéristiques d'un espace agricole.

ii. Référentiel OCCSOL du CRIGE PACA 2019

Le référentiel proposé par le CRIGE PACA vise à promouvoir une gestion maîtrisée et durable des territoires. L'objectif de cette démarche est également de dresser un bilan de la consommation des espaces, qu'ils soient naturels, artificiels ou agricoles. La mise en place

L'approche proposée par ce référentiel apparaît d'une cartographie de l'occupation du sol constitue un outil d'aide à la décision et permet la production d'indicateurs de suivi.

La carte présentée ci-après illustre l'occupation du sol sur le site du projet.

Selon les données fournies par le CRIGE PACA, le site d'étude est principalement composé d'espaces artificialisés. Le réseau routier principal est visible, et les espaces urbains sont différenciés selon leur nature et leur vocation, tout comme les espaces naturels environnants.

Selon ce référentiel, le secteur d'étude est intégré dans les unités suivantes :

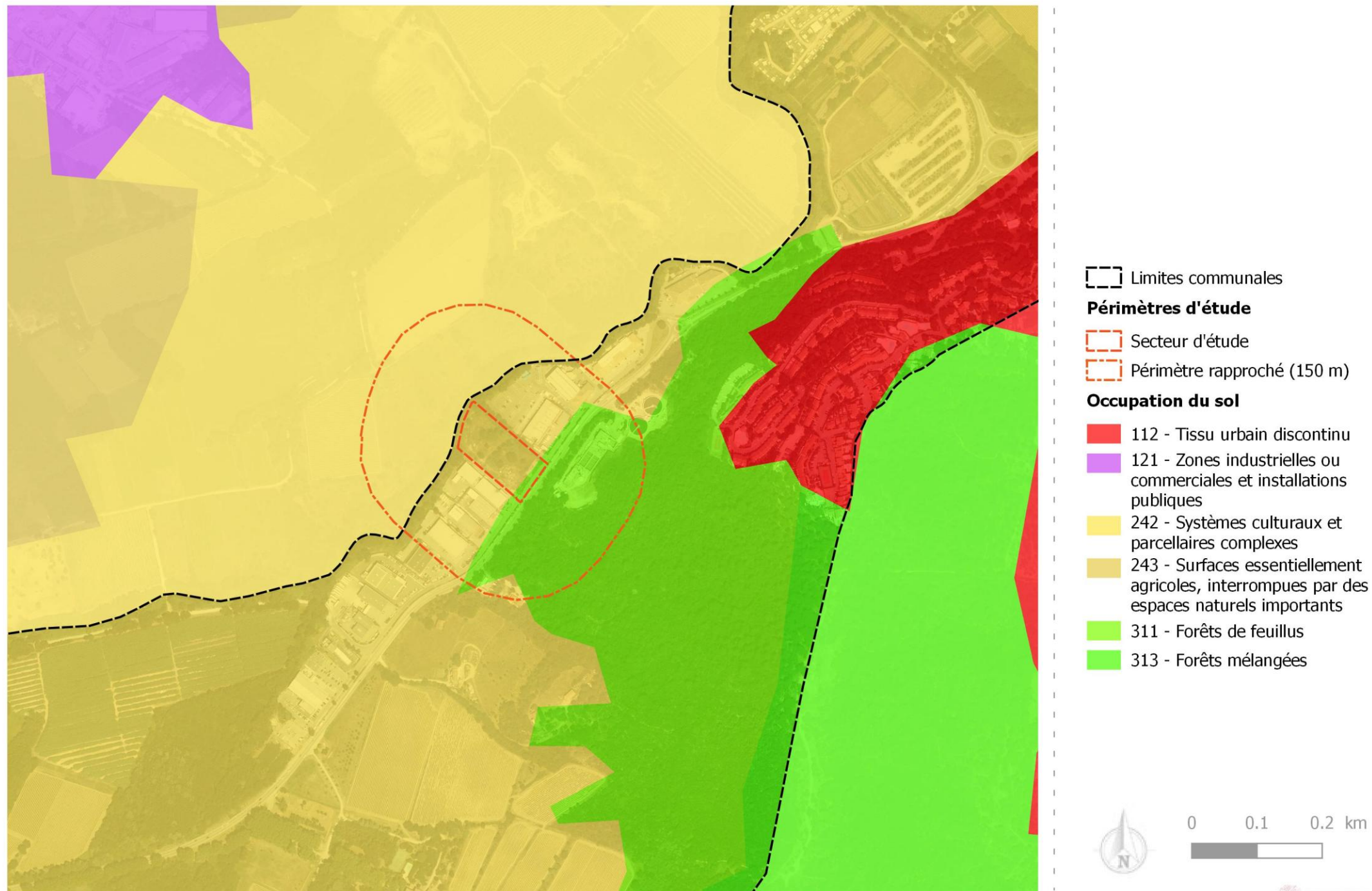
- **121 : Zone d'activités et d'équipements**

Ce référentiel offre une lecture plus fine du territoire, notamment par la mise en évidence du réseau viaire et un découpage plus précis des différentes entités. L'unité correspondant au secteur d'étude est ainsi plus fidèle au contexte commercial et anthropisé, ainsi qu'aux activités passées du site.

COGOLIN (83) - Diagnostic écologique

Réalisation d'un espace de stationnement

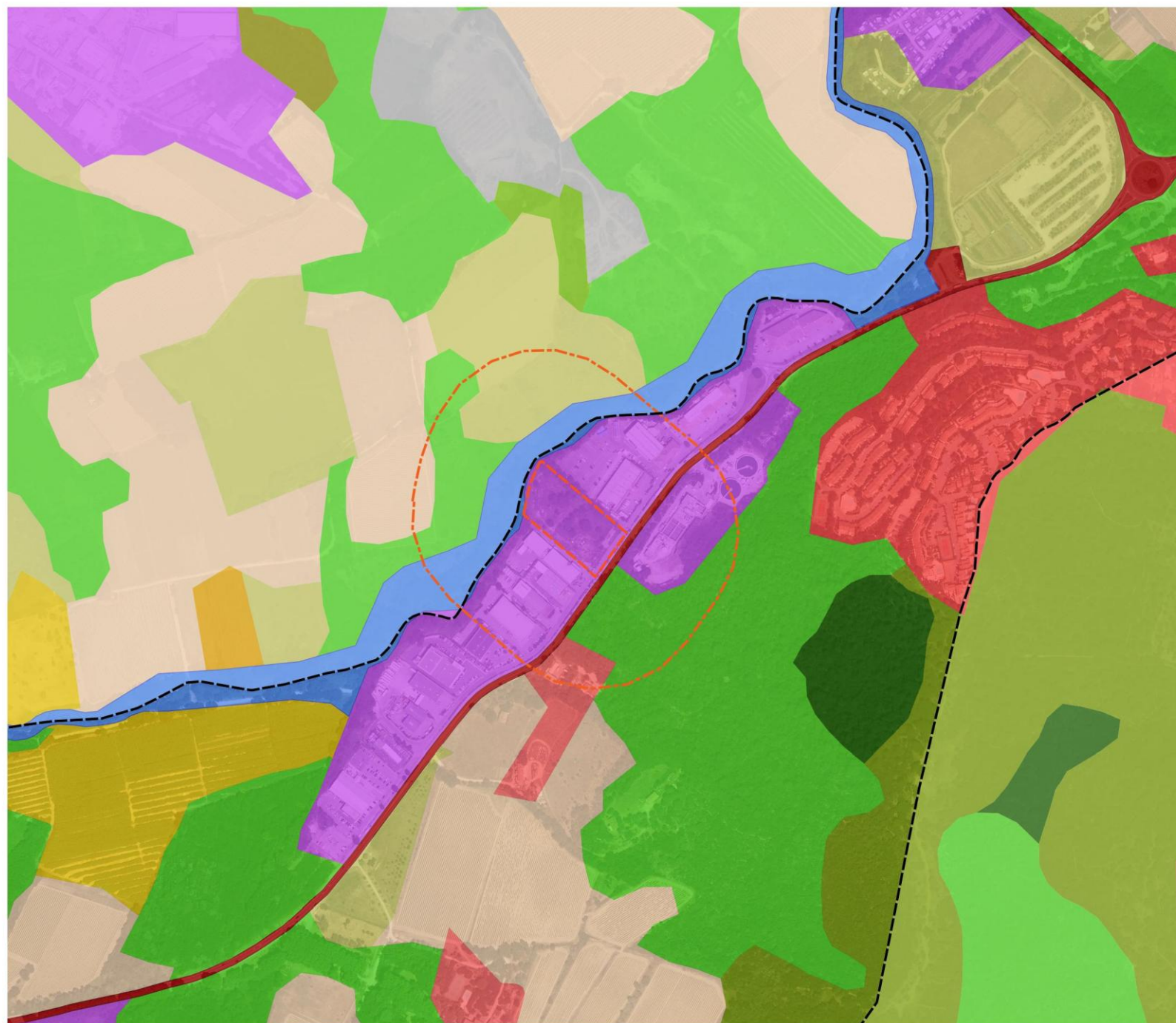
Occupation du sol à l'échelle du périmètre rapproché, selon le référentiel Corine Land Cover 2018



COGOLIN (83) - Diagnostic écologique

Réalisation d'un espace de stationnement

Occupation du sol à l'échelle du périmètre rapproché, selon le référentiel CRIGE PACA 2019



Limites communales

Périmètres d'étude

Secteur d'étude

Périmètre rapproché (150 m)

Occupation du sol

- 112 - Tissu urbain discontinu
- 113 - Espaces de bati diffus et autres batis
- 121 - Zones d activites et équipements
- 122 - Reseaux routier et ferroviaire et espaces associes
- 132 - Decharges
- 142 - Equipements sportifs et de loisirs
- 221 - Vignobles
- 223 - Oliveraies
- 231 - Prairies
- 243 - Territoires principalement occupes par l agriculture avec presence de vegetation
- 311 - Forets de feuillus
- 312 - Forets de coniferes
- 313 - Forets melangees
- 323 - Maquis et garrigues
- 324 - Foret et vegetation arbustive en mutation
- 511 - Cours et voies d eau



0 0.1 0.2 km



f. Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)

i. Position du secteur d'étude au regard du SRCE et de la Trame Verte et Bleue

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) est le document régional qui identifie les réservoirs de biodiversité ainsi que les corridors écologiques qui les relient. Cet outil, co-piloté par l'État et la Région, a été finalisé après une enquête publique achevée en mars 2014 et a été approuvé par le Conseil Régional le 17 octobre 2014.

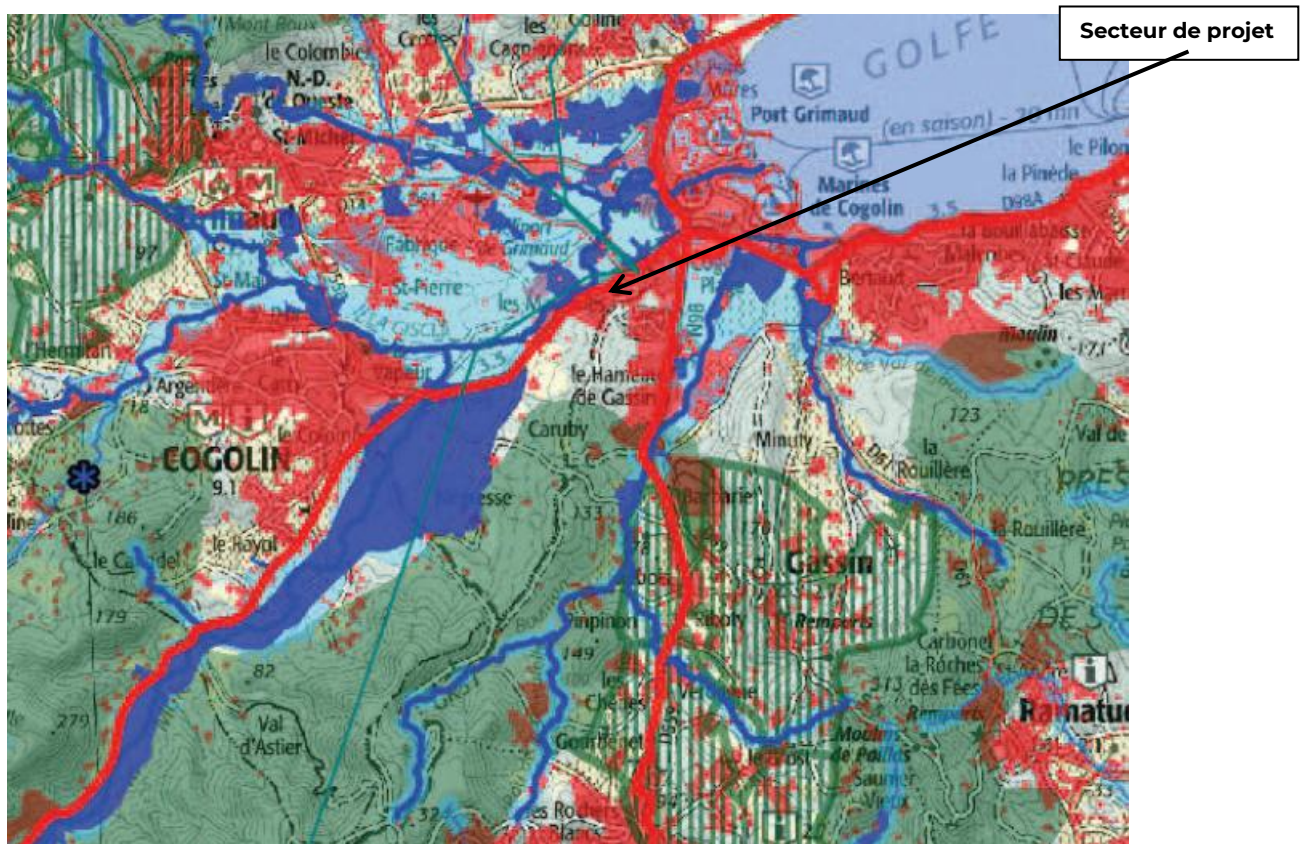
À partir du diagnostic régional, le SRCE a défini des objectifs et des priorités d'action. Deux grands types d'orientations ont été établis selon l'état des territoires :

- **Territoires sous forte pression**

Il s'agit des éléments de la Trame Verte et Bleue dont les fonctionnalités écologiques sont dégradées ou menacées. Sur ces secteurs, le SRCE recommande des actions visant une remise en état optimale, afin de restaurer la continuité écologique et d'améliorer la qualité des milieux.

- **Territoires en meilleur état de conservation**

Pour les éléments de la Trame Verte et Bleue dont les fonctionnalités écologiques restent satisfaisantes, les actions doivent viser une préservation optimale, afin de maintenir les bénéfices existants et prévenir toute dégradation.



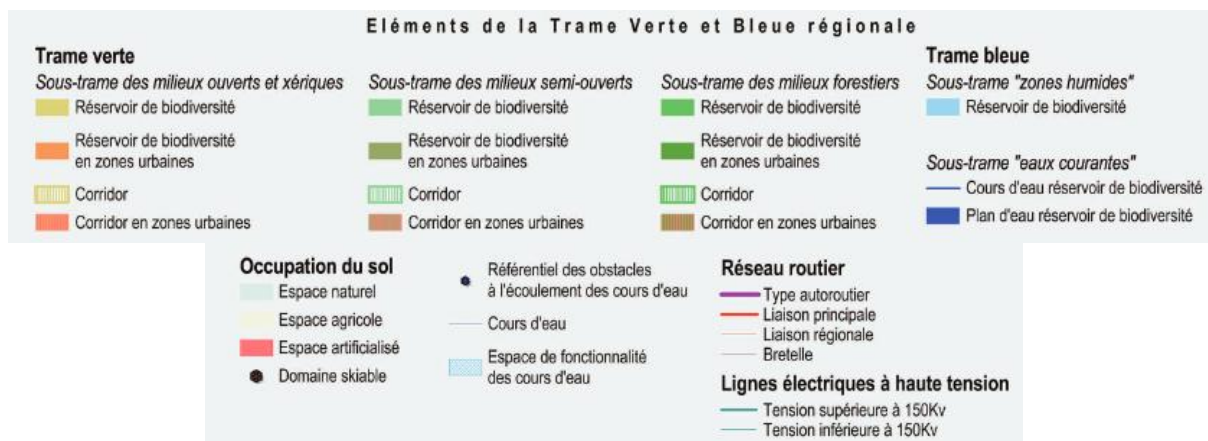


Figure 28 : Extrait du SRCE PACA (DREAL PACA)

Selon les éléments issus du SRCE régional, le secteur d'étude s'inscrit dans un contexte fortement urbanisé et anthropisé, au sein duquel les fonctionnalités écologiques et les opportunités de continuités écologiques sont très limitées. Le potentiel écologique du site apparaît ainsi restreint, en raison de son enclavement entre les infrastructures viaries et les zones commerciales, ainsi que de la présence de nombreuses clôtures et voiries constituant des obstacles aux déplacements de la faune.

COGOLIN (83) - Diagnostic écologique

Réalisation d'un espace de stationnement

Extrait du SRCE PACA à l'échelle du périmètre rapproché



--- Limites communales

Périmètres d'étude

--- Secteur d'étude

--- Périmètre rapproché (150 m)

SRCE PACA

— Cours d'eau

— Espaces en eau

— Espaces de mobilité



0 0.05 0.1 km



g. Habitats et flore recensés dans les secteurs d'étude

i. La flore

➤ Méthodologie de recherche de données

Pour l'acquisition des données floristiques, les bases de données communales ont été consultées pour le territoire de la commune de Cogolin. Les sources retenues comme fiables et valides sont :

- INPN (Inventaire National du Patrimoine Naturel)
- Silène Flore

Les espèces protégées au niveau national et/ou régional ont été recherchées et mises en évidence. Les données géoréférencées issues de Silène Flore ont ensuite été extraites, cartographiées et confrontées aux limites du secteur d'étude afin d'identifier les enjeux potentiels.

Dans un souci de pertinence scientifique, seules les données datant de moins de 10 ans ont été conservées. Ainsi, les données antérieures à 2015 ne sont pas prises en compte.

➤ Données de l'INPN et de Silène flore

Les bases de données de l'INPN et de Silène Flore recensent 691 espèces végétales différentes sur la commune de Cogolin. Parmi celles-ci :

- 8 espèces végétales sont protégées au niveau national,
- 13 espèces sont protégées au niveau régional.

Ces informations constituent la base d'analyse préalable permettant d'identifier les enjeux potentiels pour la flore sur le secteur d'étude.

Tableau 4 : Liste des espèces végétales protégées dans la commune de Cogolin

PROTECTION NATIONALE		
Nom valide	Nom vernaculaire	
<i>Gladiolus dubius</i> Guss., 1832	Glaïeul douteux	Article 1
<i>Isoetes duriei</i> Bory, 1844	Isoète de Durieu	Article 1
<i>Kickxia commutata</i> (Bernh. ex Rchb.) Fritsch, 1897	Linaire grecque, Linaire changée	Article 1
<i>Leucojum aestivum</i> L., 1759	Nivéole d'été	Article 1
<i>Ranunculus ophioglossifolius</i> Vill., 1789	Bouton d'or à feuilles d'Ophioglosse	Article 1
<i>Serapias neglecta</i> De Not., 1844	Sérapias négligé	Article 1
<i>Spiranthes aestivalis</i> (Poir.) Rich., 1817	Spiranthe d'été	Article 1
<i>Tamarix africana</i> Poir., 1789	Tamaris d'Afrique	Article 1

PROTECTION REGIONALE		
Nom valide	Nom vernaculaire	
<i>Aira provincialis</i> Jord., 1852	Canche de Provence	Article 1
<i>Anacamptis laxiflora</i> (Lam.) R.M.Bateman, Pridgeon & M.W.Chase, 1997	Orchis à fleurs lâches	Article 1
<i>Carex depauperata</i> Curtis ex With., 1787	Laïche appauvrie	Article 1
<i>Carex olbiensis</i> Jord., 1846	Laïche d'Hyères	Article 1

PROTECTION REGIONALE		
Nom valide	Nom vernaculaire	
<i>Convolvulus soldanella</i> L., 1753	Liseron des dunes	Article 1
<i>Coronilla valentina</i> L., 1753	Coronille de Valence	Article 1
<i>Crypsis schoenoides</i> (L.) Lam., 1791	Crypsis faux choin	Article 1
<i>Echinophora spinosa</i> L., 1753	Échinophore épineuse	Article 1
<i>Eryngium maritimum</i> L., 1753	Panicaut de mer	Article 1
<i>Exaculum pusillum</i> (Lam.) Caruel, 1886	Cicendie naine, Éxacule nain	Article 1
<i>Osmunda regalis</i> L., 1753	Osmonde royale, Fougère fleurie	Article 1
<i>Polystichum setiferum</i> (Forssk.) T.Moore ex Woyn., 1913	Polystic à frondes soyeuses	Article 1
<i>Serapias olbia</i> Verg., 1908	Sérapias d'Hyères	Article 1

- ⇒ Aucune donnée relative à la présence d'espèces végétales protégées n'est recensée sur le secteur d'étude.
- ⇒ Selon les données bibliographiques disponibles, aucune espèce végétale protégée, qu'elle relève d'une protection nationale ou régionale, n'a été observée historiquement ou récemment sur le secteur d'étude.
- ⇒ Le secteur d'étude a subi dans le passé une occupation des sols, en lien avec l'exploitation de véhicules motorisés. Le site a fait l'objet de nombreuses perturbations anthropiques, impliquant donc des contraintes pour le développement de la flore.
- ⇒ En l'absence d'habitats favorables et compte tenu de la faible présence de végétation, la présence d'espèces végétales protégées n'est pas envisagée sur le site.

Observations de terrain

La visite de site, réalisée le 8 janvier 2026, a permis de recenser la présence de 45 espèces végétales dans le secteur d'étude et les environs proches. Aucune espèce patrimoniale et ou protégée sur le territoire national et régional n'a été observée.

Tableau 5 : Liste des espèces floristiques observées sur site

Nom scientifique	Nom vernaculaire
<i>Agrostis stolonifera</i> L., 1753	Agrostide stolonifère
<i>Arundo donax</i> L., 1753	Canne de Provence, Grand roseau
<i>Asparagus acutifolius</i> L., 1753	Asperge à feuilles aiguës
<i>Bituminaria bituminosa</i> (L.) C.H.Stirt., 1981	Trèfle bitumeux, Trèfle bitumineux
<i>Chelidonium majus</i> L., 1753	Grande chélidoine
<i>Chenopodium album</i> L., 1753	Chénopode blanc, Senousse
<i>Cichorium intybus</i> L., 1753	Chicorée amère, Barbe-de-capucin
<i>Clinopodium nepeta</i> (L.) Kuntze, 1891	Marjolaine
<i>Cortaderia selloana</i> (Schult. & Schult.f.) Asch. & Graebn., 1900	Herbe de la Pampa, Roseau à plumes
<i>Cupressus × leylandii</i>	Cyprès
<i>Dactylis glomerata</i> L., 1753	Dactyle aggloméré, Pied-de-poule
<i>Daucus carota</i> L., 1753	Carotte sauvage, Daucus carotte
<i>Dittrichia graveolens</i> (L.) Greuter, 1973	Inule fétide, Inule à forte odeur
<i>Dittrichia viscosa</i> (L.) Greuter, 1973	Inule visqueuse
<i>Ecballium elaterium</i>	Concombre d'âne
<i>Erigeron</i> sp L., 1753	Vergerette
<i>Erodium ciconium</i> (L.) L'Hér., 1789	Érodium Bec-de-cigogne
<i>Euphorbia peplus</i> L., 1753	Euphorbe des jardins
<i>Fraxinus angustifolia</i> Vahl, 1804	Frêne à feuilles étroites
<i>Fumaria officinalis</i> L., 1753	Fumeterre
<i>Galium aparine</i> L., 1753	Gaillet gratteron, Herbe collante
<i>Geranium dissectum</i> L., 1755	Géranium découpé, Géranium à feuilles découpées
<i>Geranium molle</i> L., 1753	Géranium à feuilles molles
<i>Geranium robertianum</i> L., 1753	Herbe à Robert
<i>Heliotropium europaeum</i> L., 1753	Héliotrope d'Europe
<i>Malva sylvestris</i> L., 1753	Mauve sauvage, Mauve sylvestre, Grande mauve
<i>Oxalis corniculata</i> L., 1753	Oxalis corniculé, Trèfle jaune
<i>Oxalis pes-caprae</i> L., 1753	Oxalis pied de chèvre
<i>Parietaria officinalis</i> L., 1753	Pariétaire
<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	Plantain lancéolé
<i>Portulaca oleracea</i> L., 1753	Pourpier cultivé, Porcelane
<i>Potentilla reptans</i> L., 1753	Potentille rampante
<i>Quercus ilex</i> L., 1753	Chêne vert
<i>Rubus ulmifolius</i> Schott, 1818	Ronce à feuilles d'orme
<i>Rumex acetosa</i> L., 1753	Rumex
<i>Senecio vulgaris</i> L., 1753	Séneçon commun

Nom scientifique	Nom vernaculaire
<i>Silybum marianum</i> (L.) Gaertn., 1791	Chardon marie
<i>Solanum nigrum</i> L., 1753	Morelle noire
<i>Sonchus oleraceus</i> L., 1753	Laiteron potager
<i>Stellaria media</i> (L.) Vill., 1789	Mouron des oiseaux
<i>Taraxacum officinale</i> F.H.Wigg., 1780	Pissenlit
<i>Thymus vulgaris</i> L., 1753	Thym
<i>Trifolium arvense</i> L., 1753	Trèfle des champs
<i>Trifolium repens</i> L., 1753	Trèfle rampant, Trèfle blanc, Trèfle de Hollande
<i>Veronica persica</i> Poir., 1808	Véronique de Perse

ii. Les habitats

La caractérisation des différentes typologies d'habitats au sein des secteurs d'étude repose sur l'utilisation de référentiels reconnus. Cette approche garantit une homogénéité des dénominations et facilite l'identification des habitats par l'ensemble des acteurs concernés. Pour cette étude, le référentiel EUNIS (version 2013) a été utilisé.

À partir du code EUNIS, **4 typologies** d'habitats ont été déterminées. Les paragraphes suivants détaillent chaque habitat, avec des espèces végétales représentatives et des photographies prises le 8 janvier 2026, sur site.

Le secteur d'étude présente une végétation relativement pauvre à la suite des travaux de démolition. Il a été fortement impacté par le passage des engins de chantier. La végétation résiduelle est homogène et peu diversifiée, caractéristique de milieux ayant subi des pressions anthropiques récentes. Les espèces végétales identifiées sont principalement rudérales et typiques des espaces perturbés sous influence anthropique.

C.32 Stations de Canne de Provence (*Arundo Donax*)

Plusieurs stations de Canne de Provence ont été identifiées au sein du secteur d'étude. Deux stations sont localisées en bordure du cours d'eau, au nord-ouest, tandis qu'une troisième est située à l'est du secteur d'étude.

À noter que cette dernière station est en cours d'extension, le passage des engins de chantier ayant favorisé la dissémination de fragments de rhizomes.

Lors des prochaines interventions sur site, il serait pertinent de mettre en place un protocole de gestion spécifique de la Canne de Provence, afin de limiter sa prolifération et d'éviter sa colonisation des futurs espaces paysagers du projet.

Ce milieu, expose un intérêt écologique faible.



Photo 2 : Station de Cannes de Provence au nord-ouest du secteur d'étude (Citadia, Janvier 2026)



Photo 3 : Station de Cannes de Provence en cours de colonisation à l'est du secteur d'étude (Citadia, Janvier 2026)

J1.6 – Terrain en friche suite démolition

La majeure partie du terrain a subi le passage des engins de démolition. La composition végétale du secteur d'étude est particulièrement homogène, dominée par des espèces herbacées rudérales telles que le gaillet, la fumeterre, la grande mauve ou la morelle noire. Ces espèces sont typiques des milieux fortement perturbés.

Le secteur d'étude est largement ouvert et le patrimoine arboré y est faiblement représenté. Seuls quelques individus subsistent en périphérie du site. Plusieurs amas de déchets sont représentés.

En conclusion, le secteur d'étude correspond à un vaste espace ouvert présentant un intérêt écologique globalement faible.

Toutefois, une petite portion située au nord, en bordure des stations de Canne de Provence et enrichie en ronciers, pourrait présenter un intérêt écologique ponctuel, notamment pour les reptiles.

Cette habitat expose un intérêt écologique faible à modéré-faible.

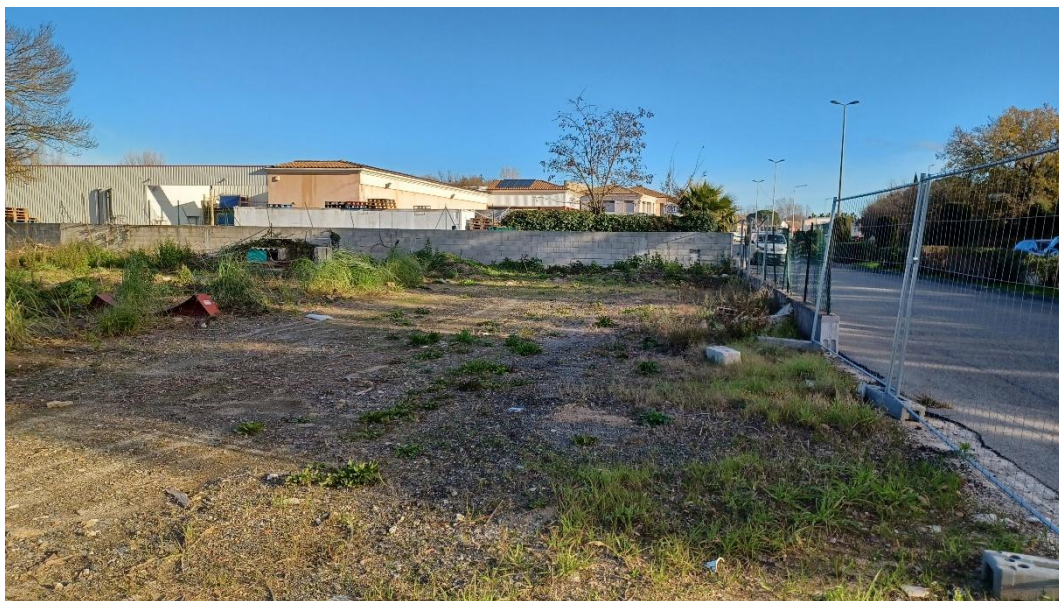


Photo 4 : Vue d'ensemble du secteur d'étude (Citadia, Janvier 2026)

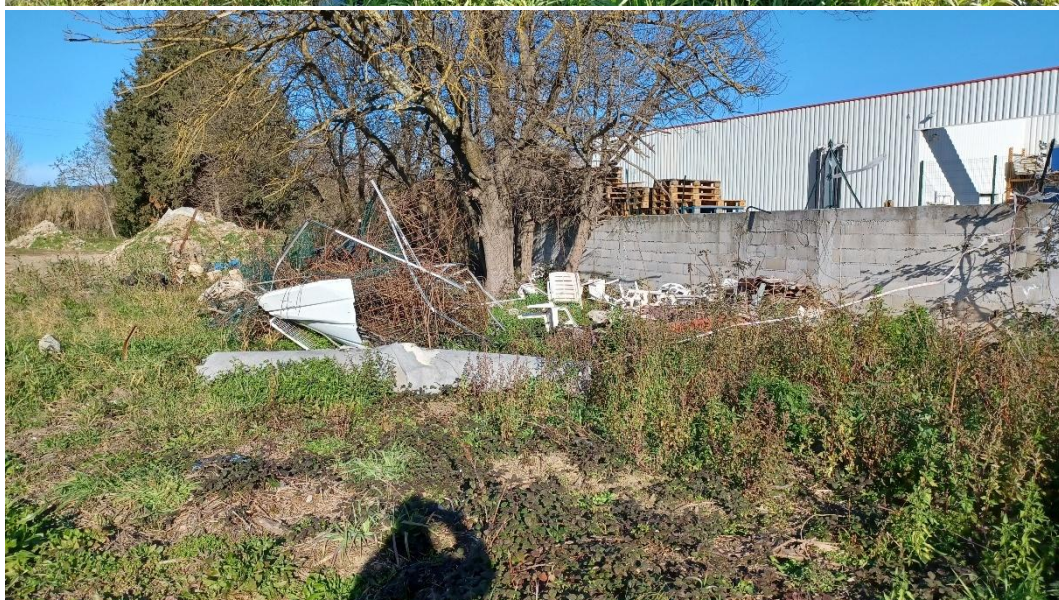


Photo 5 : Amas de déchets présents dans le secteur d'étude (Citadia, Janvier 2026)

Station d'herbes de la pampa

Cet habitat, bien que non référencé dans la typologie EUNIS, a été identifié au sein du secteur d'étude. Plusieurs individus d'Herbe de la Pampa sont présents au sud-est du site, tandis que d'autres sont en cours de développement sur l'ensemble du secteur d'étude.

Cette espèce exotique envahissante devra faire l'objet de mesures de gestion spécifiques en phase de chantier, afin d'éviter sa prolifération ultérieure, notamment au sein des futurs aménagements paysagers du projet

Ce milieu, expose un intérêt écologique faible.



Photo 6 : Herbe de la Pampa (Citadía, Janvier 2026)

J4.2 – Réseau routier

Le secteur d'étude est accessible depuis la rue des Narcisses. Cette voie est fortement fréquentée, car elle permet l'accès aux différentes enseignes commerciales situées de part et d'autre du secteur d'étude.

Ce milieu artificialisé ne présente aucun intérêt écologique.



Photo 7 : Rue des narcisses longeant le sud-est du secteur d'étude (Citadía, Janvier 2026)

Clôtures

Le secteur d'étude est entièrement clôturé sur sa périphérie. La seule zone non clôturée se situe au nord-ouest, en raison de la présence d'un cours d'eau situé en contrebas du site.

La présence de grillages, de barrières de chantier et de murs en parpaings limite fortement l'intérêt écologique du site ainsi que ses échanges avec les milieux naturels environnants. Par ailleurs, le cours d'eau présent au nord-ouest, du fait de sa position en contrebas du secteur d'étude, constitue également un obstacle au franchissement pour les espèces.

En conséquence, le secteur d'étude apparaît fortement isolé et ne bénéficie pas d'un positionnement favorable à une fonctionnalité écologique significative.

Tableau 6 : Synthèse des enjeux prévisionnels pressentis sur les habitats

Code EUNIS	Habitat	Localisation	Description synthétique	Enjeux écologiques	Points d'attention
C.32	Stations de Canne de Provence (<i>Arundo donax</i>)	Nord-ouest (bordure du cours d'eau) et est du site	Formations denses de Canne de Provence, en partie en extension suite au passage des engins	Faible	Gestion d'une espèce exotique envahissante afin de limiter sa prolifération
J1.6	Terrain en friche suite à démolition	Ensemble du secteur d'étude	Milieu ouvert fortement perturbé, végétation herbacée rudérale homogène, présence ponctuelle de déchets	Faible à localement modéré-faible	Enjeu écologique globalement faible, avec un intérêt ponctuel pour la petite faune (reptiles) au nord
—	Stations d'Herbe de la Pampa (<i>Cortaderia selloana</i>)	Sud-est et ponctuellement sur le site	Présence d'individus isolés et en cours de colonisation	Faible	Gestion d'une espèce exotique envahissante afin de limiter sa prolifération
J4.2	Réseau routier	Périphérie sud-est	Voie de circulation fortement fréquentée	Nul	Absence d'enjeu écologique
—	Clôtures et obstacles physiques	Périphérie du site	Grillage, barrières de chantier, murs en parpaings limitant les échanges écologiques	Nul	Isolement fonctionnel du site

COGOLIN (83) - Diagnostic écologique

Réalisation d'un espace de stationnement

Habitats identifiés dans le secteur d'étude selon le référentiel EUNIS



Limites communales

Périmètres d'étude

Secteur d'étude

Périmètre rapproché (150 m)

Habitats

C3.32 Station de Cannes de Provence (CB 53.62)

J1.6 Terrain en friche avec déchets de démolition

J4.2 Réseau routier

Station d'Herbes de la Pampa

Clôtures



0 0.025 0.05 km



iii. Enjeux relatifs aux espèces floristiques et aux habitats

Le secteur d'étude est majoritairement anthropisé et présente une végétation homogène, pauvre et fragmentée, avec un intérêt écologique globalement faible. Les habitats les plus marqués sont les stations de Canne de Provence et les populations d'Herbe de la Pampa, toutes deux invasives et nécessitant une gestion spécifique, ainsi que les ronciers situés au nord qui offrent un intérêt ponctuel pour la petite faune, notamment les reptiles. Le réseau routier, les clôtures et le cours d'eau en contrebas accentuent l'isolement écologique du site et limitent les échanges avec les milieux naturels environnants.

Aucune espèce protégée n'a été identifiée, à ce jour et dans le passé.

En conséquence, les enjeux écologiques liés à la flore et aux habitats sont évalués comme faibles à modérés-faibles dans le secteur d'étude.

COGOLIN (83) - Diagnostic écologique

Réalisation d'un espace de stationnement

Enjeux prévisionnels pressentis sur la flore et les habitats dans le secteur d'étude



- Limites communales
- Périmètres d'étude**
- Secteur d'étude
- Périmètre rapproché (150 m)
- Enjeux**
- Nuls
 - Très faibles
 - Faibles
 - Modérés faibles
 - Modérés
 - Forts
 - Majeurs



h. La faune

i. Méthodologie de recherche de données

Les bases de données naturalistes communales, Faune PACA, Silène Faune et l'INPN, ont été analysées afin d'établir un bilan des espèces recensées sur la commune.

Les groupes faunistiques considérés sont :

- les mammifères (hors chiroptères),
- les chiroptères (chauves-souris)
- les amphibiens et les reptiles,
- les rhopalocères (papillons de jour)
- les odonates (libellules)

Une prospection de terrain a été menée le **8 janvier 2026**.

L'objectif principal de cette étude est d'identifier la richesse spécifique du secteur ainsi que la présence potentielle d'espèces patrimoniales, tant dans l'emprise du projet que dans ses zones connexes. Les données existantes sont analysées dans un rayon de 3 km pour les espèces à forte capacité de dispersion ou volatiles, susceptibles d'être présentes dans l'aire d'étude. Les fiches relatives aux zones à statut situées dans le périmètre élargi sont également consultées ; leurs données sont intégrées au corpus communal lorsqu'elles apportent des compléments pertinents.

Pour chaque groupe taxonomique, les statuts de protection sont précisés. Les espèces patrimoniales sont mises en évidence lorsque leur présence ou leur potentiel de présence s'avère significatif dans le secteur étudié. Enfin, des enjeux potentiels sont identifiés afin de caractériser le contexte environnemental du projet.

L'intérêt patrimonial d'une espèce repose notamment sur :

- son statut biologique dans la zone d'étude (sédentaire, nicheuse, migratrice, hivernante...) ;
- l'importance de ses effectifs locaux (couples nicheurs, individus, rassemblements en dortoir, etc.) rapportés aux effectifs régionaux ou nationaux ;
- ses statuts de protection (nationaux, européens, internationaux) ;
- ses statuts de conservation aux échelles locale, régionale et nationale ;
- divers critères biogéographiques et écologiques (isolement géographique, limite d'aire de répartition...).

ii. Libellules et papillons

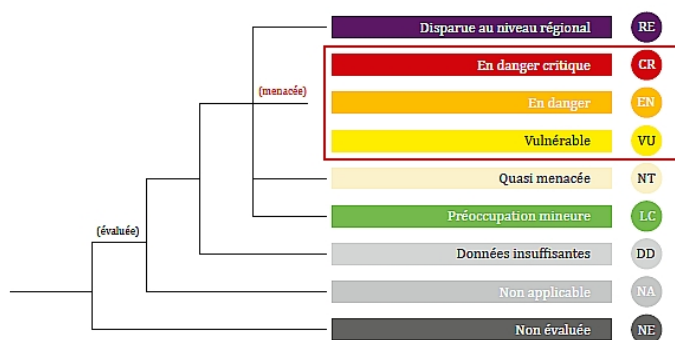
Bibliographie

- Libellules (Odonates)

Tableau 7 : Liste des espèces d'odonates mentionnées dans la bibliographie communale

Nom vernaculaire	Nom scientifique	LR PACA	Protection nationale	Directive habitat	Convention de berne
Aeshne affine	<i>Aeshna affinis</i>	LC			
Anax empereur	<i>Anax imperator</i>	LC			
Caloptéryx hémorroïdal	<i>Calopteryx haemorrhoidalis haemorrhoidalis</i>	LC			
Caloptéryx vierge	<i>Calopteryx virgo</i>	LC			
Caloptéryx occitan	<i>Calopteryx xanthostoma</i>	LC			
Leste vert	<i>Chalcolestes viridis</i>	LC			
Naïade aux yeux bleus	<i>Erythromma lindenii</i>	LC			
Gomphe joli	<i>Gomphus pulchellus</i>	LC			
Libellule déprimée	<i>Libellula depressa</i>	LC			
Orthétrum brun	<i>Orthetrum brunneum</i>	LC			
Orthétrum bleuisant	<i>Orthetrum coerulescens coerulescens</i>	LC			
Agrion blanchâtre	<i>Platycnemis latipes</i>	LC			
Nymphe au corps de feu	<i>Pyrrhosoma nymphula</i>	LC			
Sympétrum strié	<i>Sympetrum striolatum</i>	LC			

Légende :



La bibliographie communale recense **14 espèces d'odonates**. Aucune espèce n'est mentionnée comme protégée. Toutes sont classées dans la catégorie **LC – Préoccupation mineure** de la liste rouge des odonates de PACA.

L'ensemble des espèces mentionnées dans la bibliographie est associé à des enjeux locaux de conservation **faibles**, correspondant à la catégorie **LC – Préoccupation mineure** de la Liste rouge des odonates de PACA.

Observations de terrain :

Lors de la visite de terrain, aucune espèce d'odonate n'a été observée. Ce groupe pourrait toutefois se rencontrer au nord-ouest du secteur d'étude, à proximité du cours d'eau. Néanmoins, les habitats y sont fortement dégradés et ne semblent pas offrir de conditions favorables à ces espèces.

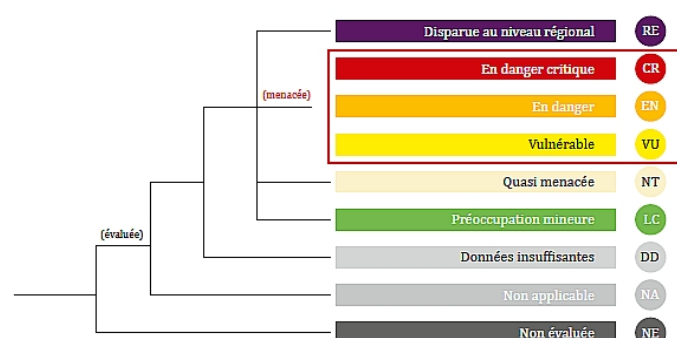
- ⇒ **D'après les données historiques, aucune espèce d'odonate protégée n'a été recensée sur le secteur.**
- ⇒ **Les enjeux prévisionnels pour ce groupe sont considérés comme faibles, en raison des fortes pressions anthropiques présentes sur le site et dans ses environs immédiats.**

- **Papillons de jour (Rhopalocères)**

Tableau 8 : Liste des espèces de rhopalocères recensées dans la bibliographie communale

Nom vernaculaire	Nom scientifique	LR PACA	Protection nationale	Directive habitat	Convention de Berne
Argus bleu céleste	<i>Polyommatus bellargus</i>	LC			
Azuré commun	<i>Polyommatus icarus</i>	LC			
Azuré de Lang	<i>Leptotes pirithous</i>	LC			
Azuré des Nerpruns	<i>Celastrina argiolus</i>	LC			
Azuré du Trèfle	<i>Cupido argiades</i>	LC			
Azuré porte-queue	<i>Lampides boeticus</i>	LC			
Belle-Dame	<i>Vanessa cardui</i>	LC			
Citron de Provence	<i>Gonepteryx cleopatra</i>	LC			
Collier de corail	<i>Aricia agestis</i>	LC			
Demi-Deuil	<i>Melanargia galathea</i>	LC			
Diane (Thaïs)	<i>Zerynthia polyxena</i>	LC	Art 2	An 4	An 2
Fadet commun	<i>Coenonympha pamphilus</i>	LC			
Flambé	<i>Iphiclides podalirius</i>	LC			
Hespérie de l'Alcée	<i>Carcharodus alceae</i>	LC			
Hespérie des Potentilles	<i>Pyrgus armoricanus</i>	LC			
Machaon	<i>Papilio machaon</i>	LC			
Mégère (Satyre)	<i>Lasiommata megera</i>	LC			
Mélitée des Méléampyres	<i>Melitaea athalia</i>	LC			
Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>	LC			
Paon du Jour	<i>Aglais io</i>	LC			
Piérade de la Rave	<i>Pieris rapae</i>	LC			
Piérade du Chou	<i>Pieris brassicae</i>	LC			
Piérade du Navet	<i>Pieris napi</i>	LC			
Robert-le-Diable	<i>Polygonia album</i>	LC			
Silène	<i>Brintesia circe</i>	LC			
Souci	<i>Colias croceus</i>	LC			
Sylvain azuré	<i>Limenitis reducta</i>	LC			

Nom vernaculaire	Nom scientifique	LR PACA	Protection nationale	Directive habitat	Convention de Berne
Tabac d'Espagne	<i>Argynnis paphia</i>	LC			
Thécla de l'Arbousier	<i>Callophrys avis</i>	LC			
Tircis	<i>Pararge aegeria</i>	LC			
Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>	LC			
Thécla de l'Arbousier	<i>Callophrys avis</i>	LC			
Argus bleu céleste	<i>Polyommatus bellargus</i>	LC			



Les bases de données communales indiquent la présence de **32 espèces de papillons** sur la commune de Cogolin.

Une seule espèce bénéficie d'une **protection nationale** : la **Diane**. Selon la Liste rouge des rhopalocères de PACA (2024), cette espèce est classée en **LC – Préoccupation mineure**, ce qui correspond à des enjeux locaux de conservation **faibles**.

L'ensemble des autres espèces mentionnées dans la bibliographie communale relève également de la catégorie **LC – Préoccupation mineure**.

Elles présentent donc, elles aussi, des enjeux locaux de conservation **faibles**.

Observations de terrain

Lors de la visite de terrain, aucune espèce de papillon n'a été observée. Même si la période de l'année n'était pas optimale pour les observations, le contexte fortement perturbé et anthropisé, ainsi que la végétation très limitée, ne permet pas d'envisager la présence de ce groupe sur le secteur d'étude.

- ⇒ **La bibliographie ne met pas en évidence la présence de papillons protégés sur le secteur d'étude ni dans ses environs proches.**
- ⇒ **Les habitats du secteur d'étude sont peu favorables à la présence de ce groupe d'espèces.**
- ⇒ **Ainsi, les enjeux prévisionnels relatifs aux rhopalocères sont considérés comme faibles.**

Synthèse des enjeux sur les libellules et papillons

Les observations de terrain et les données historiques indiquent qu'aucune espèce protégée d'odonate ou de papillon n'a été recensée sur le secteur. Les habitats sont fortement perturbés et fragmentés, la végétation est limitée et le site est soumis à de fortes pressions anthropiques. Par conséquent, les enjeux écologiques pour ces deux groupes sont considérés comme faibles, avec peu de potentiel pour accueillir ces espèces.

Tableau 9 : Synthèse des enjeux prévisionnels pressentis sur les insectes (papillons et libellules)

Groupe	Observations terrain	Données historiques	Qualité des habitats	Enjeux écologiques
Odonates (libellules et demoiselles)	Aucune espèce observée	Aucune espèce protégée recensée	Habitats fortement dégradés	Faibles
Rhopalocères (papillons)	Aucune espèce observée	Non recensé	Végétation limitée et contexte anthropisé	Faibles

COGOLIN (83) - Diagnostic écologique

Réalisation d'un espace de stationnement

Enjeux prévisionnels pressentis sur les libellules et les papillons de jour



Limites communales

Périmètres d'étude

Secteur d'étude

Périmètre rapproché (150 m)

Enjeux

- Nuls
- Très faibles
- Faibles
- Modérés
- Forts
- Majeurs



0 0.025 0.05 km



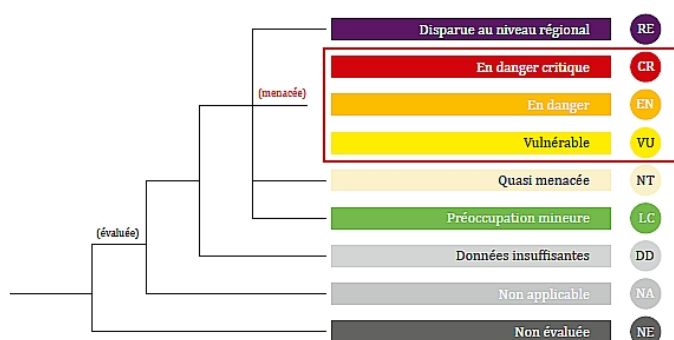
iii. Amphibiens

Bibliographie

Tableau 10 : Liste des espèces d'amphibiens recensées dans la bibliographie communale

Nom vernaculaire	Nom scientifique	LR PACA	Protection Nationale	Convention de Berne	Directive Habitats Faune Flore
Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>	LC	P	Be 3	
Grenouille rieuse	<i>Rana ridibunda</i>	NA	P	Be 3	DH 5
Grenouille verte	<i>Rana kl. Esculenta</i>	LC	P	Be 3	DH 5
Rainette méridionale	<i>Hyla meridionalis</i>	LC	P	Be 2	DH 4
Salamandre tachetée terrestre	<i>Salamandra salamandra terrestris</i>	LC	P	Be 3	/

Légende :



Les données bibliographiques révèlent la présence de **cinq espèces d'amphibiens** sur la commune de Cogolin. **Toutes sont protégées au niveau national.**

Ces espèces recensées sont classées dans la catégorie **LC – Préoccupation mineure** de la liste rouge des amphibiens de PACA, et exposent donc des enjeux locaux de conservation **faibles**.

Observations de terrain :

Les observations de terrain n'ont révélé aucune espèce d'amphibien. La présence de ce groupe sur le secteur d'étude semble donc très limitée. Bien que le site se situe en bordure d'un cours d'eau, les habitats sont fortement influencés par l'anthropisation et présentent peu d'attractivité. De plus, le cours d'eau, situé en contrebas, constitue un obstacle important à l'accès pour ces espèces.

- ⇒ La présence d'amphibiens est considérée comme faible au sein du secteur d'étude.
- ⇒ Les données bibliographiques consultées ne font état d'aucune observation historique d'amphibiens sur ce secteur.
- ⇒ En conséquence, les enjeux prévisionnels relatifs aux amphibiens sont évalués comme faibles à l'échelle du secteur d'étude.

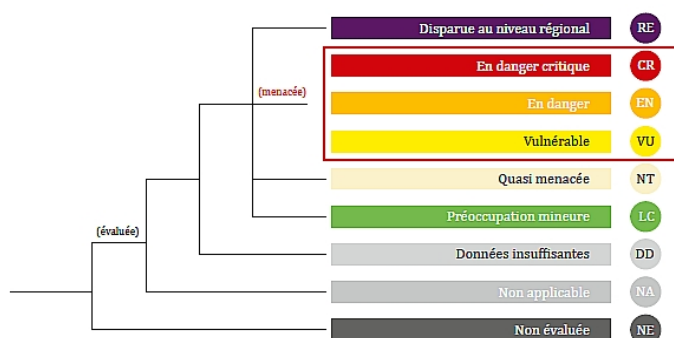
iv. Reptiles

Bibliographie

Tableau 11 : Liste des espèces de reptiles recensées dans la commune

Nom vernaculaire	Nom scientifique	LR PACA	Protection Nationale	Convention de Berne	Directive Habitats Faune Flore
Cistude d'Europe	<i>Emys orbicularis</i>	NT	P	Be 2	DH 2-4
Lézard ocellé	<i>Timon lepidus</i>	NT	P	Be 2	/
Lézard vert	<i>Lacerta bilineata</i>	LC	P	Be 2	DH 4
Orvet fragile	<i>Anguis fragilis</i>	DD	P	Be 3	/
Tarente de Mauritanie	<i>Tarentola mauritanica</i>	LC	P	Be 3	/
Tortue d'Hermann	<i>Testudo hermanni</i>	EN	P	Be 2	DH 2-4

Légende :



Les données bibliographiques font état de la présence avérée de **6 espèces de reptiles** sur la commune de Cogolin.

Parmi celles-ci, trois espèces présentent un enjeu patrimonial significatif :

- **La Cistude d'Europe** (*Emys orbicularis*) est considérée comme quasi menacée sur la Liste rouge nationale des reptiles de France (2012). Elle fréquente principalement les milieux d'eau douce du sud de la France, notamment dans les départements du Var et du Vaucluse. Cette espèce présente un enjeu patrimonial élevé.
- **Le lézard ocellé** (*Timon lepidus*) est le plus grand lézard d'Europe. Il se reconnaît à sa robe verte tachetée de grands ocelles bleus sur les flancs. Il vit surtout dans le sud de la France, dans les milieux secs et ensoleillés (garrigues, talus, murets). Carnivore, il se nourrit d'insectes, de petits vertébrés et parfois de fruits. Espèce discrète mais impressionnante, il est aujourd'hui protégé car ses populations sont en déclin. Cette espèce fait l'objet d'un Plan national d'actions (PNA).
- **La Tortue d'Hermann** (*Testudo hermanni*) est une espèce terrestre principalement présente dans le Var et le Vaucluse, avec quelques populations résiduelles en Corse. Ses effectifs sont fragilisés par la

dégradation de ses habitats. Elle affectionne les milieux semi-ouverts et les lisières forestières. Cette espèce fait l'objet d'un Plan national d'actions (PNA) visant à assurer la pérennité de ses populations. La commune de Cogolin n'est toutefois pas incluse dans ce programme national ; les sensibilités associées à cette espèce à l'échelle communale sont donc considérées comme faibles.

Les exigences écologiques de ces trois espèces ne sont pas compatibles avec les habitats présents au sein du secteur d'étude. Leur présence peut ainsi être écartée.

Observations de terrain :

Aucune espèce de reptile n'a été observée lors de la visite de terrain. Le secteur d'étude, fortement remanié suite à la démolition des bâtis, présente des habitats offrant un intérêt écologique limité pour ce groupe. Le petit cordon végétalisé par des ronciers au nord-ouest pourrait constituer une zone favorable pour les reptiles, mais les habitats environnants sont fortement dégradés et l'anthropisation limite les potentialités.

La présence ponctuelle du lézard des murailles (*Podarcis muralis*) et de la tarente de Maurétanie (*Tarentola mauritanica*) reste toutefois envisageable, ces espèces étant anthropophiles et fréquemment observées en milieu urbain. Le lézard ocellé, bien que le secteur soit classé comme zone de présence probable par la PNA, n'est pas attendu dans ce contexte, du fait de l'isolement écologique et de l'inadaptation des habitats.

- ⇒ **Le Plan national d'actions (PNA) en faveur du lézard ocellé identifie le site comme une zone de présence probable, mais les habitats et le contexte écologique du secteur ne permettent pas d'envisager l'espèce.**
- ⇒ **Seules des espèces communes, à savoir le lézard des murailles (*Podarcis muralis*) et la tarente de Maurétanie (*Tarentola mauritanica*), présentant des enjeux de conservation faibles à l'échelle locale, sont susceptibles d'être présentes.**
- ⇒ **En conséquence, les enjeux prévisionnels pour les reptiles sont évalués comme faibles, à modérés-faibles uniquement dans le roncier situé au nord-ouest.**

Synthèse des enjeux sur les amphibiens et les reptiles

Tableau 12 : Synthèse des enjeux prévisionnels pressentis sur les reptiles et les amphibiens

Groupe	Observations terrain	Espèces susceptibles	Qualité des habitats	Enjeux écologiques
Amphibiens	Aucune espèce observée	Peu probable	Habitats fortement dégradés, cours d'eau en contrebas difficilement accessible	Faible
Reptiles	Aucune espèce observée	Lézard des murailles (<i>Podarcis muralis</i>), Tarente de Maurétanie (<i>Tarentola mauritanica</i>)	Habitats dégradés et anthropisés ; roncier nord-ouest ponctuellement favorable	Faible à modéré-faible dans le roncier, globalement faible ailleurs

COGOLIN (83) - Diagnostic écologique

Réalisation d'un espace de stationnement

Enjeux prévisionnels pressentis sur les amphibiens et les reptiles



Limites communales

Périmètres d'étude

Secteur d'étude

Périmètre rapproché (150 m)

Enjeux

Nuls

Très faibles

Faibles

Modérés-faibles

Modérés

Forts

Majeurs



0 0.025 0.05 km



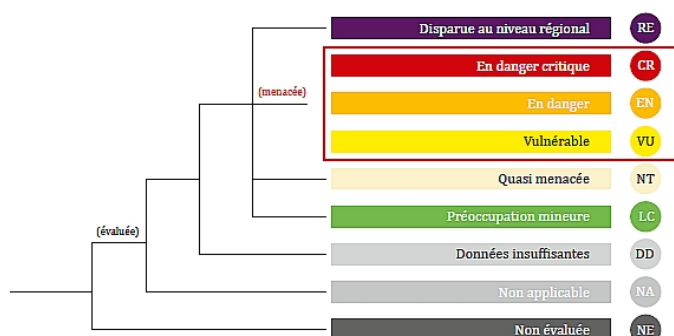
v. Mammifères (hors chiroptères)

Bibliographie

Tableau 13 : Liste des espèces de mammifères recensées dans la commune

Nom vernaculaire	Nom scientifique	LR France	Protection Nationale	Berne	Dir Hab
Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	LC	P	Be 3	/
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>	LC		/	/
Sanglier	<i>Sus scrofa</i>	LC		/	/

Légende :



Les données bibliographiques indiquent la présence de **3 espèces** de mammifères sur la commune de Cogolin. Parmi celles-ci, une espèce bénéficie d'un statut de protection nationale : le hérisson d'Europe.

L'ensemble des espèces citées présente des enjeux de conservation globalement faibles, étant **classées LC – Préoccupation mineure** sur la Liste rouge des mammifères de France métropolitaine.

Observations de terrain :

Le secteur d'étude ne présente pas de potentiel favorable à l'accueil des grands mammifères. Entièrement clôturé et déconnecté des espaces naturels environnants, il limite fortement l'accès aux espèces à forte capacité de dispersion. Les seuls mammifères susceptibles d'être présents sont des espèces anthropophiles ou généralistes, comme le chat domestique et certains micromammifères (par exemple le rat surmulot). Le cours d'eau situé en contrebas constitue un obstacle naturel supplémentaire, tandis que les clôtures périphériques réduisent la fonctionnalité écologique du site et limitent la dispersion des espèces de grande taille.

⇒ **En conséquence, les enjeux prévisionnels relatifs aux mammifères, hors chiroptères, sont évalués comme faibles à l'échelle du secteur d'étude.**



Photo 8 : Clôtures présentes sur la périphérie du secteur d'étude (Citadia, janvier 2026)



Photo 9 : Cours d'eau présent en contre bas du secteur d'étude (Citadia, janvier 2026)

COGOLIN (83) - Diagnostic écologique

Réalisation d'un espace de stationnement

Enjeux prévisionnels pressentis sur les mammifères hors chiroptères



Limites communales

Périmètres d'étude

Secteur d'étude

Périmètre rapproché (150 m)

Enjeux

- Nuls
- Très faibles
- Faibles
- Modérés
- Forts
- Majeurs



0 0.025 0.05 km

vi. Chiroptères (chauves-souris)

Bibliographie

Tableau 14 : Liste des espèces de chiroptères pressenties dans la commune

Nom vernaculaire	Nom scientifique	LR France	Protection Nationale	Berne	Dir Hab	Enjeux régionaux
Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	NT	P	Be 2	DH 2-4	F
Molosse de Cestoni	<i>Tadarida teniotis</i>	LC	P	Be 2	DH 4	f
Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	LC	P	Be 2	DH 2-4	F
Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	NT	P	Be 2	DH 2-4	TF
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	NT	P	Be 2	DH 4	M
Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	LC	P	Be 2	DH 2-4	F
Vespère de Savi	<i>Hypsugo savii</i>	LC	P	Be 2	DH 4	tf

Légende :

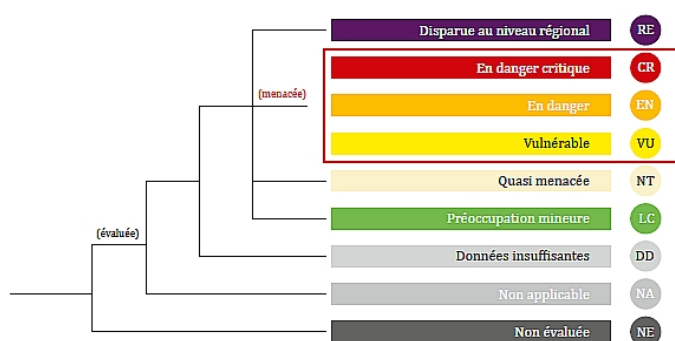


Tableau 15 : Enjeux biologiques régionaux de PACA par espèce de chiroptères (classement par ordre approximatif d'enjeu). * http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/RP_strategieChiro_V4_dec2014_diffusable_internet.pdf

Espèce	Enjeu régional	Espèce	Enjeu régional	Espèce	Enjeu régional
<i>R. mehelyi</i>	Disp	<i>M. alcahoë</i>	F	<i>M. nattereri</i>	f
<i>R. euryale</i>	TF	<i>N. lasiopterus</i>	F	<i>E. serotinus</i>	f
<i>M. schreibersii</i>	TF	<i>E. nilssonii</i>	F	<i>P. auritus</i>	f
<i>B. barbastellus</i>	TF	<i>N. leisleri</i>	M	<i>P. austriacus</i>	f
<i>M. capaccinii</i>	TF	<i>N. noctula</i>	M	<i>T. teniotis</i>	f
<i>M. bechsteinii</i>	TF	<i>M. brandtii</i>	M	<i>M. daubentonii</i>	tf
<i>M. blythii</i>	TF	<i>V. murinus</i>	M	<i>P. pipistrellus</i>	tf
<i>R. hipposideros</i>	F	<i>P. nathusii</i>	M	<i>P. kuhlii</i>	tf
<i>R. ferrumequinum</i>	F	<i>P. pygmaeus</i>	M	<i>H. savii</i>	tf
<i>M. myotis</i>	F	<i>P. macrobullaris</i>	M		
<i>M. emarginatus</i>	F	<i>M. mystacinus</i>	f		

TF = Très Fort F = Fort M = Modéré f = faible Tf = Très faible Disp = Disparu

Les données bibliographiques indiquent la présence potentielle de **7 espèces de chiroptères** sur la commune de Cogolin. Les chauves-souris présentent une **forte capacité de dispersion**, leur permettant de parcourir de vastes surfaces autour du secteur d'étude.

Toutes les espèces sont protégées au niveau national et communautaire.

Bien qu'il n'existe pas de Liste rouge régionale pour ce groupe en PACA, la DREAL PACA a établi, dans son guide technique « **Stratégie régionale suivi/monitoring gîtes majeurs**

chiroptères » (2014), une évaluation des enjeux régionaux propres à chaque espèce. Les résultats sont présentés dans les tableaux précédents.

Selon cette typologie, la commune de Cogolin accueille **cinq espèces présentant des enjeux de conservation modérés à très forts** :

- Grand rhinolophe *Rhinolophus ferrumequinum*
- Murin à oreilles échancrées *Myotis emarginatus*
- Murin de Bechstein *Myotis bechsteinii*
- Noctule de Leisler *Nyctalus leisleri*
- Petit rhinolophe *Rhinolophus hipposideros*

La commune de Cogolin et ses espaces naturels périphériques constituent un secteur globalement favorable aux chiroptères, en raison de la diversité des habitats présents, de la proximité du littoral méditerranéen et des variations topographiques, qui renforcent les potentialités écologiques locales.

Par ailleurs, la base de données BD Cavités recense plusieurs cavités naturelles situées à environ 3 km au nord du secteur d'étude. La cavité la plus proche, l'orifice naturel « LA BAUME DES MAURES/PHASE NEO-CHALCO » (PACAA0001577), est localisée à environ 10.3 km à l'ouest du secteur d'étude.

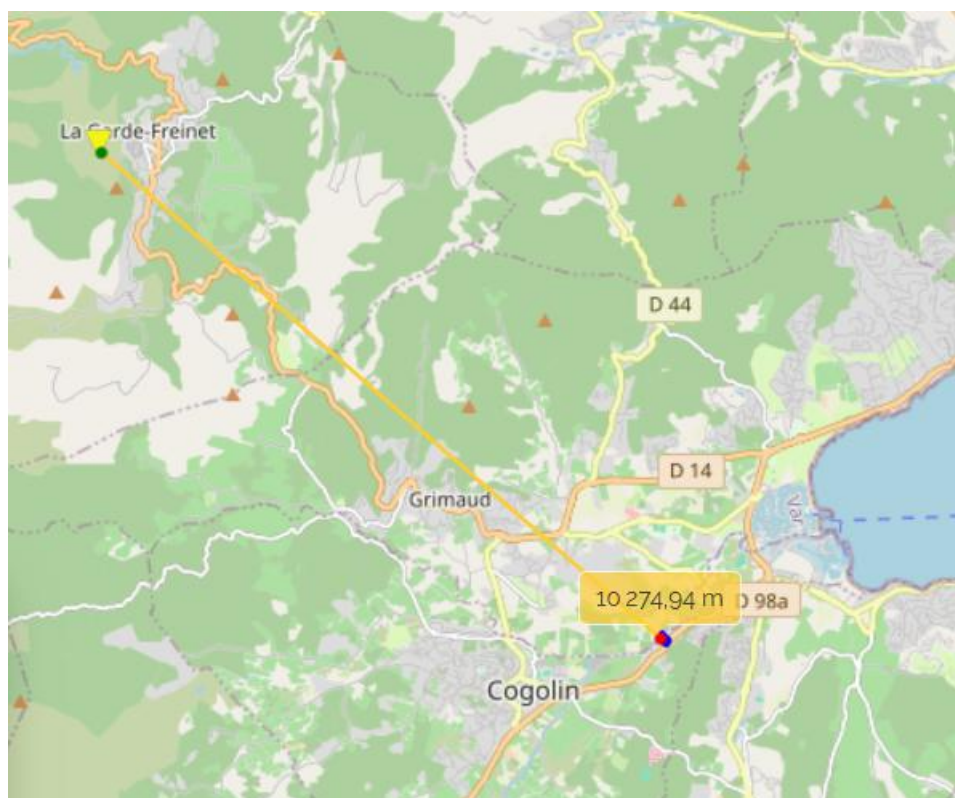


Figure 29 : Localisation des cavités naturelles à proximité du secteur d'étude (en bleu, Géorisques)

Selon sa configuration interne et son état de conservation, cette cavité peut constituer un lieu de vie, temporaire ou permanent, pour plusieurs espèces de chiroptères cavernicoles, voire fissuricoles si des fissures y sont présentes.

Observations de terrain :

Les chiroptères n'ont pas fait office d'écoute nocturne lors de la visite de site.

Le secteur d'étude est situé dans un environnement fortement anthropisé et ne comporte aucune haie ni linéaire végétalisé favorable aux chiroptères. Il ne présente donc pas de potentiel de reproduction ou de refuge, mais peut être utilisé occasionnellement comme espace de chasse. Le cours d'eau au nord-ouest constitue un axe de déplacement et de chasse pour ces espèces, et le site pourrait être utilisé de manière transitoire lors de leurs déplacements. Toutefois, les fortes pressions anthropiques, notamment les activités humaines et l'éclairage artificiel, limitent fortement l'attractivité du secteur pour ce groupe.

⇒ **En conséquence, en combinant les données bibliographiques et l'agencement spatial du site, les enjeux prévisionnels pour les chiroptères sont évalués comme faibles.**

COGOLIN (83) - Diagnostic écologique

Réalisation d'un espace de stationnement

Enjeux prévisionnels pressentis sur les chiroptères



- ▭ Limites communales
- Périmètres d'étude**
- ▭ Secteur d'étude
- ▭ Périmètre rapproché (150 m)
- Enjeux**
- Nuls
 - Très faibles
 - Faibles
 - Modérés
 - Forts
 - Majeurs



0 0.025 0.05 km



vii. Oiseaux

Bibliographie

Tableau 16 : Liste des espèces avifaunistiques recensées dans la commune et les espaces limitrophes

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Groupes d'espèce	PACA Nicheurs	Statut juridique français	Directive "Oiseaux"	Convention de Berne	Convention de Bonn
<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	Passereaux	LC	P	-	BE2	-
<i>Hieraaetus pennatus</i>	Aigle botté	Rapaces	NA	P	O1	BE2	BO2
<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette	Echassiers	LC	P	O1	BE2	-
<i>Calandrella brachydactyla</i>	Alouette calandrelle	Passereaux	EN	P	O1	BE2	-
<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs	Passereaux	LC	C	O2	BE3	-
<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu	Passereaux	NT	P	O1	BE3	-
<i>Accipiter gentilis</i>	Autour des palombes	Rapaces	LC	P	-	BE2	BO2
<i>Pandion halietus</i>	Balbusard pêcheur	Rapaces		P	O1	BE2	BO2
<i>Calidris minuta</i>	Bécasseau minute	Limicoles		P	-	BE2	BO2
<i>Calidris alpina</i>	Bécasseau variable	Limicoles	LC	P	-	BE2	BO2
<i>Gallinago gallinago</i>	Bécassine des marais	Limicoles		C	O2 ; O3	BE3	BO2
<i>Lymnocyptes minimus</i>	Bécassine sourde	Limicoles		C	O2 ; O3	BE3	BO2
<i>Loxia curvirostra</i>	Bec-croisé des sapins	Passereaux	LC	P	-	BE2	-
<i>Motacilla alba yarrellii</i>	Bergeronnette de Yarrell	Passereaux		P	-	BE2	-
<i>Motacilla cinerea</i>	Bergeronnette des ruisseaux	Passereaux	LC	P	-	BE2	-
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise type	Passereaux	LC	P	-	BE2	-
<i>Motacilla flava flava</i>	Bergeronnette printanière type	Passereaux	LC	P	-	BE2	-
<i>Nycticorax nycticorax</i>	Bihoreau gris	Echassiers	VU	P	O1	BE2	-
<i>Ixobrychus minutus</i>	Blongios nain	Echassiers	EN	P	O1	BE2	BO2
<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	Rapaces	LC	P	O1	BE2	BO2
<i>Cettia cetti</i>	Bouscarle de Cetti	Passereaux	NT	P	-	BE2	-
<i>Emberiza schoeniclus</i>	Bruant des roseaux	Passereaux	EN	P	-	BE2	-
<i>Emberiza cia</i>	Bruant fou	Passereaux	LC	P	-	BE2	-
<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune	Passereaux	VU	P	-	BE2	-
<i>Emberiza hortulana</i>	Bruant ortolan	Passereaux	VU	P	O1	BE3	-
<i>Emberiza calandra</i>	Bruant proyer	Passereaux	NT	P	-	BE3	-

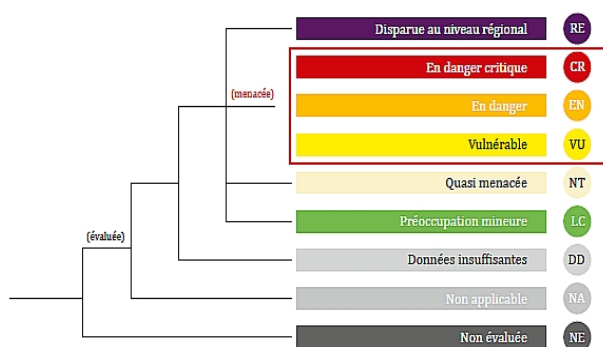
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Groupes d'espèce	PACA Nicheurs	Statut juridique français	Directive "Oiseaux"	Convention de Berne	Convention de Bonn
<i>Emberiza cirius</i>	Bruant zizi	Passereaux	LC	P	-	BE2	-
<i>Circus pygargus</i>	Busard cendré	Rapaces	CR	P	O1	BE2	BO2
<i>Circus aeruginosus</i>	Busard des roseaux	Rapaces	EN	P	O1	BE2	BO2
<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin	Rapaces	NA	P	O1	BE2	BO2
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	Rapaces	LC	P	-	BE2	BO2
<i>Coturnix coturnix</i>	Caille des blés	Galliformes	NT	C	O2	BE3	BO2
<i>Anas strepera</i>	Canard chipeau	Anatidés	VU	C	O2	BE3	BO2
<i>Anas platyrhynchos</i>	Canard colvert	Anatidés	LC	C	O2 ; O3	BE3	BO2
<i>Anas penelope</i>	Canard siffleur	Anatidés	LC	C	O2 ; O3	BE3	BO2
<i>Anas clypeata</i>	Canard souchet	Anatidés	CR	C	O2 ; O3	BE3	BO2
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	Passereaux	LC	P	-	BE2	-
<i>Tringa nebularia</i>	Chevalier aboyeur	Limicoles		C	O2	BE3	BO2
<i>Tringa ochropus</i>	Chevalier culblanc	Limicoles		C	-	BE2	BO2
<i>Actitis hypoleucos</i>	Chevalier guignette	Limicoles	VU	P	-	BE2	BO2
<i>Tringa glareola</i>	Chevalier sylvain	Limicoles		P	O1	BE2	BO2
<i>Athene noctua</i>	Chevêche d'Athéna	Rapaces	NT	P	-	BE2	-
<i>Corvus monedula</i>	Choucas des tours	Corvidés	LC	P	-	BE2	-
<i>Strix aluco</i>	Chouette hulotte	Rapaces	LC	P	-	BE2	-
<i>Ciconia ciconia</i>	Cigogne blanche	Echassiers	VU	P	O1	BE2	BO2
<i>Ciconia nigra</i>	Cigogne noire	Echassiers		P	O1	BE2	BO2
<i>Circaetus gallicus</i>	Circaète Jean-le-Blanc	Rapaces	NT	P	O1	BE2	BO2
<i>Cisticola juncidis</i>	Cisticole des joncs	Passereaux	LC	P	-	BE2	-
<i>Galerida cristata</i>	Cochevis huppé	Passereaux	VU	P	-	BE3	-
<i>Corvus frugelegus</i>	Corbeau freux	Corvidés	NT	C & N	O2	-	-
<i>Corvus cornix</i>	Corneille mantelée	Corvidés	NA	C & N	O2	-	-
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	Corvidés	VU	C & N	O2	-	-
<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris	Autres	VU	P	-	BE3	-
<i>Clamator glandarius</i>	Coucou-geai	Autres	VU	P	-	BE2	-
<i>Numenius arquata</i>	Courlis cendré	Limicoles		C	O2	BE3	BO2
<i>Ardeola ralloides</i>	Crabier chevelu	Echassiers	VU	P	O1	BE2	-
<i>Cygnus olor</i>	Cygne tuberculé	Anatidés	LC	P	O2	BE3	BO2
<i>Himantopus himantopus</i>	Echasse blanche	Limicoles	LC	P	O1	BE2	BO2

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Groupes d'espèce	PACA Nicheurs	Statut juridique français	Directive "Oiseaux"	Convention de Berne	Convention de Bonn
<i>Tyto alba</i>	Effraie des clochers	Rapaces	EN	P	-	BE2	-
<i>Caprimulgus europaeus</i>	Engoulevent d'Europe	Autres	LC	P	O1	BE2	-
<i>Accipiter nisus</i>	Epervier d'Europe	Rapaces	LC	P	-	BE2	BO2
<i>Sturnus vulgaris</i>	Etourneau sansonnet	Passereaux	LC	C & N	O2	-	-
<i>Phasianus colchicus</i>	Faisan de colchide	Galliformes	LC	C	O2 ; O3	BE3	-
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	Rapaces	NT	P	-	BE2	BO2
<i>Falco subbuteo</i>	Faucon hobereau	Rapaces	NT	P	-	BE2	BO2
<i>Falco verspertinus</i>	Faucon kobez	Rapaces	NA	P	-	BE2	BO2
<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin	Rapaces	VU	P	O1	BE2	BO2
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	Passereaux	LC	P	-	BE2	-
<i>Sylvia borin</i>	Fauvette des jardins	Passereaux	VU	P	-	BE2	-
<i>Sylvia communis</i>	Fauvette grisette	Passereaux	NT	P	-	BE2	-
<i>Sylvia melanocephala</i>	Fauvette mélanocéphale	Passereaux	LC	P	-	BE2	-
<i>Sylvia cantillans</i>	Fauvette passerinette	Passereaux		P	-	BE2	-
<i>Sylvia undata</i>	Fauvette pitchou	Passereaux	VU	P	O1	BE2	-
<i>Fulica atra</i>	Foulque macroule	Echassiers	LC	C	O2 ; O3	BE3	BO2
<i>Aythya ferina</i>	Fuligule milouin	Anatidés	NA	C	O2 ; O3	BE3	BO2
<i>Aythya fuligula</i>	Fuligule morillon	Anatidés	EN	C	O2 ; O3	BE3	BO2
<i>Aythya nyroca</i>	Fuligule nyroca	Anatidés	NA	P	O1	BE3	BO2
<i>Gallinula chloropus</i>	Gallinule Poule-d'eau	Echassiers	LC	C	O2	BE3	-
<i>Bucephala clangula</i>	Garrot à oeil d'or	Anatidés	LC	C	O2	BE3	BO2
<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes	Corvidés	LC	C & N	O2	-	-
<i>Muscicapa striata</i>	Gobemouche gris	Passereaux	VU	P	-	BE2	BO2
<i>Ficedula hypoleuca</i>	Gobemouche noir	Passereaux		P	-	BE2	BO2
<i>Larus cachinnans</i>	Goéland leucophée	Oiseaux marins	LC	P	O1	BE3	-
<i>Corvus corax</i>	Grand corbeau	Corvidés	LC	P	-	BE3	-
<i>Phalacrocorax carbo</i>	Grand cormoran	Oiseaux marins	NT	P	O2	BE3	-
<i>Charadrius hiaticula</i>	Grand gravelot	Limicoles		P	-	BE2	BO2
<i>Ardea alba</i>	Grande aigrette	Echassiers	VU	P	O1	BE2	BO2
<i>Podiceps nigricollis</i>	Grèbe à cou noir	Anatidés	CR	P	-	BE2	-
<i>Tachybaptus ruficollis</i>	Grèbe castagneux	Anatidés	LC	P	-	BE2	-

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Groupes d'espèce	PACA Nicheurs	Statut juridique français	Directive "Oiseaux"	Convention de Berne	Convention de Bonn
<i>Podiceps cristatus</i>	Grèbe huppé	Anatidés	LC	P	-	BE3	-
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	Passereaux	LC	P	-	BE2	-
<i>Turdus viscivorus</i>	Grive draine	Passereaux	LC	C	O2	BE3	-
<i>Turdus pilaris</i>	Grive litorne	Passereaux	LC	C	O2	BE3	-
<i>Turdus iliacus</i>	Grive mauvis	Passereaux		C	O2	BE3	-
<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne	Passereaux	LC	C	O2	BE3	-
<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	Grosbec casse-noyaux	Passereaux	NA	P	-	BE2	-
<i>Grus grus</i>	Grue cendrée	Echassiers		P	O1	BE2	BO2
<i>Merops apiaster</i>	Guêpier d'Europe	Autres	LC	P	-	BE2	BO2
<i>Mergus merganser</i>	Harle bièvre	Anatidés		P	O2	BE3	BO2
<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré	Echassiers	LC	P	-	BE3	-
<i>Bubulcus ibis</i>	Héron garde-boeufs	Echassiers	LC	P	-	BE2	-
<i>Ardea purpurea</i>	Héron pourpré	Echassiers	VU	P	O1	BE2	BO2
<i>Asio flammeus</i>	Hibou des marais	Rapaces		P	O1	BE2	-
<i>Bubo bubo</i>	Hibou grand-duc	Rapaces	LC	P	O1	BE2	-
<i>Asio otus</i>	Hibou moyen-duc	Rapaces	LC	P	-	BE2	-
<i>Otus scops</i>	Hibou petit-duc scops	Rapaces	LC	P	-	BE2	-
<i>Riparia riparia</i>	Hirondelle de rivage	Passereaux	NT	P	-	BE2	-
<i>Ptyonoprogne rupestris</i>	Hirondelle de rochers	Passereaux	LC	P	-	BE2	-
<i>Hirundo daurica</i>	Hirondelle rousseline	Passereaux	VU	P	-	BE2	-
<i>Upupa epops</i>	Huppe fasciée	Autres	LC	P	-	BE3	-
<i>Hippolais polyglotta</i>	Hypolaïs polyglotte	Passereaux	LC	P	-	BE2	-
<i>Carduelis cannabina</i>	Linotte mélodieuse	Passereaux	VU	P	-	BE2	-
<i>Oriolus oriolus</i>	Loriot d'Europe	Passereaux	LC	P	-	BE2	-
<i>Tachymarpis melba</i>	Martinet à ventre blanc	Passereaux	LC	P	-	BE2	-
<i>Apus apus</i>	Martinet noir	Passereaux	NT	P	-	BE3	-
<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe	Passereaux	LC	P	O1	BE2	-
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	Passereaux	LC	C	O2	BE3	-
<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue	Passereaux	LC	P	-	BE3	-
<i>Parus caeruleus</i>	Mésange bleue	Passereaux	LC	P	-	BE2	-
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	Passereaux	LC	P	-	BE2	-
<i>Parus cristatus</i>	Mésange huppée	Passereaux	LC	P	-	BE2	-
<i>Parus ater</i>	Mésange noire	Passereaux	LC	P	-	BE2	-

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Groupes d'espèce	PACA Nicheurs	Statut juridique français	Directive "Oiseaux"	Convention de Berne	Convention de Bonn
<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	Rapaces	LC	P	O1	BE2	BO2
<i>Milvus milvus</i>	Milan royal	Rapaces	NA	P	O1	BE2	BO2
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	Passereaux	LC	P	-	-	-
<i>Passer montanus</i>	Moineau friquet	Passereaux	EN	P	-	BE3	-
<i>Larus melanocephalus</i>	Mouette mélanocéphale	Oiseaux marins	VU	P	O1	BE2	BO2
<i>Hydrocoloeus minutus</i>	Mouette pygmée	Oiseaux marins	LC	P	-	BE2	-
<i>Larus ridibundus</i>	Mouette rieuse	Oiseaux marins	VU	P	O2	BE3	-
<i>Netta rufina</i>	Nette rousse	Anatidés	NT	C	O2	BE3	BO2
<i>Burhinus oedicnemus</i>	Oedicnème criard	Limicoles	NT	P	O1	BE2	BO2
<i>Tetrax tetrax</i>	Outarde canepetière	Echassiers	NT	P	O1	BE2	-
<i>Perdix Perdix</i>	Perdrix grise	Galliformes	NA	C	O2 ; O3	BE3	-
<i>Alectoris rufa</i>	Perdrix rouge	Galliformes	VU	C	O2 ; O3	BE3	-
<i>Charadrius dubius</i>	Petit gravelot	Limicoles	VU	P	-	BE2	BO2
<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche	Autres	LC	P	-	BE2	-
<i>Dendrocopos minor</i>	Pic épeichette	Autres	LC	P	-	BE2	-
<i>Picus viridis</i>	Pic vert	Autres	LC	P	-	BE2	-
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	Corvidés	LC	C & N	O2	-	-
<i>Lanius senator</i>	Pie-grièche à tête rousse	Passereaux	CR	P	-	BE2	-
<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	Passereaux	VU	P	O1	BE2	-
<i>Lanius meridionalis</i>	Pie-grièche méridionale	Passereaux	EN	P	-	BE2	-
<i>Columba livia</i>	Pigeon biset	Columbidés	RE	C	O2	BE3	-
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	Columbidés	LC	C	O2 ; O3	-	-
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	Passereaux	LC	P	-	BE3	-
<i>Fringilla montifringilla</i>	Pinson du Nord	Passereaux		P	-	BE3	-
<i>Anthus cervinus</i>	Pipit à gorge rousse	Passereaux		P	-	BE2	-
<i>Anthus trivialis</i>	Pipit des arbres	Passereaux	LC	P	-	BE2	-
<i>Anthus pratensis</i>	Pipit farlouse	Passereaux	LC	P	-	BE2	-
<i>Anthus campestris</i>	Pipit rousseline	Passereaux	VU	P	O1	BE2	-
<i>Anthus spinoletta</i>	Pipit spioncelle	Passereaux	LC	P	-	BE2	-
<i>Phylloscopus bonelli</i>	Pouillot de Bonelli	Passereaux	LC	P	-	BE2	-
<i>Phylloscopus trochilus</i>	Pouillot fitis	Passereaux		P	-	BE2	-
<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	Pouillot siffleur	Passereaux	DD	P	-	BE2	-
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	Passereaux	NT	P	-	BE2	-

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Groupes d'espèce	PACA Nicheurs	Statut juridique français	Directive "Oiseaux"	Convention de Berne	Convention de Bonn
<i>Rallus aquaticus</i>	Rôle d'eau	Echassiers	NT	C	O2	BE3	-
<i>Remiz pendulinus</i>	Rémiz penduline	Passereaux	RE	P	-	BE3	-
<i>Regulus ignicapillus</i>	Roitelet à triple bandeau	Passereaux	LC	P	-	BE2	-
<i>Regulus regulus</i>	Roitelet huppé	Passereaux	NT	P	-	BE2	-
<i>Coracias garrulus</i>	Rollier d'Europe	Passereaux	NT	P	O1	BE2	BO2
<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rosignol philomèle	Passereaux	NT	P	-	BE2	-
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	Passereaux	LC	P	-	BE2	-
<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	Rougequeue à front blanc	Passereaux	LC	P	-	BE2	-
<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir	Passereaux	LC	P	-	BE2	-
<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	Rousserolle effarvatte	Passereaux	LC	P	-	BE2	-
<i>Acrocephalus arundinaceus</i>	Rousserolle turdoïde	Passereaux	VU	P	-	BE2	-
<i>Anas querquedula</i>	Sarcelle d'été	Anatidés	NA	C	O2	BE3	BO2
<i>Anas crecca</i>	Sarcelle d'hiver	Anatidés	NA	C	O2 ; O3	BE3	BO2
<i>Serinus serinus</i>	Serin cini	Passereaux	NT	P	-	BE2	-
<i>Sitta europaea</i>	Sittelle torchepot	Passereaux	LC	P	-	BE2	-
<i>Sterna hirundo</i>	Sterne pierregarin	Oiseaux marins	VU	P	O1	BE2	BO2
<i>Tadorna tadorna</i>	Tadorne de Belon	Anatidés	LC	P	-	BE2	BO2
<i>Saxicola rubetra</i>	Tarier des prés	Passereaux	VU	P	-	BE2	-
<i>Saxicola torquatus</i>	Tarier pâtre	Passereaux	NT	P	-	BE2	-
<i>Carduelis spinus</i>	Tarin des aulnes	Passereaux	DD	P	-	BE2	-
<i>Jynx torquilla</i>	Torcol fourmilier	Passereaux	NT	P	-	BE2	-
<i>Streptopelia turtur</i>	Tourterelle des bois	Columbidés	VU	C	O2	BE3	-
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	Columbidés	LC	C	O2	BE3	-
<i>Oenanthe oenanthe</i>	Traquet motteux	Passereaux	NT	P	-	BE2	-
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	Passereaux	LC	P	-	BE2	-
<i>Vanellus vanellus</i>	Vanneau huppé	Limicoles	EN	C	O2	BE3	BO2
<i>Gyps fulvus</i>	Vautour fauve	Rapaces	VU	P	O1	BE2	BO2
<i>Neophron percnopterus</i>	Vautour percnoptère	Rapaces	CR	P	O1	BE2	BO2
<i>Carduelis citrinella</i>	Venturon montagnard	Passereaux	LC	P	-	BE2	-
<i>Carduelis chloris</i>	Verdier d'Europe	Passereaux	VU	P	-	BE2	-



Au total, **183 espèces d'oiseaux** sont recensées sur la commune de Cogolin et dans les espaces limitrophes. Parmi elles, **40 espèces sont inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux**, impliquant la mise en œuvre de mesures de conservation spécifiques visant à assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de répartition.

Par ailleurs, **70 espèces sont considérées comme menacées et 78 présentent une patrimonialité modérée à forte** en région PACA, selon la Liste rouge des oiseaux nicheurs (PACA, 2020).

L'ensemble des grands groupes ornithologiques est représenté : rapaces, passereaux, oiseaux d'eau, échassiers, espèces anthropophiles, etc.

Cette **forte diversité avifaunistique** s'explique principalement par la **variété des reliefs et des habitats de la présence du littoral méditerranéen**, ainsi que par la **bonne conservation des milieux naturels situés à proximité du secteur d'étude**.

Observations de terrain :

Lors de la visite de terrain, six espèces d'oiseaux ont été observées ou entendues dans le secteur d'étude et ses environs proches. Il s'agit principalement d'espèces communes, certaines associées au cours d'eau au nord-ouest (par exemple héron et canard). Les passereaux ont été aperçus essentiellement en vol, dans la partie nord du site où subsistent quelques arbres.

Le faible potentiel végétalisé du secteur, le manque de structuration végétale et les pressions anthropiques limitent fortement l'accueil des oiseaux. Le patrimoine arboré résiduel offre peu de refuges et de sites de nidification, expliquant leur faible présence sur le secteur. Les oiseaux sont davantage actifs sur les terrains situés de l'autre côté du cours d'eau, au nord du site.

Tableau 17 : Liste des espèces d'oiseaux contactés dans le secteur d'étude et espaces proches

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Groupes d'espèce	PACA Nicheurs	Statut juridique français	Directive "Oiseaux"	Convention de Berne	Convention de Bonn
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	Corvidés	LC		O2	-	-
<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir	Passereaux	LC	P	-	BE2	-
<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré	Echassiers	LC	P	-	BE3	-
<i>Anas platyrhynchos</i>	Canard colvert	Anatidés	LC		O2 ; O3	BE3	BO2

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Groupes d'espèce	PACA Nicheurs	Statut juridique français	Directive "Oiseaux"	Convention de Berne	Convention de Bonn
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	Passereaux	LC	P	-	BE2	-
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	Passereaux	LC	P	-	BE3	-

⇒ En conséquence, les enjeux prévisionnels pour l'avifaune sont évalués comme faibles.

COGOLIN (83) - Diagnostic écologique

Réalisation d'un espace de stationnement

Enjeux prévisionnels pressentis sur les oiseaux



Limites communales

Périmètres d'étude

Secteur d'étude

Périmètre rapproché (150 m)

Enjeux

Nuls

Très faibles

Faibles

Modérés

Forts

Majeurs



0 0.025 0.05 km



i. Synthèse des enjeux écologiques en phase de diagnostic

Le secteur d'étude est largement anthropisé et présente des habitats fortement dégradés, fragmentés et isolés, avec une végétation homogène et peu diversifiée.

La flore est dominée par des espèces rudérales et quelques espèces invasives comme la Canne de Provence et l'Herbe de la Pampa, nécessitant une gestion spécifique pour limiter leur prolifération.

La faune présente un intérêt écologique globalement faible : les odonates, papillons et amphibiens sont très peu susceptibles d'être présents en raison de la dégradation des habitats et de l'isolement du site, les reptiles sont limités à des espèces communes et anthropophiles dans le roncier nord-ouest, et les grands mammifères sont absents ou restreints à des espèces généralistes comme le chat domestique ou certains micromammifères.

Les chiroptères peuvent utiliser ponctuellement le secteur comme zone de chasse ou de transit, mais le manque de refuges et les pressions anthropiques réduisent leur attractivité. Les oiseaux sont principalement représentés par des espèces communes, utilisant occasionnellement le site pour le vol ou le repos, le faible couvert arboré limitant la nidification et le refuge.

Globalement, les enjeux écologiques pour la faune et la flore sont faibles, avec un intérêt ponctuel localisé dans les ronciers au nord-ouest et le long du cours d'eau.

Tableau 18 : Synthèse des enjeux prévisionnels pressentis sur les différents taxons

Habitat / Groupe	Localisation / Observations	Espèces représentatives	Qualité des habitats	Enjeux écologiques
Stations de Canne de Provence (C.32)	Nord-ouest (bordure du cours d'eau) et est du site	<i>Arundo donax</i>	Dense, en expansion, anthropisé	FAIBLES, nécessite gestion spécifique pour limiter la prolifération
Herbe de la Pampa	Sud-est et développement ponctuel sur le site	<i>Cortaderia selloana</i>	Envahissant, anthropisé	FAIBLES, nécessite mesures de gestion
Terrain en friche (J1.6)	Ensemble du site	Gaillet, fumeterre, grande mauve, morelle noire	Homogène, peu diversifié	FAIBLES à MODERES-FAIBLES localement (ronciers au nord pour reptiles)
Réseau routier / zones artificialisées (J4.2)	Périphérie sud-est	–	Habitat artificialisé	NULS
Amphibiens	Aucun observé	–	Habitats fortement dégradés, cours d'eau en contrebas	FAIBLES
Reptiles	Aucun observé ; roncier nord-ouest ponctuellement favorable	Lézard des murailles (<i>Podarcis muralis</i>), Tarente de Maurétanie (<i>Tarentola mauritanica</i>) ; lézard ocellé improbable	Habitat dégradé, ponctuellement favorable dans le roncier	FAIBLES A MODERES-FAIBLES localement
Chiroptères	Aucun refuge observé, usage ponctuel possible	–	Secteur peu attractif, passage possible le long du cours d'eau	FAIBLES
Odonates (libellules / demoiselles)	Aucun observé	–	Habitats fortement dégradés	FAIBLES
Rhopalocères (papillons)	Aucun observé	–	Végétation limitée, anthropisé	FAIBLES

Habitat / Groupe	Localisation / Observations	Espèces représentatives	Qualité des habitats	Enjeux écologiques
Oiseaux	6 espèces observées ou entendues	Héron, canard, passereaux communs	Faible potentiel végétalisé, peu de refuges	FAIBLE, ponctuel au nord et le long du cours d'eau
Grands mammifères / micromammifères	Présence ponctuelle possible	Chat domestique, rat surmulot	Habitat déconnecté et clôturé	FAIBLES

COGOLIN (83) - Diagnostic écologique

Réalisation d'un espace de stationnement

Synthèse prévisionnelle des enjeux écologiques pressentis à l'échelle du secteur d'étude



Limites communales

Périmètres d'étude

Secteur d'étude

Périmètre rapproché (150 m)

Enjeux

Nuls

Très faibles

Faibles

Modérés-faibles

Modérés

Forts

Majeurs



0 0.025 0.05 km



3. Les sensibilités paysagères

a. Un site fortement urbanisé

Le site de projet est localisé à Cogolin, le long de la rue des Narcisses, dans la zone commerciale de Font Mourier.

Situé dans une zone d'activité économique, son environnement proche se compose d'une végétation naturelle (ripisylve de la Giscle), de boisements et d'espaces agricoles ouverts offrant des points de vue sur le site et sur le grand paysages.



Figure 30: Vue aérienne du secteur d'étude et occupation du sol (Géoportail)

b. Lecture du paysage à l'échelle du secteur d'étude

L'étude des enjeux paysagers à l'échelle du secteur d'étude, passe par la réalisation de différents points de vue à proximité directe de la zone d'étude. Ceci permet, à l'échelle riveraine et piétonne, d'apprécier les vues directes sur le secteur de projet et donc sur le projet potentiel. Le but étant de mettre en évidence les masques végétaux ou bâtis d'ores et déjà présents afin de réfléchir par la suite à des aménagements et/ou des orientations du bâtis préférentielles, favorables à la conservation des entités paysagères de qualité.

i. Vues proches sur le secteur d'étude

La réalisation de points de vue proches permet d'apprécier les vues sur le secteur d'étude à l'échelle piétonne. Pour ce faire, 2 points ont été sélectionnés. Ils sont présentés sur la cartographie ci-dessous :



Figure 31 : Localisation des points de vue de proximité sur le secteur de projet (Google Earth pro)



Photo 10 : Vue proche 1 depuis l'avenue des Narcisses (Google Earth pro)



Photo 11: Vue proche 2 depuis l'avenue des Narcisses (Google Earth pro)

Les vues 1 depuis le Sud-Est, et 2, depuis le Sud-Ouest du secteur d'étude, permettent de prendre connaissance de l'ambiance très végétalisée autour celui-ci.

➔ Le projet vise à déplacer l'enseigne déjà présente le long de l'avenue des Narcisses, ce qui pourrait avoir une influence sur le paysage de proximité. Cependant, le secteur d'étude se situe dans un contexte déjà anthropisé. Par conséquent, ces observations ne mettent pas en évidence d'enjeux paysager particuliers.

- ⇒ La réalisation de ces 2 vues proches a permis de prendre conscience de l'emplacement du secteur d'étude, vis-à-vis des espaces urbains et végétalisés situés à proximité. Cette étude, permet, à l'échelle du piéton, de percevoir les éléments paysagers de qualité et les éventuels enjeux présents à l'échelle du secteur d'étude, afin de proposer par la suite une insertion paysagère optimale du projet envisagé.
- ⇒ Ainsi, à l'échelle riveraine, les vues sur le secteur de projet mettent en évidence des espaces commerciaux peu denses dans un environnement relativement végétalisés.
- ⇒ **Les enjeux, en ce qui concerne les vues proches, sont donc considérés comme relativement modérés à l'échelle du secteur d'étude.**

ii. Vues lointaines sur le secteur d'étude

La réalisation de points de vue lointains permet d'apprécier les vues sur le secteur d'étude depuis des massifs ou des routes identitaires de la commune ou de l'environnement éloigné du secteur de projet. Pour ce faire, 3 points ont été sélectionnés. Ils sont présentés sur la cartographie ci-dessous.



Figure 32: Localisation des points de vue lointains (Google Earth)



Photo 12 : Vue lointaine 1 depuis l'avenue de Valensole (Google Earth Pro)

La vue lointaine 1, prise depuis l'avenue de Valensole, ne permet pas de visualiser précisément le secteur d'étude. Ce dernier est implanté de l'autre côté de la barrière végétale. Les vues lointaines sur le secteur d'étude sont donc masquées.

➔ La vue lointaine depuis ce point ne met pas en évidence d'enjeux particuliers. La barrière végétale permet de préserver les vues directes sur le secteur d'étude.



Photo 13 : Vue lointaine 2 depuis l'avenue de Valensole (Google Street View)

La vue lointaine 2 est prise depuis l'avenue de Valensole. Les vues sur le secteur d'étude ne sont possibles, en raison de la végétation présentes qui masquent intégralement les vues.

→ **La vue lointaine depuis ce point ne met pas en évidence d'enjeux particuliers. Les espaces verts limitent l'entièreté des vues sur le secteur d'étude.**



Photo 14 : Vue lointaine 3 depuis le chemin du Grand Pont (Google Earth Pro)

La vue lointaine 3 est prise depuis le chemin du Grand Pont sur la commune de Grimaud. Les vues sur le secteur d'étude ne sont possibles, en raison de l'éloignement du site et des activités économiques présentes.

→ **La vue lointaine depuis ce point ne met pas en évidence d'enjeux particuliers.**

- ⇒ L'étude des vues lointaines n'a pas permis de visualiser directement le secteur d'étude en raison de son éloignement, couplé à un mur végétal en périphérie du secteur d'étude.
- ⇒ **Les enjeux sur le paysage depuis les points de vue lointains sont considérés comme faibles.**

4. Synthèse des sensibilités environnementales

DOCUMENTS OU CONTRAINTES	CARACTÉRISTIQUES	LE PROJET	ENJEUX À L'ÉCHELLE DU SECTEUR D'ÉTUDE
Risque inondation	La commune est concernée par le risque inondation, et par un PPRI.	Le secteur d'étude est concerné, dans sa portion nord-ouest, par des risques d'inondations de faibles ampleur selon PPRI.	FAIBLES
Risque incendie	La commune de Cogolin est concernée par le risque incendie de feux de forêts selon le site Géorisques. Cependant, la commune n'est pas concernée par un PPRIF.	Le secteur d'étude est concerné par un aléa moyen d'incendie de forêt.	MODÉRÉS
Risque mouvement de terrain	La commune de Cogolin n'est pas concernée par un PPRMVT.	Le secteur d'étude n'est pas concerné par des mouvements de terrain.	FAIBLES
Risque retrait-gonflement des sols argileux	La commune n'est pas concernée par un PPR.	Le secteur d'étude est concerné par des risques faibles sur le phénomène de retrait gonflement des sols argileux	FAIBLES
Risque sismique	La commune de Cogolin est exposée à des risques faibles de séismes. La commune ne dispose pas d'un PPRN-Séismes.	La commune et le secteur d'étude sont concernés par des risques sismiques faibles.	FAIBLES
Risque de transport / Canalisations de matières dangereuses	La commune de Cogolin n'est pas concernée par la présence de canalisation de matières dangereuses.	Le secteur d'étude n'est pas concerné par des canalisations de matières dangereuses.	MODÉRÉS
Nuisances	En ce qui concerne les voies bruyantes, la commune de Cogolin est affectée par l'avenue des Narcisses et l'avenue de Valensole	Les enjeux concernant les nuisances sonores sont jugés forts, notamment en raison de la proximité du secteur d'étude avec les voiries routières fortement empruntées.	FORTS
Pollution de sols	La commune de Cogolin n'est concernée par aucun sites BASOLS et 7 sites BASIAS	Le secteur d'étude est situé à distance des sites BASIAS. Il est cependant concerné par des pollutions de sols en lien avec l'ancienne activités du site (garage Bégnis).	FORTS

DOCUMENTS OU CONTRAINTES	CARACTÉRISTIQUES	LE PROJET	ENJEUX À L'ÉCHELLE DU SECTEUR D'ÉTUDE
		Des pollutions du sol ont été mises en évidence par le BET SOCOTEC suite à la réalisation d'une étude pollution de sol avec prélèvements in situ.	
Qualité de l'air	La commune de Cogolin est animée par un réseau routier relativement important qui induit une qualité de l'air globalement modérées.	Le secteur d'étude se situe notamment à proximité de la RD98 détériorant la qualité de l'air du site.	MODÉRÉS
Déplacements	La commune de Cogolin est concernée par des axes de circulation fortement emprunté, notamment la RD98.	Le secteur d'étude est accessible depuis l'avenue des Narcisses. Le projet consiste à créer de nouvelles places de stationnement. Les accès sont inchangés mais la circulation pourra elle augmentée.	MODÉRÉS
Zones humides	La commune de Cogolin est concernée par la présence e zones humides identifiées par l'inventaire des ZH de PACA (DREAL PACA)	Le secteur d'étude est concerné par le passage de Giscle dans le nord-ouest, mais ce cours d'eau n'est pas directement présent dans le secteur d'étude<. Un attention devra être portée sur ses berges afin de ne pas impacter le cours d'eau (pollution accidentelles par ex)	MODÉRÉS
Biodiversité	La commune est concernée par des ZNIEFF, des zones réglementaires et des espaces contractuels.	Le secteur d'étude est situé au sein d'une zone commerciale soumise à de fortes pressions urbaines. Il a récemment fait l'objet de travaux de démolition, et son état actuel est fortement dégradé, avec une végétation homogène et peu diversifiée. Entièrement ouvert et dépourvu de patrimoine arboré en son sein, le site présente une fonctionnalité écologique très limitée, ce qui le rend peu attractif pour la	FAIBLES

DOCUMENTS OU CONTRAINTES	CARACTÉRISTIQUES	LE PROJET	ENJEUX À L'ÉCHELLE DU SECTEUR D'ÉTUDE
		biodiversité dans son ensemble.	
Paysage	Bordé par la mer Méditerranée et surplombé par le Massif des Maures, la commune de Cogolin se caractérise par un paysage relativement forestier.	Le site n'est pas artificialisé. Il dispose sur sa périphérie de plusieurs entités paysagères arborées pouvant jouer un rôle dans la préservation du paysage. Que ce soit au niveau des vues lointaines et / ou proches, des enjeux faibles à modérés ont été mis en évidence. La construction d'un nouveau magasin s'intégrera dans un contexte déjà fortement anthropisé et dominé par des enseignes commerciales.	FAIBLES A MODÉRÉS

- ⇒ **Bilan** : Au regard de ces éléments et du contexte artificiel, le site ne présente pas d'enjeux environnementaux marqués hormis ceux directement liés au contexte urbain existant (nuisances, qualité de l'air, pollution de sol...).
- ⇒ La présence du cours d'eau au nord-ouest est à prendre en compte vis-à-vis de l'implantation du projet. Celui-ci devra être préservé de tout impact.
- ⇒ Les enjeux prévisionnels pour l'ensemble des groupes fauniques, de la flore et des habitats sont considérés comme globalement faibles, en raison de la forte dégradation des habitats, du manque de fonctionnalité écologique et de l'isolement spatial du secteur d'étude, lié à la présence d'enseignes commerciales sur l'ensemble de sa périphérie.

IV- DESCRIPTION DE L'OPERATION ET DE SES INCIDENCES PRESENTIES

1. Présentation de l'opération et de ses principales caractéristiques

a. Description du projet

Le projet porté par l'entreprise LIDL, s'implante dans une zone commerciale située rue des Narcisses à Cogolin.

Ce projet consiste à relocaliser la surface commerciale existante et à accueillir de nouvelles places de stationnement. Ce projet s'implantera sur la partie est du secteur d'étude d'une surface de 9360.7 m², en retrait du cours d'eau la Giscle, et en bordure de la rue des Narcisses, elle-même bordée par la route département RD98.

Au total, en termes de surface :

- 3 190 m² correspondent à l'emprise au sol totale ;
- 3019.46 m² seront dédiés à un espace de stationnement (parking) permettant d'accueillir 157 places pour voitures réparties comme suit :
 - o 4 places PMR
 - o 4 places famille
 - o 8 places électriques
 - o 26 places électriques pré équipées
 - o 115 places pour autos
- 26 stationnements vélos et 7 stationnement motos
- 2629.7 m² seront dédiés aux espaces verts.
- 1210 m² de panneaux photovoltaïques sur toitures

Cinq arbres seront conservés et 20 seront déposés. L'accès se fera au Sud-Est de la parcelle, le long de la rue des Narcisses.

Par ces aménagements, le projet de LIDL prône l'utilisation des énergies renouvelables, et l'utilisation des modes doux, alternatifs à la voiture.

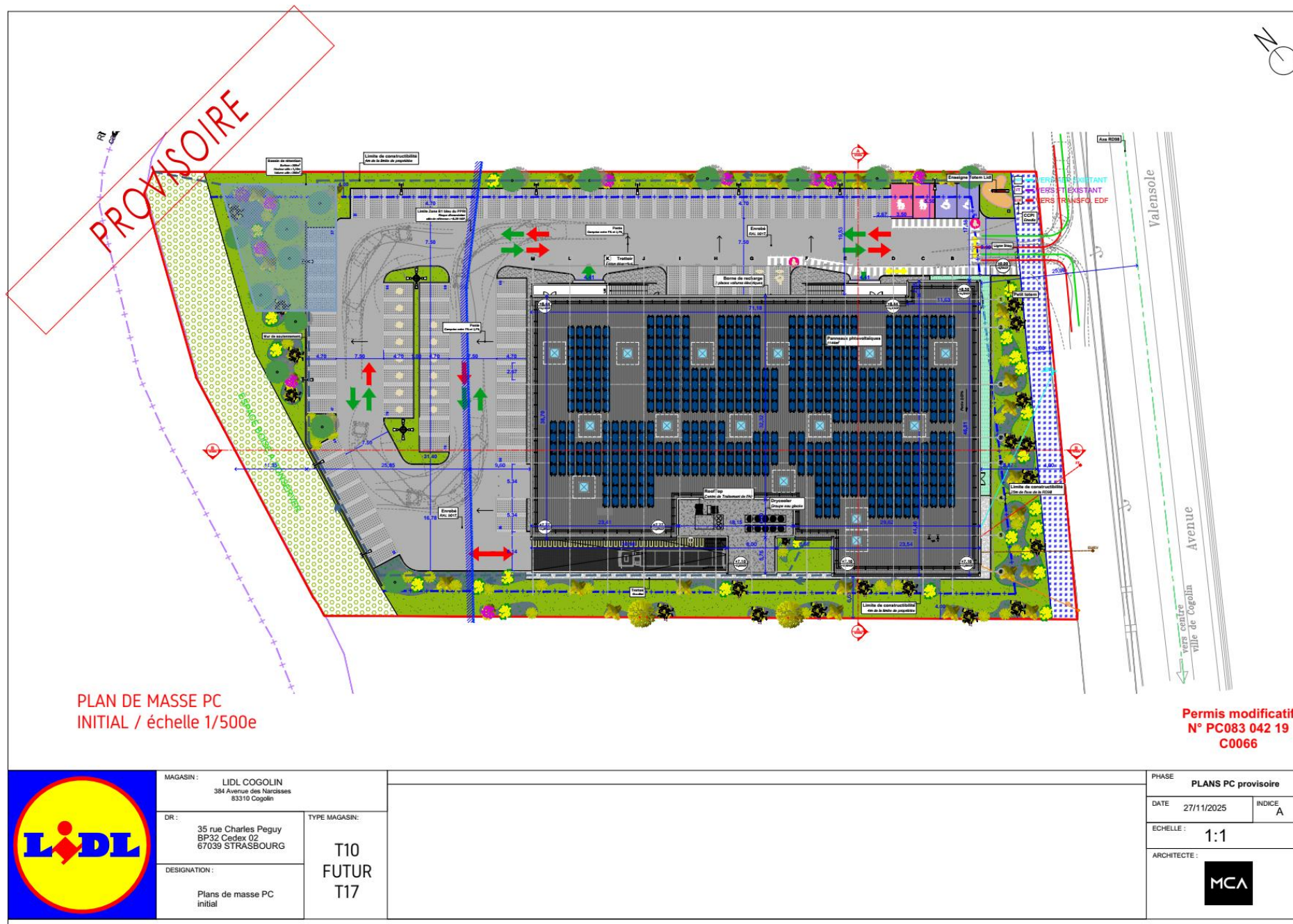


Figure 36 : Plan masse du projet (LIDL)

2. Prise en compte des enjeux environnementaux dans la conception du projet – Incidences pressenties et mesures proposées

a. Incidences sur les risques

Plusieurs risques ont été identifiés sur le secteur d'étude :

- Inondation ;
- Incendie/feu de forêt ;
- Mouvement de terrain ;
- Retrait et gonflement des argiles ;
- Sismique ;
- Transport des matières dangereuses / canalisation de matières dangereuses ;
- Sites et sols pollués.

Les principaux risques identifiés et nécessitant la mise en place de mesures sont :

Inondation :

La capacité d'accueil du site augmente induisant une hausse de la fréquentation. De plus, la construction du magasin induira une artificialisation des sols pouvant participer au ruissellement urbain.

Cependant, plus d'un tiers de la surface du projet est dédié aux plantations et aux espaces verts favorables à l'infiltration des eaux pluviales. Par conséquent, le niveau de vulnérabilité du site face aux risques identifiés reste donc relativement similaire.

⇒ **Les incidences sur les risques inondation sont jugées faibles.**

Pollution de sols :

Comme indiqué dans l'état initial, le secteur d'étude est concerné par des pollutions de sol, mises en évidence par l'expertise de SOCOTEC.

Selon le rapport de SOCOTEC, des mesures peuvent être mises en place afin de protéger les futurs usagers de ces pollutions, et proposer un projet de moindre impact environnemental.

« Compte-tenu des contaminations identifiées dans les sols, des mesures de gestion simple permettront de s'abolir de toute problématique d'ordre sanitaire et environnementale :

- un recouvrement de l'intégralité des sols du site par une dalle béton, de l'enrobé ou 30 cm de terres végétales saines au droit des espaces verts,
- les conduites d'eau potable seront installées dans des tranchées remblayées par des sablons sains et constituées de matériaux s'opposant au transfert des polluants volatils (canalisations antiperméation),
- l'absence de plante potagère ou d'arbre fruitier en pleine terre,
- l'absence d'usage des eaux souterraines au droit du site,
- la purge des zones de pollution concentrées en métaux lixiviabiles et des zones impactées par des hydrocarbures comme définis ci-après ou leur confinement sur site (après validation par une Analyse des Risques Résiduels).

Deux scénarios ont ainsi été retenus dans la cadre des mesures de gestion proposées :

- la purge des zones impactées en métaux lixiviables et des zones impactées en hydrocarbures, qui représentent un volume total d'environ 1850 m³. Les coûts de mise en œuvre de ce scénario (excavation, évacuation en filières spécifiques et remblaiement des fosses par des terres saines d'apport extérieur) sont estimés à environ 400 000 € HT ;
- la purge des zones impactées uniquement par des métaux lixiviables, qui représentent un volume total d'environ 670 m³. Les terres impactées en hydrocarbures seront confinées sur site après validation par une Analyse des risques. Les coûts de mise en œuvre de ce scénario (excavation des terres impactées en métaux lixiviables, évacuation en filières spécifiques et remblaiement des fosses par des terres saines d'apport extérieur) sont estimés à environ 126 000 € HT

Dans le cadre du projet d'aménagement, il est prévu l'excavation et évacuation hors-site de 40 cm de terres de surface sur l'ensemble du site pour la mise en place des fondations et des couches de forme. Ces terres pourront être évacuées soit en ISDI (pour les mailles non impactées) soit en ISDI aménagée soit en ISDND. Ainsi, il a été identifié un volume de terres non inertes estimé à environ 1450 m³ (volume de terres acceptables en ISDI Aménagée d'environ 660 m³ et un volume de terres acceptables en ISDND d'environ 790 m³). L'estimation des coûts de gestion des déblais hors site en filières spécifiques générés pour les besoins du projet est de 223 k€ HT, dont 168 k€ HT de surcoût par rapport à une évacuation de l'ensemble des terres en ISDI.

Compte-tenu des éléments mis en exergue, SOCOTEC recommande :

- la gestion de la cuve enterrée d'hydrocarbures (fioul) dans les règles de l'art : cette dernière devra subir un dégazage avant d'être excavée et évacuée hors-site vers une installation appropriée,
- de procéder à l'évacuation des déchets et des VHU vers des installations dûment autorisées, à la mise en sécurité et la remise en état du site, conformément à la réglementation en vigueur sur les ICPE,
- dans le cadre de la remise en état du site, la purge des zones impactées telle que définie dans les deux scénarios présentés (élimination des contaminations en hydrocarbures et métaux lourds lixiviables (scénario 1) ou uniquement des zones impactées en métaux lourds et confinement sur site des terres impactées par les hydrocarbures (scénario 2)),
- la mise en place de piézais et la réalisation de prélèvements de gaz du sol et d'une Analyse des Risques Résiduels si les zones impactées par des hydrocarbures sont laissées en place (scénario 2),
- la réalisation de quelques investigations complémentaires au droit des zones à traiter (en profondeur, au-delà de 2 m) afin de dimensionner verticalement et avec précision les impacts identifiés et confirmer les volumes calculés.
- le recouvrement de l'ensemble des sols du site par une dalle béton, de l'enrobé ou au moins 30 cm de terres saines dans le cadre du projet,
- le suivi des eaux souterraines dans le cadre d'un bilan quadriennal.

⇒ **Suite à la mise en place de toutes ces mesures et recommandations listées par SOCOTEC, les incidences sur les risques pollution de sols sont ainsi jugées modérés-faibles.**

Risque incendie :

Le projet va permettre de réaliser un entretien du site, et d'éviter la prolifération végétale, favorable à d'éventuels incendies. Le projet paysager proposé est pertinent, aussi bien sur le volet gestion des eaux pluviales, que esthétiques. Il permet également de maintenir un espace ouvert, et d'assurer une bonne gestion du risque incendie avec les équipements adaptés (bornes incendies, accès pompiers etc ...).

⇒ **Les incidences sur les risques incendie sont jugées faibles.**

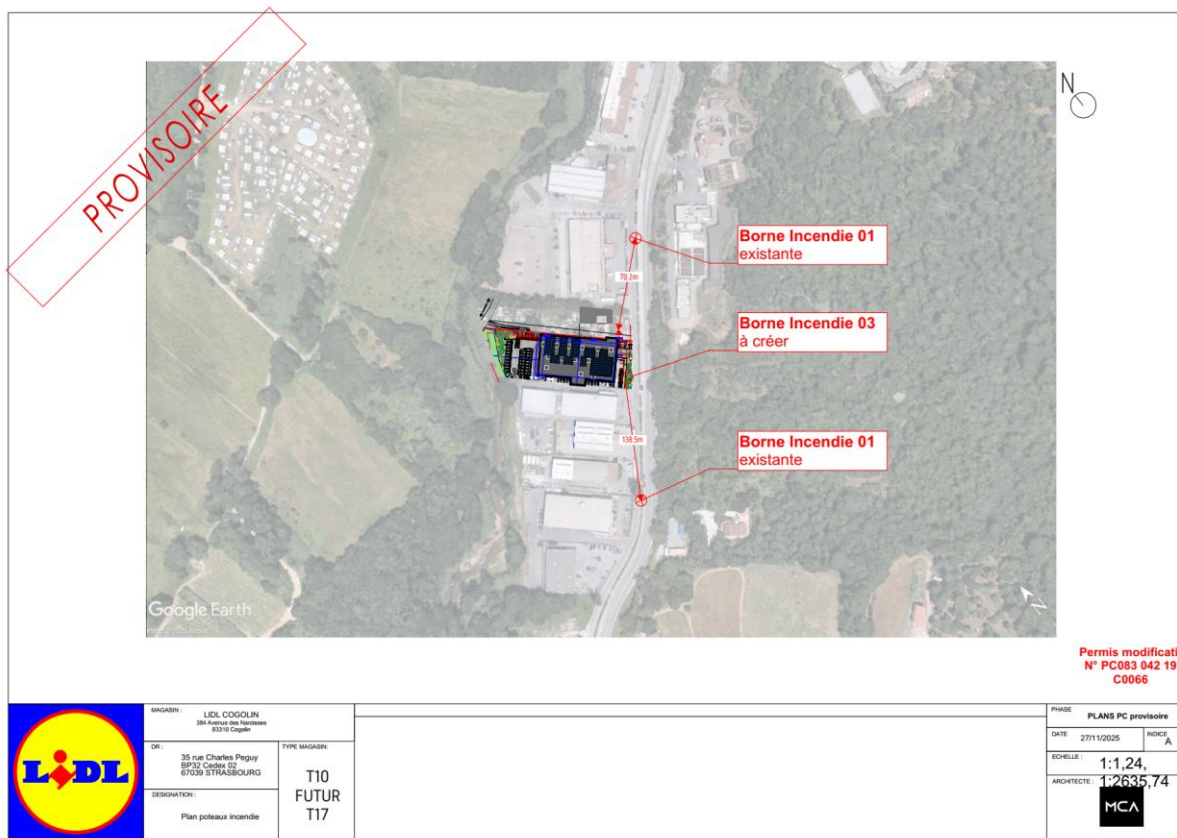


Figure 37 : Equipements gestion du risque incendie (LIDL)

b. Incidences sur les nuisances sonores

Le projet consiste à relocaliser le magasin de l'enseigne en augmentant sa capacité d'accueil de 90 places. Une augmentation de la fréquentation est donc envisageable, cependant, la clientèle restera la même. L'augmentation de la capacité du parking va permettre de limiter les problèmes de stationnement et de fluidifier les accès. Aussi, la mise en place de stationnement vélo, incite le usagers à utiliser des modes doux, participant à limiter les nuisances sonores et la dégradation de la qualité de l'air.

⇒ **Les incidences sur le volet acoustique sont donc considérées comme faibles.**

c. Incidences sur la qualité de l'air

Comme indiqué précédemment, la clientèle sera délocalisée et l'augmentation des espaces de stationnement va permettre de fluidifier les accès et de faciliter le stationnement. La circulation sera donc moins contrainte et la qualité de l'air ne sera pas impactée négativement. D'autre part, le projet s'implante dans une zone commerciale en mutation qui génère des trafics supplémentaires par d'autres enseignes limitrophes. Par conséquent, le projet de LIDL ne sera pas générateur de dégradation de la qualité de l'air, s'agissant d'une délocalisation de magasin. Aussi, la mise en place de stationnement vélo, incite les usagers à utiliser des modes doux, participant à limiter les nuisances sonores et la dégradation de la qualité de l'air.

⇒ **Les incidences sur la qualité de l'air sont pressenties comme faibles.**

d. Incidences sur les déplacements

Le projet vise à réaménager le parking existant afin de s'adapter au besoin des usagers. Il n'entraîne pas d'augmentation du trafic et cherche au contraire à améliorer les déplacements. Le schéma de circulation a ainsi été repensé pour offrir une circulation plus fluide.

90 places de stationnement supplémentaires seront créées afin d'assurer une circulation fluide à l'entrée et à la sortie du magasin. Des stationnement vélos, et motos, sont également présents, participant ainsi à limiter la présence de voiture sur le site.

⇒ **Les incidences sur les déplacements sont jugées faibles.**

e. Incidences sur les zones humides

Le nord-ouest du secteur d'étude est concerné par la présence des berges du cours d'eau de la Giscle. Cet espace aquatique est identifié comme une zone humide au titre de l'inventaire des zones humides de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le projet a fait le choix de ne pas interférer avec cet espace et de maintenir une zone tampon en évitant toute intervention au sein du cordon végétalisé situé à proximité immédiate du cours d'eau.

Par conséquent, les travaux ainsi que le projet n'auront aucun impact direct sur le cours d'eau de la Giscle ni sur ses berges.



Figure 38 : Localisation du cordon végétalisé évité par le projet permettant de préserver zone humide et cours d'eau (LIDL)

⇒ **Les incidences sur les zones humides sont donc considérées comme faibles.**

f. Incidences sur le volet biodiversité

Le projet de réalisation d'une enseigne alimentaire et de son espace de stationnement n'est pas de nature à générer des impacts significatifs sur la biodiversité. En effet, au regard des observations de terrain, l'état initial du site présente un potentiel écologique très limité.

Toutefois, la création de zones végétalisées et la plantation d'arbres supplémentaires pourraient avoir un effet positif, en contribuant à l'amélioration de la fonctionnalité écologique du site et en offrant de nouveaux espaces de refuge et de nidification, notamment pour l'avifaune.

À noter également que le cordon végétalisé situé au nord-ouest du secteur d'étude, à proximité immédiate du cours d'eau, est intégralement conservé et ne fera l'objet d'aucun aménagement. Cette mesure d'évitement permet de maintenir une zone à enjeux modérés-faibles pour la biodiversité, notamment pour les reptiles, et d'assurer une zone tampon entre les espaces artificialisés et le cours d'eau.

⇒ Les incidences sur la biodiversité sont pressenties comme faibles et ne nécessitent pas la mise en place de mesures spécifiques.

g. Incidences sur le paysage

Le secteur d'étude s'inscrit dans un tissu urbain marqué par une activité commerciale et une présence d'espaces végétalisés. Dans ce contexte, le projet de l'enseigne LIDL peut avoir une influence sur les perceptions ou les structures paysagères existantes à l'échelle riveraine.

Cependant, la hauteur de la construction est limitée à R+1, ce qui permet de maintenir le paysage local. De même, l'intégration de nouvelles plantations d'arbres contribue à renforcer la végétalisation dans un environnement anthropisé. Ce projet paysager est également associé à la dépollution du site.

⇒ Les incidences sur le volet paysager sont donc pressenties comme faibles.

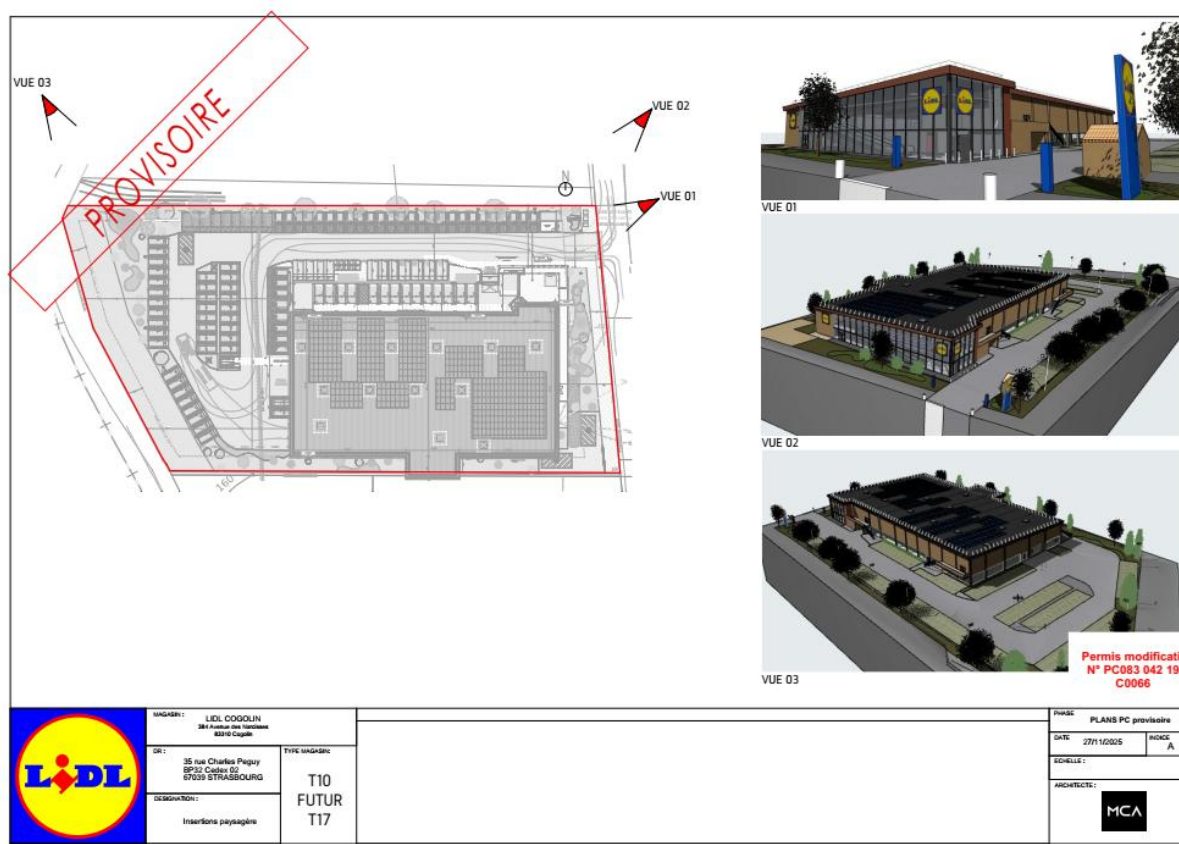


Figure 39 : Insertions paysagères (LIDL)



Figure 40 : Vue 01 (LIDL)



Figure 41 : Vue 02 (LIDL)



Figure 42 : Vue 03 (LIDL)

V- CONCLUSION GENERALE

Le tableau ci-dessous synthétisent les incidences résiduelles sur les différentes thématiques abordées précédemment :

Thématique	Incidences brutes pressenties	Mesures proposées	Incidences résiduelles pressenties
Risques Inondation Incendie Mouvement de terrain Retrait et gonflement des sols argileux Sismique Transport de matières dangereuses Sites et sols pollués	MODERES	Inondation : Réalisation d'un aménagement paysager en lien avec la gestion des eaux pluviales et l'infiltration naturelle des eaux de pluie. (bassin de rétention de 309 m² et de capacité 350 m³) Incendie : Gestion des espaces verts, et mise en place d'équipement de gestion des incendies. Pollution des sols : Mise en place de protocole de gestion des terres polluées + réalisation du projet visant à protéger les futurs usagers de tout risque de contamination.	FAIBLES ET POSITIVES
Nuisances	MODERES	Agencement de circulation du parking interne de façon à limiter les embouteillages contribuant aux nuisances acoustiques. Création de stationnement deux roues et vélos pour inciter les modes doux	FAIBLES
Qualité de l'air	MODERES	Une zone de projet exposée à des qualités de l'air globalement moyennes. Cependant, la mise en place de chantier vert, en lien avec le volet écologique, et la projection du renouvellement du parc automobile d'ici quelques années (avec plus de véhicules électriques) laisse présager une amélioration de la qualité de l'air. Création de stationnement deux roues et vélos pour inciter les modes doux	FAIBLES
Déplacements	MODERES	Agencement de circulation du parking interne de façon à limiter les embouteillages permettant de faciliter les déplacements. Création de stationnement deux roues et vélos pour inciter les modes doux	FAIBLES
Zones humides	MODERES	Evitement des berges du cours d'eau situées au nord-ouest par la création d'une zone tampon dans le projet	FAIBLES

Thématique	Incidences brutes pressenties	Mesures proposées	Incidences résiduelles pressenties
Biodiversité	FAIBLES	Mise en place d'aménagements paysager visant à restructurer le site et à offrir de nouveaux espaces attractifs de refuge et de nidification pour la faune, notamment les oiseaux. Conservation du cordon végétalisé en bordure du cours d'eau assurant zone tampon entre le projet et l'espace aquatique.	FAIBLES
Paysage	FAIBLES	Plantation d'arbres avec des choix d'espèces adaptées au climat et cohérence avec l'ambiance générale du site, favorisant l'attrait pour la biodiversité.	POSITIVES

- ⇒ **Le projet d'aménagement est soumis à examen au cas par cas pour la réalisation d'une étude d'impact au regard de la rubrique 41 a – « aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus ».**
- ⇒ **Le projet étant inférieur à 10 000m² de surface de plancher, il n'est pas soumis à la rubrique 39.**

